20e ANNÉE — T. 39

N° 866 — 20 FÉVRIER 1938

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS
PRIX DU NUMÉRO : 2 FRANCS.
ABONNEMENTS : France un an : 35 fr.
Étranger; un an : 40 ou 43 fr. selon les pays.
BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe
(Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris*, Cie N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

Actes du Saint-Siège.

« Modus vivendi » entre le Saint-Siège et l'Equateur (24. 7. 37) : 195.

Texte du « Modus vivendi » : Libre exercice du culte. — Liberté de l'enseignement. — Les Missions en Orient. — Le clergé restera en dehors des compétitions politiques. — La personnalité est reconnue aux diocèses et aux institutions catholiques. — Relations diplomatiques. — Choix des évêques. — Commission pour la conservation des trésors artistiques de l'Eglise : 195.

Convention additionnelle (24. 7. 37) : Interprétation des clauses du *Modus vivendi*. — Pleine liberté est reconnue au clergé pour prêcher et défendre la doctrine et la morale catholiques. — Les bulletins ecclésiastiques. — Occupation de couvents pour cause de nécessité publique. — Biens nationalisés des communautés religieuses. — Dédommagements : 197.

Liste des Pactes concordataires : 198.

Concordats, traité, *Modus vivendi*, conventions et accords conclus par S. S. Pie XI avec les Puissances séculières : 198.

Académie française

Réception de M. Jacques de Lacretelle, successeur de M. Henri de Régnier (27. 1. 38) **:** 199.

Discours de M. Jacques de Lacretelle : 199.

Remerciements à l'Académie : 199.

Henri de Régnier : L'origine d'une amitié. — Le symbolisme. — Le tempérament poétique d'Henri de Régnier. — Généalogie — « La double maîtresse », l'œuvre d'un précurseur. — « Le passé vivant. » — La source de son inspiration poétique et le choix de ses personnages. — Le poète. — Henri de Régnier et Gérard d'Houville. — Le voyageur. — Henri de Régnier et ses amis. — L'esprit d'Henri de Régnier. Son élégance de cœur. — Les dernières œuvres : 200.

Réponse de M. Abel Hermant : 213.

Jacques de Lacretelle : Dynastie académique. — Premier roman. — Le roman n'est pas un simple divertissement. — L'art du romancier. — La vie et le roman. — L'art d'écrire. — La haute probité littéraire du nouvel académicien. — Le roman-fleuve. — Le sens du péché chez de Lacretelle : 213.

Henri de Régnier : Le prestige du passé. — Il a su rendre « le passé vivant ». — Le poète. — Le symbolisme. — Henri de Régnier avait de l'esprit : 222.

Législation et jurisprudence.

Textes administratifs. — **Défense nationale.** Décrets du 21. 1. 1938 : 231.

Action de direction et de coordination du ministre de la Défense nationale. — Attributions, en temps de paix, du chef d'état-major général de la défense nationale.

Contrôle des écoles primaires privées. Circulaire ministérielle du 28. 12. 1936 : 233.

Infractions à l'art. 7 de la loi du 30 octobre 1886 : condition d'âge. — Maîtres non pourvus d'un titre de capacité de l'enseignement primaire. — Propagande ou attaques contre l'école publique.

Lutte contre les fléaux sociaux. Circulaire min. Education nationale et Santé publique du 14. 9. 1937 : 233.

Lutte contre le péril vénérien. — Causeries radiophoniques, leçons diverses aux éducateurs et à la jeunesse.

Jurisprudence. — **Processions traditionnelles** (Cons. Et. Cont., 4. 2. 38; — Observ. de Me Jean Rouvière) : 234.

Réponses ministérielles. — **Associations diocésaines** : 236; — **Enseignement :** 236; — **Exportation de minerai de fer en Allemagne :** 238.

Statistiques.

I. Coût de la vie *(Bulletin de la Statistique générale de la France*, septembre 1937) : 239.

II. Notre commerce extérieur pendant les huit premiers mois de 1937 *(Temps)* : 240.

III. Démographie. — 1° Les naissances en Allemagne *(Croix)* : 243.

2° Naissances et décès au Canada *(Action catholique)* : 246.

Bibliographie.

Le Saint Suaire de Turin, par Paul Vignon : 227.

« Tractatus de matrimonio », par Armand Gougnard : 229.

César Borgia (1475-1507), par Rafaël Sabatini : 230.

Indulgence plénière pour l'heure de la mort : 254

Livres reçus : 252.

Au « Journal officiel » : Lois. Décrets et arrêtés. Circulaires : 255.

Références documentaires : Trotski et la IVe Internationale : 256.

Ephémérides (du 29 déc. 1937 au 15 janvier 1938) : 246.

ACTES DU SAINT-SIÈGE

"Modus vivendi" entre le Saint-Siège et l'Équateur (24. 7. 37) (1)

Le 24 juillet 1937 était signé à Quito, par S. Exc. le nonce apostolique, Mgr Fernando Cento, et par le ministre des Affaires étrangères de l'Equateur, S. Exc. Carlos Manuel Larrea, un « Modus vivendi » dont voici la teneur :

S. S. le Souverain Pontife Pie XI et S. Exc. M. l'ingénieur don Federico Paez, chargé du gouvernement suprême de la République de l'Equateur, animés du désir réciproque d'établir des relations amicales entre le Saint-Siège et l'Equateur, ont décidé de conclure un *Modus vivendi*, et, à cet effet, Sa Sainteté a nommé son plénipotentiaire S. Exc. Rme Mgr Fernando Cento, archevêque titulaire de Séleucia Pieria, nonce apostolique, et S. Exc. M. le chef suprême de la République de l'Equateur, l'Excellentissime M. don Carlos Manuel Larrea, ministre des Affaires étrangères, lesquels, ayant échangé leurs pleins pouvoirs respectifs, ont adopté les articles suivants :

ARTICLE 1er. — Le gouvernement équatorien garantit à l'Eglise catholique en Equateur le libre exercice des activités qui la concernent dans sa propre sphère.

ART. 2. — Le gouvernement de l'Equateur garantit dans la République la liberté d'enseignement. L'Eglise catholique a donc le droit de fonder des établissements d'enseignement, en les pourvoyant du personnel suffisant, et d'entretenir ceux qui existent. En conséquence, le gouvernement s'oblige à respecter le caractère propre de ces établissements ; de son côté, l'Eglise s'oblige à faire en sorte qu'ils se soumettent aux lois, règlements et programmes des études officielles, sans préjudice du droit de l'Eglise de donner, en outre, auxdits établissements un caractère et une orientation catholiques ; les études dans les Séminaires et scolasticats de religieux dépendront des Ordinaires et supérieurs respectifs.

ART. 3. — L'Etat et l'Eglise catholique uniront leurs efforts en vue de favoriser les Missions en Orient. Ils procureront, de même, l'amélioration matérielle et morale de l'Indien équatorien, son incorporation dans la culture nationale, et le maintien de la paix et de la justice sociales.

ART. 4. — Le Saint-Siège renouvelle ses ordres précis au clergé équatorien, afin qu'il se tienne en dehors des partis et soit étranger à leurs compétitions politiques.

ART. 5. — Les diocèses et autres organisations et institutions catholiques en Equateur ont le caractère de personnes juridiques, à la condition de remplir les formalités indiquées aux articles 1er, 2, 3, 4, et 5 du décret suprême n° 212, en date du 21 juillet de la présente année. Les prescriptions mentionnées étant accomplies, lesdites entités jouiront de tous les droits civils sur les biens qu'elles possédaient lors de la promulgation du décret n° 121, sanctionné le 18 décembre 1935.

Les biens de ces personnes juridiques ne sont pas aliénables à des compagnies étrangères.

ART. 6. — Afin de maintenir les relations amicales entre le Saint-Siège et la République de l'Equateur, chacune des Hautes Parties accréditera son représentant auprès de l'autre. Le nonce que nommera Sa Sainteté résidera à Quito et le plénipotentiaire équatorien résidera auprès du Saint-Siège. Le nonce, conformément à la coutume universelle, sera le doyen du Corps diplomatique.

ART. 7. — Le choix des évêques appartient au Saint-Siège. Cependant, en vertu du présent accord, le Saint-Siège communiquera au préalable au gouvernement équatorien le nom de la personne choisie comme archevêque, évêque ou coadjuteur avec droit de succession, afin de s'assurer d'un commun accord s'il n'y a pas de raisons de caractère politique général qui s'opposent à cette nomination.

Les démarches en pareil cas s'accompliront avec la plus grande sollicitude et réserve par les deux parties. Passé un mois à partir de la communication faite au gouvernement, son silence sera interprété dans ce sens qu'il n'oppose aucune objection à la nomination en question.

ART. 8. — Dans chaque diocèse, l'Ordinaire désignera une Commission pour la conservation des églises et locaux ecclésiastiques qui auront été déclarés par l'Etat monuments artistiques et pour la conservation des antiquités, tableaux, documents et livres appartenant à l'Eglise qui posséderaient une valeur artistique ou historique. Ces objets ne pourront être aliénés ni exportés hors du pays. Ladite Commission d'accord avec les représentants du gouvernement établira un inventaire détaillé des objets en question.

ART. 9. — En ce qui concerne l'interprétation des clauses précédentes, comme aussi du règlement de toute autre question les intéressant réciproquement, les Hautes Parties contractantes s'inspireront du même esprit d'entente amicale qui a inspiré le présent *Modus vivendi*.

ART. 10. — La présente convention entrera en vigueur à partir de la date à laquelle aura lieu l'échange des notes en vertu desquelles il sera approuvé.

En foi de quoi, les plénipotentiaires susnommés confirment et scellent de leurs sceaux respectifs le présent *Modus vivendi*, en espagnol et en italien et cela en double exemplaire, dans la ville de Quito, capitale de la République de l'Equateur, le 24 du mois de juillet de l'année mil neuf cent trente-sept.

C. M. LARREA.

FERNANDO CENTO,
archevêque, nonce apostolique.

(1) Le texte espagnol de ce document a été publié par la revue *Christus* (janvier 1938) de Mexico. C'est de ce texte que nous donnons ici la traduction.

CONVENTION ADDITIONNELLE

(24. 7. 37)

Le Saint-Siège et le gouvernement de l'Equateur, considérant que l'article 9 du *Modus vivendi*, conclu aujourd'hui, établit que pour l'interprétation de ses clauses et la solution de toute autre question les intéressant réciproquement, les Hautes Parties contractantes procéderont avec le même esprit d'entente amicale qui a inspiré ledit accord, concluent la convention additionnelle suivante qui formera partie intégrante du même accord.

ARTICLE 1er. — Le Saint-Siège et le gouvernement de l'Equateur assurent que l'article 4 du *Modus vivendi* ne diminue en rien la pleine et incontestable liberté dont le clergé doit jouir pour prêcher, exposer et défendre la doctrine et la morale catholiques.

ART. 2. — Les bulletins ecclésiastiques, organe de publicité de chaque diocèse, destinés à la divulgation des documents pontificaux et épiscopaux, ainsi qu'à l'exposé et à la défense de la doctrine dogmatique et morale catholique, à l'exclusion des questions de politique de parti, pourront être publiés et pourront circuler sans aucune restriction.

ART. 3. — Au cas où le gouvernement, pour cause de nécessité publique, voudrait occuper quelque couvent, il mettra à la disposition de la communauté religieuse un local équivalent, de préférence en dehors du centre de la ville, en se mettant préalablement d'accord à ce sujet avec le nonce apostolique. Le local devra avoir les commodités nécessaires pour l'objet auquel il est destiné, compte tenu des religieuses et de la vie contemplative qu'elles y mènent.

ART. 4. — En remplacement de la pension individuelle que verse actuellement l'Etat aux religieux qui font partie des communautés dont les biens ont été nationalisés, le gouvernement de l'Equateur remettra à S. Exc. le nonce apostolique pour qu'il la partage proportionnellement entre lesdites communautés la somme d'*un million cinq cent mille sucres* (1) qui seront payés de la façon suivante :

Neuf cent mille sucres en titres de la Banque hypothécaire de l'Equateur, de 6 % par an d'intérêts et exempts d'impôt sur les rentes, qui seront remis dans un délai de dix jours à partir de la date à laquelle le gouvernement aura reçu avis de l'approbation du présent accord de la part du Saint-Siège, et six cent mille sucres restant en monnaie, et cela en trois versements qui seront effectués : le premier, dans le même délai de dix jours ; le second, le premier février de l'année mil neuf cent trente-huit, et le troisième, le premier août de la même année.

Jusqu'au versement total de la somme indiquée destinée à remplacer les pensions individuelles, les bureaux d'Assistance publique continueront de payer intégralement aux religieux les pensions en question.

ART. 5. — Le Saint-Siège, en considération des garanties qui lui sont reconnues dans le *Modus vivendi* et du remplacement fixé à l'article précédent, renonce à toute réclamation concernant les biens [religieux], accorde pleine rémission à tous ceux qui, à la suite de la nationalisation, ont acquis des biens desdites communautés.

A cet effet, le Saint-Siège donnera aux Ordinaires les instructions requises.

En foi de quoi, les plénipotentiaires des Parties signent à Quito, en double exemplaire, le vingt-quatre juillet de l'année mil neuf cent trente-sept.

C. M. LARREA.

FERNANDO CENTO,
archevêque, nonce apostolique.

(1) 10 sucres = 1 livre sterling. Cf. Gotha 1937. — Note du traducteur.

Liste des Pactes concordataires.

La Documentation Catholique *a publié intégralement le texte français ou la traduction française des pactes concordataires — concordats, traité,* Modus vivendi, *conventions ou accords — conclus par S. S. Pie XI avec les puissances séculières. Voici, d'après l'ordre de leur signature, la liste des dix-huit pactes, avec références à la* D. C. :

LETTONIE : Concordat, 30 mai 1922. — t. 8, col. 1 063-1 066 (n° 175).

BAVIÈRE : Concordat, 29 mars 1924. — t. 13, col. 441-448 (n° 277).

POLOGNE : Concordat, 10 février 1925. — t. 13, col. 805-812 (n° 283).

FRANCE I : Accord, 4 décembre 1926. — t. 17, col. 323-324 (n° 367).

FRANCE II : Accord, 4 décembre 1926. — t. 17, col. 324-325 (n° 367).

ROUMANIE I : Concordat, 10 mai 1927. — t. 22, col. 965-973 (n° 496).

LITHUANIE : Concordat, 27 septembre 1927. — t. 19, col. 45-50 (n° 409).

TCHÉCOSLOVAQUIE : *Modus vivendi*, 2 février 1928. — t. 19, col. 531-532 (n° 417).

PORTUGAL I : Convention, 15 avril 1928. — t. 20, col. 235-237 (n° 438).

ITALIE : Traité, 11 février 1929. — t. 21, col. 1 603-1 617 (n° 480).

ITALIE : Concordat, 11 février 1929. — t. 21, col. 1617-1628 (n° 480).

PORTUGAL II : Convention, 11 avril 1929. — t. 29, col. 837-840 (n° 653).

PRUSSE : Concordat, 14 juin 1929. — t. 22, col. 1 027-1 034 (n° 497).

ROUMANIE II : Accord, 30 mai 1932. — t. 29, col. 839-846 (n° 653).

BADE : Concordat, 12 octobre 1932. — t. 29, col. 845-858 (n° 653).

AUTRICHE : Concordat, 5 juin 1933. — t. 32, col. 1 251-1 274 (n° 730).

ALLEMAGNE : Concordat, 20 juillet 1933. — t. 30, col. 451-465 (n° 672).

EQUATEUR : *Modus vivendi*, 24 juillet 1937.

En juillet 1935, le Saint-Siège a conclu un Concordat avec la Yougoslavie. Mais le texte n'en a point encore été promulgué.

Enfin le 25. 1. 38, a été signée une Convention additionnelle entre le Saint-Siège et la Lettonie, dont le texte n'est pas encore publié.

ACADÉMIE FRANÇAISE

Réception de M. Jacques de Lacretelle successeur de M. Henri de Régnier

M. Jacques de Lacretelle, ayant été élu par l'Académie française à la place laissée vacante par la mort de M. Henri de Régnier, y est venu prendre séance, le jeudi 27 janvier 1938, et a prononcé le discours suivant :

Discours de M. Jacques de Lacretelle

Messieurs,

Voici l'heure où l'audace se paye. A l'ambitieux qui prétend à votre Compagnie, il en coûte peu d'écrire une lettre. L'usage des visites, auquel il est ensuite convié, ne lui permet pas davantage de mesurer sa témérité, car c'est là, laissez-moi vous le dire, une épreuve que votre bonne grâce rend parfaitement inoffensive. Le plus souvent, une convention tacite bannit de l'entretien tout ce qui pourrait en rappeler trop crûment l'objet. On tâtonne, on brûle, et si l'on aborde enfin le propos, que s'entend-il reprocher, ce soupirant ? Non l'indignité de ses titres, mais sa jeunesse. Il connaît grâce à votre courtoisie une véritable Jouvence. Et comme il sait, hélas ! que l'accusation n'est guère méritée ou, en tout cas, que le mal est curable, il ne peut croire bien sérieusement à un acte d'outrecuidance.

Le succès, quand il l'obtient, puis l'élaboration de son discours, lui procurent trop d'ivresse et lui communiquent trop de zèle pour qu'il se laisse aller à trembler.

C'est en ce jour seulement, lorsqu'il revêt pour la première fois une armure fameuse, lorsqu'il s'avance, annoncé par un roulement de tambour, dans les corridors de cet Escorial des lettres où toute poussière est de marbre, c'est en ce jour qu'il risque de perdre contenance.

Ce qui empêche sa voix de fléchir tout à fait, ce n'est pas l'orgueil, mais une inspiration rassurante qui est simplement, Messieurs, un sentiment de communauté. Il a le droit de se considérer votre émule et votre égal, non certes dans la gloire ou le talent, mais dans le labeur. Quel que soit le domaine où vous brillez, je me sens uni à vous par ce souhait que j'ai formé d'être un bon ouvrier de la langue française. Je me sens uni à vous par cette peine que nous connaissons tous également depuis l'instant où nous avons été tentés d'exprimer noir sur blanc nos idées et nos émotions. Peine ignorée peut-être de nos lecteurs, à qui nous n'apportons jamais qu'une transcription imparfaite de nos desseins, mais peine qui accompagne tous nos travaux et donne à nos loisirs mêmes je ne sais quel recueillement tourmenté.

Et qu'on ne croie pas, d'après ces mots, que je veuille exagérer l'importance de l'écrivain et cède à la vanité professionnelle. Toutefois, à une époque où la notion et les droits du travail régissent le monde, il n'est pas mauvais de rappeler ce tourment et cette peine qui sont à l'origine de toute création littéraire ou de toute vocation d'artiste. Croyez-moi, Messieurs, vous comptez dans la Cité, vous pouvez dire hautement votre mot. Vous vous singularisez un peu en ce temps-ci, je le reconnais, parce que vous concourez à une tâche collective, que l'on nomme la culture, sans trop céder à la poussée du présent ni abdiquer d'individualisme. C'est là une tradition qui s'efface, une liberté battue en brèche. Je vous assure que l'une et l'autre compteront désormais, parmi vous, un défenseur de plus.

HENRI DE RÉGNIER

Il est un autre sentiment qui, sans diminuer la redoutable solennité de l'accueil que vous faites à votre élu, rend ses pas plus assurés et son cœur plus ouvert, c'est lorsque l'image de son prédécesseur vit parmi ses souvenirs, s'éclaire non seulement aux grandes lumières de l'admiration, mais aux flammes délicates de l'amitié.

L'origine d'une amitié.

Et c'est un fait, Messieurs, qu'à mesure que je retraçais à votre intention la glorieuse carrière d'Henri de Régnier, j'ai souvent rencontré en chemin, non l'auteur, mais l'homme tel que je l'ai fréquenté, l'ami qui se plaisait à m'accueillir ou à se raconter dans un après-dîner.

J'ai même vu reparaître les lieux où il habitait et où je m'étais introduit un jour, bien avant de le connaître. Il y a fort longtemps de cela, et voici comment.

J'étais collégien et, grâce à un culte de famille que je tiens pour le plus précieux des legs, grâce aussi au chaleureux enseignement d'un maître qui siège aujourd'hui parmi vous, j'avais la curiosité et le goût des livres. Les vitrines des libraires étaient mes magasins de jouets : les mots *editio princeps*, mon lien le plus tenace avec les études classiques.

C'est ainsi qu'ayant acquis pour ma bibliothèque les *Esquisses vénitiennes* dans une édition assez rare, je résolus de solliciter de l'auteur une dédicace.

Ne haussez pas les épaules, Messieurs, si cette démarche vous paraît chose courante. Elle l'est devenue. En ce temps-là, il y a plus de trente ans, c'était un procédé quelque peu insolite. Je revendique dans l'établissement de cette coutume indiscrète le titre de précurseur.

Après deux ou trois jours d'attente, j'allai, le cœur battant, rechercher mon bien. M. de Régnier habitait alors, rue Magdebourg, un appartement dont l'antichambre était, de haut en bas, tapissée de livres.

J'expliquai mon cas. On me laissa seul, un moment, entre les rayons garnis que je ne pus m'empêcher d'inspecter et qui me parurent, dans leur variété, les plus tentants du monde. Il y avait là des titres d'hier et des noms contemporains, de vieilles reliures patinées et d'autres faites de papiers modernes. Je m'extasiais encore, lorsqu'on vint me dire que l'on ne retrouvait pas mon exemplaire. M. de Régnier avait dû le mettre de côté et l'on me conseilla de patienter quelques jours. Je dois avouer que je m'en retournai avec un peu d'inquiétude. Sans connaître la figure de mes dieux littéraires, j'avais entendu parler du monocle hautain de M. de Régnier. Et je me demandais si ma requête avait bien été de son goût.

Deux jours plus tard, je fus rassuré. Je rentrai en possession des *Esquisses vénitiennes*, et retrouvai mon exemplaire enrichi, non seulement d'une belle signature qui semblait calquée sur un parchemin

mais de vers, de vers composés à mon intention et que j'ai retenus.

Si ce volume doit, un jour,
Etre remis au bouquiniste,
Qu'il ne fasse pas son séjour
Le long de notre Seine triste.

Non, je voudrais qu'il regagnât —
Que la fortune l'y conduise —
La devanture d'Ongania,
Le bon libraire de Venise.

Messieurs, je relirai tout à l'heure des poèmes d'Henri de Régnier qui rejetteront celui là dans l'ombre. Mais vous croirez sans peine que ces petits vers de circonstance, comme eût dit Stéphane Mallarmé, comblèrent d'orgueil celui qui avait eu l'honneur de les inspirer.

Ce fut là le premier signe d'amitié que je reçus d'Henri de Régnier. Mais pourquoi étais-je allé vers lui et non vers un autre, entre tous les auteurs que je lisais ?

Il me faut, pour répondre à cette question, vous dépeindre la psychologie d'une époque et, avant tout, prononcer un mot qui sera un mot-clé : le symbolisme.

Le symbolisme.

On a fêté le symbolisme il y a quelques mois. On a célébré ses gloires aujourd'hui reconnues de tous. On a même tenté de formuler sa doctrine. Et ce ne fut pas chose facile. En effet, la poésie symboliste étant avant tout une expansion de la sensibilité la plus intime, et cherchant à évoquer, à suggérer l'objet plutôt qu'à le décrire, reste, par essence, insaisissable et fuit volontairement les théories claires. L'un de vos confrères, qui n'a pas été tendre envers cette école et qui, d'ailleurs, connut ici même les rigueurs d'une adroite censure, Anatole France, a écrit : « Il faut souffrir quelque obscurité chez les symbolistes, ou ne jamais ouvrir leurs livres. » Il le disait avec un grain d'ironie, mais il énonçait là une vérité qui peut s'appliquer à la poésie en général. Le poète doit être tout ensemble un voyant qui propose des mythes nouveaux et un musicien qui fabrique son clavier. Il doit recréer l'univers et non le copier dans sa réalité, non le représenter suivant la mesure commune. Il faut qu'il se fasse entendre par notre raison et en même temps qu'il nous émeuve par je ne sais quels frappements qui touchent à côté. Je crois même qu'il serait facile de montrer que l'œuvre des poètes survit, en bien des cas, grâce aux parties qui présentèrent pour leurs contemporains quelque difficulté d'audience.

Et, reconnaissons-le, la jeunesse est toujours prête à s'enflammer pour ces vocations qui s'enveloppent de mystère. Elle goûte la hardiesse et a foi en son temps. L'esprit naissant est attiré par la beauté qui naît. S'il la voit de surcroît incomprise, c'est le coup de foudre. « Mais c'est moi, se dit-il, ce sont les voix que j'entends et auxquelles personne ne prête attention. »

Ainsi pensaient tout bas ceux qui parvinrent à l'adolescence au début du présent siècle. Lisez plutôt la correspondance que Jacques Rivière et Alain Fournier échangeaient à l'âge de vingt ans. Ces deux jeunes hommes, tôt disparus, mais qui eurent tant d'influence sur les lettres, l'un par son œuvre critique, l'autre par son roman, *le Grand Meaulnes*, ces deux étudiants affamés se nourrissent de la littérature symboliste et de ce qui naît à l'entour. Verlaine, Rimbaud, Laforgue, Henri de Régnier Claudel, Maeterlinck, et Viélé-Griffin, et Edouard Dujardin, tous ces noms les hantent et jaillissent dans leurs lettres.

Ajoutez à cela que le symbolisme, par ses recherches et ses ruptures, contentait ce désir de révolte et d'isolement qui couve en chacun de nous au début de la vie. Je viens de dire qu'il était fort difficile de résumer le symbolisme en une formule. Pourtant, Rémy de Gourmont l'a fait, et assez heureusement, me semble-t-il. « C'est avant tout, a-t-il déclaré, une théorie de liberté ; il implique une absolue licence d'idées et de formes ; c'est le libre et personnel développement de l'individu esthétique. »

Telles étaient les raisons, non pas clairement exprimées, mais pressenties, qui me conduisirent, voici quelque trente ans, chez Henri de Régnier, après avoir lu *Poèmes anciens et romanesques*, *Tel qu'un songe*, et certaines proses somptueuses, énigmatiques, suspendues hors de la réalité comme les lourdes images de nos rêves.

Seulement, j'apercevais aussi chez ce poète, qui laissait chanter librement son vers, un attachement aux formes classiques et un enthousiasme prodigue qui rendaient ses expériences plus instructives et plus engageantes que d'autres.

Je viens de faire la part belle aux novateurs, aux briseurs de moules, aux inventeurs de frissons nouveaux, pour employer le mot de Hugo à Baudelaire. Mais qu'il me soit permis de leur reprocher parfois une âme sectaire et des vues trop étroites. Et cela quel que soit leur domaine. Ils s'entêtent avec un bel aveuglement dans leur découverte, comme un savant qui n'observerait plus que le champ de son microscope. Ils ont fait faire un pas à la littérature, ou à la musique, ou à la peinture, et ensuite ils restent là à piétiner. Leur intransigeance est souvent bien plus obstinée que l'intransigeance de ce qu'on nomme l'académisme.

Le tempérament poétique d'Henri de Régnier.

Rien de tel chez Henri de Régnier. Il avait écrit des poèmes qu'on pourrait qualifier de rondes d'idées et d'images. La strophe se formait suivant une harmonie inédite à laquelle une autre strophe faisait écho. Mais plutôt que d'alourdir d'un commentaire cette musique aérienne, laissez-moi vous en rappeler quelques motifs. Ecoutez ces vers :

En allant vers la ville où l'on chante aux terrasses,
Sous les arbres en fleurs comme des bouquets de fiancées,
En allant vers la ville où le pavé des places
Vibre au soir rose et bleu d'un silence de danses lassées,

Nous avons rencontré les filles de la plaine
Qui s'en venaient à la fontaine,
Qui s'en venaient à perdre haleine,
Et nous avons passé.

La douceur des ciels clairs vivait en leurs yeux tristes,
Les oiseaux du matin chantaient en leurs voix douces,
Oh ! si douces avec leurs yeux de bonne route,
Et si tendres avec leurs voix de colombes indicatrices !
Elles s'assirent pour nous voir, tristes et sages,
Leurs mains jointes semblaient garder leurs cœurs en cage.

Et à côté de ce mode qui n'appartenait qu'à lui, son chant offrait aussi l'alexandrin enraciné dans la rime, tel que Ronsard l'a donné à notre littérature. On y trouvait encore le sentiment agreste qui inspira André Chénier. On y trouvait enfin l'épithète bien frappée que le vers porte en cimier, et que José-Maria de Heredia venait de faire briller avec tant d'éclat dans *les Trophées*.

Prodigue ? ai-je dit. Oui, le tempérament poétique

d'Henri de Régnier l'était souverainement et se laissait capter par tous les messages d'Apollon.

Je viens de nommer Heredia. Songez qu'avant de lui vouer une affection filiale en raison du grand et beau lien que vous savez, il le considérait comme un de ses maîtres, et qu'un autre maître non moins révéré était Mallarmé. N'y a-t-il pas dans ce double sentiment le signe d'une connaissance supérieure de la poésie ? N'y a-t-il pas la preuve d'une vue plus haute que celle qui régit d'ordinaire les écoles littéraires et détermine les lois de la prosodie ?

Tous ces arguments un peu savants ne me venaient pas à l'esprit cependant que j'attendais dans l'antichambre de la rue de Magdebourg. D'ailleurs, j'éprouvais surtout l'âpre convoitise du bibliophile. Mais je me disais confusément que je ne faisais pas fausse route. Ces livres anciens, mémoires d'autrefois, documents d'érudits, qui se mêlaient, dans la bibliothèque d'Henri de Régnier, aux plaquettes des jeunes poètes, soutenaient, légitimaient mon admiration. Au fond, j'étais heureux d'entrevoir que si la littérature, comme la vie des idées, exige un perpétuel renouveau, elle ne demande pas un reniement du passé. Innover n'est pas exclusivement détruire, cela est vrai en poésie comme ailleurs.

Généalogie.

Je m'avise, Messieurs, que je m'écarte singulièrement de votre tradition. Si je suis en train d'ébaucher de mes faibles mains la statue de mon prédécesseur, je la modèle à ma guise, d'après des impressions et des souvenirs. Or, pour suivre l'usage, j'aurais dû tout d'abord décrire les lieux où il est né, puis retracer sa généalogie.

Sur le premier point, mon excuse est qu'Henri de Régnier et son œuvre échappent complètement à ce que j'appellerai les revendications territoriales. Il est né à Honfleur, sa famille maternelle résidait en Bourgogne, à Paray-le-Monial ; mais, s'il nous a donné de délicieux croquis de ces deux villes, dans *le Trèfle blanc* et dans *les Vacances d'un jeune homme sage*, je ne vois pas du tout par quel artifice on pourrait le rattacher à l'une ou l'autre province. Ses patries d'élection, celles que l'on retrouve dans son œuvre, je vous les dirai tout à l'heure.

Quant à la généalogie, c'est autre chose. Si je l'aborde avec précaution, c'est par crainte d'être trop prolixe et de me perdre.

Henri de Régnier avait, en effet, le culte et même la manie de la généalogie. Ses dossiers de famille constituent des archives touffues, où les alliances se greffent et s'enchevêtrent. Il aimait à parler de ses ancêtres, il connaissait minutieusement leurs fastes et leurs travers. Il lui est même arrivé de leur dédier un de ses ouvrages, comme on le fait à des amis bel et bien vivants.

C'est que, justement, il considérait ces parchemins de famille avec beaucoup moins d'orgueil que de curiosité amusée pour la substance humaine qui s'y perpétuait. Son imagination trouvait là des tapis enchantés qui l'emportaient à travers les siècles. Je me demande même si, dans ses rêveries créatrices, il ne se substituait pas à tel ou tel de ses aïeux par des hallucinations comparables à celles qui assaillaient Jean de Franois, le héros du *Passé vivant*.

Je ne ferai donc pas défiler devant vous ces nombreux fantômes où l'uniforme du Royal-Dragons, barré du cordon de Saint-Louis, voisine avec l'habit du conseiller au Parlement. Je choisirai à votre intention une seule de ces figures, celle de son grand-père, qu'il a portraituré dans un de ses recueils.

Ce grand-père était né en 1789 et vivait avec ses parents dans une gentilhommière située en Thiérache, lorsque, quatre ans plus tard, la Révolution obligea toute la famille à passer la frontière. L'arrière-grand-père du poète reprit d'abord du service à l'armée des princes, mais il était âgé et, les revers survenant, les exilés finirent par échouer quelque part en Autriche, n'ayant d'autre ressource que de tailler des sabots qu'on allait colporter dans les villages.

M. de Régnier nous conte ces vicissitudes sans honte ni rancune contre le régime moderne, plutôt avec malice. Il nous apprend que ce fut en 1802 seulement que son arrière-grand-père obtint sa radiation de la liste des émigrés. « Quant à mon grand-père, âgé alors de quatorze ans — ajoute-t-il, — il précéda ses parents en France de quelques mois. Il partit le premier. On l'avait confié à deux personnes amies avec qui il devait faire le voyage. C'étaient, paraît-il, deux jeunes et jolies femmes, dont l'une portait un grand nom. Le retour eut lieu sans incidents ; seulement, comme elles n'étaient pas trop rassurées la nuit dans les auberges, les voyageuses couchaient dans le même lit et y faisaient coucher aussi, entre elles deux, leur petit garde du corps. »

« La double maîtresse », l'œuvre d'un précurseur.

Avouez, Messieurs, que votre confrère aurait eu grand tort de négliger des archives qui lui offraient de si jolies estampes et de ne point se plaire avec des aïeux qui imitaient si bien... les personnages d'Henri de Régnier.

Ce fut par ces évocations du passé, qui sont, à bien considérer, une forme de l'imagination poétique, qu'Henri de Régnier aborda le roman.

La double maîtresse date de 1900. M. de Régnier avait donc trente-six ans. Depuis combien de temps portait-il en tête la foule de personnages qui animent cette grande composition ? Depuis combien de temps en avait-il brossé le fond et machiné les intrigues ? Je l'ignore, mais ce qui frappe, lorsqu'on relit ces pages, c'est de voir avec quel souci du détail vrai ce poète symboliste, ce pur enchanteur, a su agencer les scènes et creuser le trait des figures.

C'est un roman de peintre, a-t-on dit. Et il est vrai que, tant par la science du décor que par l'abondance de la couleur, on y sent la perfection de l'atelier. Mais on ne pense ni à Watteau ni à Hubert Robert ; bien plutôt à Le Nain et à Chardin. Et, à cette rare union entre la magie du visionnaire et l'art du réaliste, chacun trouve son compte. *La double maîtresse* me fait penser à une grande foire d'où le liseur de romans, le poète, l'historien, l'amateur de tableaux, reviennent les poches pleines. Et d'un bout à l'autre de cette foire, se promène, les bras ballants, une espèce de fantoche épique qui, vous allez le voir, se relie aux découvertes les plus récentes de la psychologie.

Ce fantoche a nom Nicolas de Galandot. Souffrez que je vous le représente, le personnage en vaut la peine. Il est grand, dégingandé, le teint jaune et, au physique, rappelle un peu le duc d'Angoulême que Flaubert eut, dit-on, l'intention de camper dans un roman. Elevé avec la terreur du péché par une mère dont les dévôts eux-mêmes disent qu'elle est une âme au pain sec, notre Nicolas a eu, au seuil de l'adolescence, une amourette avec une cousine bien plus délurée que lui et qui, un jour, à bout d'agaceries, a dû, pour l'émouvoir, le fouetter au visage d'une grappe de raisins. Mme de

Galandot, apparaissant à l'improviste, a, grâce au ciel, surpris les deux coupables à temps. Elle leur a fait la dure leçon que vous imaginez ; et même, par un raffinement extraordinaire de casuistique, elle a interdit à son fils de confesser son péché, prétendant « que le pardon pouvait lui en prétexter l'oubli et qu'il n'en trouverait la véritable pénitence que dans le suspens continuel où elle le tenait au-dessus de l'enfer ».

La méthode a porté ses fruits et, à cinquante ans, Nicolas, sans passion, sans volonté, sans besoins, n'a rien goûté de la vie et n'est que l'ombre d'un homme.

Pourquoi, à cet âge, s'en va-t-il à Rome ? Pourquoi, un beau jour, prend-il la rue del Babuino et s'arrête-t-il devant une maison où la belle Olympia, étendue sur sa terrasse, lui jette au nez une grappe de raisin ? C'est le simple zigzag de sa destinée. Mais, avec ce zigzag, tout change brusquement. Vision et geste provoquent en lui l'explosion de désirs longtemps réprimés, et, tout d'un coup, il se jette dans les mille prodigalités du soupirant, il connaît toutes les transes de l'amoureux.

Seulement, c'est bien tard. Le timide quinquagénaire ne se libère jamais des vieilles ombres qui ont étouffé sa jeunesse. Exploité par Olympia, qu'il n'ose approcher et qu'il n'a pas la force de quitter, le gentilhomme se dégrade peu à peu, devient en même temps le barbon qu'on dépouille et le faquin qu'on envoie en course. On n'oublie pas la saisissante peinture de M. de Galandot en train de plumer cérémonieusement un poulet aux cuisines et de se faire bousculer par la valetaille. D'ailleurs, on n'oublie aucun de ces tableaux de Rome, où la hardiesse de l'image le dispute à la cocasserie de l'invention et où l'on voit passer coude à coude, dans une complicité quelque peu sacrilège, le cardinal et le ruffian. Cette Rome du XVIIIe, si elle a libéré M. de Galandot, a pareillement stimulé la verve de l'auteur.

Roman de peintre, dites-vous ? Roman pastiche ? Mais quel peintre ? Et quel modèle ? Loin de là, Messieurs, regardons d'un peu près et nous reconnaîtrons que *La double maîtresse* est d'un précurseur et porte en germe toute une littérature : c'est le premier roman freudien que nous ayons pu lire.

Qu'est-ce donc, en effet, que ce Galandot, sinon ce que l'on nomme aujourd'hui un *refoulé*, un homme dont les psychiâtres vous diront qu'il a été arrêté dans son développement normal par une terreur et la persistance d'un souvenir ? Tout concorde. Revoyez la redoutable figure de la vieille Mme de Galandot, songez à la confession interdite, à la grappe de raisin qui est la clé du drame mental. Je ne veux pas poursuivre la leçon dans une science quelque peu incertaine qui n'est pas plus mon domaine que le vôtre. Mais qu'il me plaît de penser qu'un poète, et un poète qui se laissait guider par les symboles, ait pénétré si naturellement les choses du subconscient et trouvé, comme pour nous amuser, la vérité dernière de la psychologie !

« Le passé vivant ».

Après *La double maîtresse*, Henri de Régnier écrivit d'autres romans sur la société de l'Ancien Régime. Je vous citerai notamment *Le bon plaisir* et *Les rencontres de Monsieur de Bréot.* Ces romans ne présentent pas la même étendue, mais on s'y divertit, on y voit à merveille les dessous de l'époque, on est introduit dans les bosquets en labyrinthe où le Grand Siècle s'égare après souper.

Et même dans un roman moderne, comme *Le passé vivant*, ce sont les images d'autrefois qui constituent le fond de l'œuvre et commandent aux événements contemporains. Pourtant, je ne crois pas que ce soit à proprement parler le problème de l'hérédité qu'Henri de Régnier ait voulu mettre en lumière dans cet ouvrage. C'est plutôt la survivance de certaines forces occultes, le retour en nous de certains thèmes qui filtrent à travers notre raison et pèsent sur nos actes. Là encore, on pourrait se demander si Henri de Régnier n'a pas été un précurseur, s'il n'a pas émis l'hypothèse, avant le romancier anglais Lawrence, d'un tissu mystique qui composerait l'être humain et agirait sur notre destinée comme le *fatum* des anciens.

Mais je me contente de proposer ce rapprochement.

La source de son inspiration poétique et le choix de ses personnages.

En revanche, il est un point sur lequel je vous demande de me suivre, car c'est un trait caractéristique de l'œuvre de M. de Régnier, et ses proches me l'ont signalé dans sa nature même : il était amusé, que dis-je ! attiré au plus haut point par les singularités des êtres, par leurs manies. C'était peut-être chez lui un goût de collectionneur, ce goût qui nous fait emplir une vitrine de magots. Pourtant, j'y vois quelque chose de plus et je vais essayer de m'en expliquer.

L'homme tout d'une pièce, l'automate parfait qui entre sur la scène terrestre sans faux pas, tient son emploi sans broncher et sort sans tapage, n'est pas un bon personnage pour un romancier. Je dirai même qu'il fait mal ressortir ses vertus, s'il en a, et les noie dans de médiocres grisailles. Nous devons observer le défaut et la défaillance, l'endroit où — pour garder la comparaison de l'automate — le ressort grince et la roue s'emballe. Ce qu'on nomme en littérature un type n'est pas du tout l'exemplaire commun. Au contraire : c'est un de nos semblables qui sort du rang. Tous les grands romanciers ont dû posséder dans la vie courante ce goût des oripeaux et cette faculté de s'attacher à leur personne. On le constate chez nous avec Balzac, Flaubert ou Proust. Chez les Russes avec Dostoievski. En Angleterre avec Dickens ou Meredith.

Si j'insiste là-dessus, c'est qu'on a reproché à Henri de Régnier aussi bien la source de son inspiration poétique que le choix de ses personnages. Sous cette coupole même, l'éminent orateur appelé à le recevoir au nom de votre Compagnie ne lui épargna pas, ce me semble, ces épreuves qui sont chez vous de tradition. Tradition périmée, du moins je le souhaite en tremblant. Le poète s'entendit blâmer pour son paganisme. Or, n'est-ce pas là interdire à l'abeille de tirer son miel de certaines fleurs ? N'est-ce pas condamner tout ensemble Ronsard, La Fontaine, André Chénier ? Et le romancier, enfin, fut admonesté pour la licence de son invention, laquelle — je rapporte le texte — avait fait rougir un capitaine de cuirassiers.

J'aime à croire qu'il y eut là un excès voulu, car s'il est vrai qu'Henri de Régnier avait un penchant adroit pour le trait leste, il est impossible qu'un lettré tel qu'Albert de Mun l'ait confondu avec un fabricant de vignettes galantes.

En effet, à côté de l'historiette, il aimait l'Histoire et il l'avait approfondie. Je n'en veux pour preuve que la magistrale étude qu'il a consacrée à Michelet dans un volume de critique et de souvenirs intitulé *Figures et caractères*.

La lecture de Michelet le transporte. Ecoutez

comme il parle de *l'Histoire du moyen âge* : « Fresque terrible qu'il écrit à mesure sur la muraille du temps : rois, princes, prêtres, soldats, y figurent, chacun peint en sa réalité violente ou fourbe. Epoque bruyante et morne. Le sceptre heurte le glaive, la mitre se cogne au casque ; cantiques et clameurs, abattement et frénésie, puis le sombre silence des pestes et des famines, et tout bas, au fond du drame dont se suivent les péripéties, le long soupir du grand acteur épars, du peuple courbé sur la glèbe et suant sur le sillon et qui, parfois, se redresse, veut être, vivre, s'agite et retombe. Acteur mystérieux, innombrable et taciturne qui, parfois, emplit la tragédie du chœur lamentable de ses maux, du murmure éternel de sa houle humaine. »

Si j'ai tenu à vous citer ce magnifique morceau, ce n'est pas seulement pour sa richesse d'images, mais afin de rappeler qu'Henri de Régnier, cet aristocrate, ce poète de la tour d'ivoire, était capable de sentir le peuple, de vibrer à ses émois et à son ascension.

Et cette faculté, que vous venez d'admirer, de répandre son lyrisme dans une page de prose, cette faculté ne le détourne pas d'écrire des vers.

Le poète.

Qu'il me soit permis, à ce propos, de vous confier, en toute ingénuité, l'étonnement d'un profane. Comment un écrivain, lorsqu'il possède ces deux dons, ne perd-il pas le plus fragile et le plus difficile, je veux dire l'art de s'exprimer en vers ? Comment ne se contente-t-il pas peu à peu de ce que nous, les grossiers artisans de la prose, nommons notre poésie, c'est-à-dire ces pressentiments pathétiques qui nous saisissent parfois en présence de la nature ou en face d'un être et nous donnent l'illusion de nous détacher du réel, de plonger dans l'essence des choses ?

C'est sans doute que ce vague panthéisme ne suffit pas au vrai poète, fût-il de l'école symboliste. Il veut que cette poésie interne, si je puis dire, soit captée par lui, s'ajuste à un rythme et à une mesure que la prose ne peut guère soutenir longtemps. Et puis il est des idées qui naissent avec leur cadence, des visions qui s'imposent pour lui avec l'harmonie des mots et forment la strophe à son insu.

Toujours est-il que l'exercice du roman et de la critique n'étouffa pas l'inspiration poétique d'Henri de Régnier. Entre 1900 et 1910, il publie quatre recueils de poèmes : *les Médailles d'argile*, *la Cité des eaux*, *la Sandale ailée*, *le Miroir des heures*. Sa manière n'a pas changé, il est toujours lui-même, ce promeneur sensible et solitaire qui, devant les spectacles de la vie, s'enchante de frais visages et d'allégories pensives.

Il le dit d'ailleurs dans un très beau poème qu'il intitule *le Souvenir* et qui, par ses enchaînements et ses répétitions voulues, marque bien la continuité de ce rêve.

... Mais moi, si je regarde au fond de ma pensée
D'aujourd'hui jusqu'au bout de ma route passée,
Toujours je me retrouve et toujours je me vois
Toujours le même, assis toujours au même endroit.
Sur le sable jaillit mon unique fontaine,
Où ma bouche à son eau rafraîchit mon haleine.
Là-bas, près du pin rouge et rauque, dans le vent,
C'est là que je me vois et de là que j'entends
Encore dans l'air pur, au matin de ma vie,
De ma flûte, monter de mes lèvres unies,
Sonore, harmonieux, humble, tremblant et beau,
Mon premier souffle juste à mon premier roseau.

Toutefois, le critique qui serait tenté de serrer de près cette œuvre si égale, si unie, reconnaîtrait, à partir de *la Cité des eaux* et surtout dans *la Sandale ailée*, un ton plus confidentiel. Le poète reste fidèle à ses paysages et à ses tableaux de prédilection, mais il y mêle davantage ses désirs, ses plaintes, ses regrets. Dans ces pièces, qui sont peut-être celles que je mets le plus haut, l'émotion est obtenue sans effet, par allusion, pour ainsi dire. Est-ce la loi du symbolisme que nous retrouvons, est-ce la volonté de suggérer seulement les choses, de les laisser transparaître sous un voile ? Est-ce une autre loi, celle d'un homme qui, je vous le montrerai tout à l'heure, n'était ni indifférent ni distant, mais goûtait la réserve comme un raffinement du cœur ? L'une et l'autre sans doute. En tout cas, cette expression dérobée, qui ne veut être qu'un écho, a un grand retentissement dans la mémoire.

J'ai fait d'un seul amour le flambeau de ma vie.
Ciel d'automne, pleuvez, et vous, ô nuit d'hiver,
Soufflez votre aquilon sur ce feu toujours clair
Qui rend mon pas solide et ma main enhardie.
Qu'importe si la ronce à sa griffe d'envie
Accroche mon talon et déchire ma chair,
La flamme que je porte est trop haute dans l'air
Pour craindre à son éclat quelque offense ennemie !

Henri de Régnier et Gérard d'Houville.

Cet homme, Messieurs, que j'essaye de distinguer à travers son œuvre, je restai longtemps sans l'approcher après avoir pénétré jusqu'à son antichambre. Pour suivre le cours de sa vie, il me faut donc emprunter le récit qu'il nous en a fait çà et là, et les témoignages d'amis plus anciens.

Cependant, je ne crains pas de m'aventurer en vous disant qu'une des belles joies de cette vie fut de voir venir aux lettres celle qui portait son nom. En l'occurrence, la prédestination n'explique pas tout. Il y a un grand pas entre le don et la faculté créatrice, et il est certain que l'exemple du poète, autant que le rayonnement de cette flamme qu'il portait si haut, contribuèrent à délivrer l'expression de Gérard d'Houville.

Mais gardons-nous d'employer ici le mot d'influence, car il s'appliquerait mal à ces deux carrières. Le domaine d'Henri de Régnier est comparable à un grand parc à la française où tantôt des degrés réguliers, tantôt des allées courbes, mènent à des bosquets habités par les dieux antiques. De calmes miroirs d'eau reflètent des ciels qui sont parfois voilés, et l'on respire partout l'odeur amère du buis. A côté, mais aussi distinct qu'un jardin sauvage peut l'être d'un parterre de Le Nôtre, le domaine de Gérard d'Houville nous offre des buissons de clématites en fleur qui ressemblent à des manteaux de fées, des citrouilles prêtes à devenir carrosses, un cadran solaire dont le style a l'air de faire un pied de nez au promeneur. Et sur toute cette féerie espiègle règne la grave conscience de l'amour.

Est-il exemple d'un autre couple qui ait si bien fleuri l'autel des dieux, chacun cueillant son offrande et gardant sa démarche ? Je cherche, Messieurs, et je ne trouve pas.

Le voyageur.

Le labeur d'Henri de Régnier se mêlait admirablement à son plaisir. Il voyageait, il faisait des croisières en Méditerranée, de fréquents séjours en Italie. Il adorait Venise, où il avait eu la fièvre, ce qui est le bon moyen de garder un paysage incrusté

er soi. Il s'y plaisait plus qu'à Rome, que pourtant l connaissait aussi bien, encore qu'il n'y fût allé — ô l'imagination du poète ! — qu'après avoir écrit 'aventure de Galandot le Romain.

Ce qui l'attirait à Venise, c'était peut-être d'y éprouver, ainsi qu'il l'a écrit, une grande activité le rêverie et une grande paresse d'esprit. Et il est vrai qu'il en a parlé toujours sans lyrisme, avec abandon, à la manière d'un fureteur passionné et d'un faiseur de croquis réalistes. Il lui a consacré leux livres, *l'Altana* et *la Vie vénitienne*, où il a réuni des impressions et des notes qui s'échelonnent sur l'espace d'un quart de siècle. Et je n'hésite pas à préférer ces tableautins vivants et alertes, inspirés par un rayon de lumière, par un nuage, par une échappée baroque, ces Guardi, si vous voulez, aux grands portraits romantiques qui nous représentent je ne sais quelle dogaresse perfide et alanguie.

Mais ce qui le faisait retourner à Venise, je crois bien que c'était surtout la singularité de cette ville qui ne ressemble à aucune autre. Il l'aimait pour la fantaisie de ses ruelles et les détours de ses canaux ; l l'aimait pour cette vie incertaine et double qu'elle propose aux pas du rêveur. Ajoutez à cela qu'elle respire l'énigme, qu'elle appelle l'intrigue ; elle est la patrie des masques et des poupées de cire ; elle abrite encore bien des étrangetés. Or, rappelez-vous e goût d'Henri de Régnier pour les êtres à marottes. Oui, tout dans cette ville, images d'hier et figures d'aujourd'hui, devait enrichir sa collection.

Ces pages de *l'Altana* nous renseignent sur les amis qu'il allait retrouver aux cafés de la place Saint-Marc. Il y avait là Abel Bonnard, Edmond Jaloux, Jean-Louis Vaudoyer, Emile Henriot. Et, à ce propos, je veux vous dire un mot sur Henri de Régnier et ses amis, car ce point éclairera son caractère.

Henri de Régnier et ses amis.

Il en avait beaucoup ; mais, dans ces rapports, la fidélité remplaçait l'intimité. Le lien était solide, jamais pressant. Au début de sa carrière, on le voit nouer de belles liaisons avec d'autres poètes ; cependant, il ne fait partie d'aucun cénacle, il se dérobe aux rapprochements faciles et aux excès de la camaraderie. L'entendit-on jamais abuser du tutoiement ? Même pas user, peut-être. Et qui ne le comprend ? Le poète n'a-t-il pas d'autres voies, ou plutôt une voie unique pour s'épancher ?

Mais s'il gardait toujours ce quant-à-soi, il en observait loyalement la règle réciproque. Ce qu'on prenait chez lui pour de la froideur était le respect des secrets d'autrui. Il goûtait la conversation, il savait à merveille l'animer, mais il questionnait très rarement. Au fond, il préférait deviner les êtres plutôt que de les interroger.

Vais-je de nouveau me mettre en scène, Messieurs, et vous rapporter que je m'avisai confusément de tout cela lorsque je pus enfin me présenter à lui ?

Ce fut au lendemain de la guerre, en 1919. Je venais de terminer mon premier livre. Henri de Régnier dirigeait alors une collection de romans. Comment n'aurais-je souhaité de débuter sous ce patronage ? Par son fils, qui était de mes amis, j'obtins de lui un rendez-vous.

Je ne sais plus à la faveur de quel biais j'arrivai, non à exprimer mon désir, mais à parler de mon manuscrit. Je me rappelle seulement que le chemin fut long. La littérature, des souvenirs de Bourgogne, grâce auxquels j'appris que nos familles respectives avaient voisiné autrefois, retardèrent mon aveu. Lorsque je me décidai, j'obtins une attention très courtoise, d'utiles informations, mais point d'autre ouverture. Pourtant, je regardais du coin de l'œil quatre ou cinq manuscrits posés sur la table, entre lesquels j'aurais bien voulu glisser le mien. Hélas ! je partis sans qu'il en eût été question entre nous.

Un de mes amis, qui nous connaissait assez bien l'un et l'autre, et à qui je racontai ma visite, me demanda si Henri de Régnier m'avait proposé de lire mon manuscrit. « Non, répondis-je. — Mais le lui as-tu offert ? — Non plus. — Alors, vous avez joué une scène des *Deux timides !* » s'écria-t-il. Et je crois, Messieurs, que c'était un peu vrai. Par la suite, Henri de Régnier me témoigna, au cours de ma carrière, tant d'intérêt et tant de bienveillance que je serais bien ingrat si je lui reprochais d'avoir manqué de curiosité à l'égard d'un débutant. Seulement, incapable de demander pour lui-même, il jugeait presque indiscret de mettre un autre sur le chemin de la demande.

Ce bienveillant intérêt dont je vous parle s'exerçait dans la critique littéraire du *Figaro*, qu'il occupa près de vingt ans et où l'on peut dire qu'il n'a pas été oublié. On le trouvait généralement indulgent. C'est qu'il se gardait de juger une œuvre à priori, d'après deux ou trois principes d'école ou de parti. Il se disait, je crois : « Etant donné ce que l'auteur a voulu faire, a-t-il réussi ? » Et puis, il aimait à lire. Dans un très bel essai de jeunesse, intitulé *le Bosquet de Psyché*, qui est un véritable exposé de son esthétique, il avait parlé en termes précieux des sortilèges de la lecture. Lire, disait-il, c'est s'évoquer à travers le fantôme d'autrui. « Tout livre est alchimique et philosophal, notre quintessence y repose et chacun s'y retrouve enfin. » C'est avec cette générosité d'imagination que ce critique lisait un livre. Il allait cheminant avec l'auteur, et tant mieux s'il subissait l'enchantement.

Rarement se permettait-il une pointe, lui qui avait tant d'esprit.

L'esprit d'Henri de Régnier.
Son élégance de cœur.

Car il avait de l'esprit, je suis sûr que vous ne me démentirez pas, vous qui aviez le privilège de l'entendre chaque jeudi. On trouve, d'ailleurs, dans un de ses recueils, *Sujets et paysages*, un fort agréable essai sur le propos. L'esprit, écrit-il, « est, en somme, une façon brève et juste de juger les gens et les choses et de considérer les événements et les circonstances de la vie. Il est de la vérité en miniature et de la sagesse en raccourci. » Voilà une bonne définition, mais qui se tient un peu haut, et peut-être Henri de Régnier ajoutait-il quelque chose à cet esprit-là. Par exemple, une ironie qui, exprimée avec cet air de parfaite courtoisie qui lui était habituel, faisait rire bien mieux qu'une lourde saillie. Tenez, il rapporte, en nous traçant un très remarquable portrait d'Alfred de Vigny, un mot du poète qui s'apparente assez à son propre tour. La scène est à l'Institut, et nous sommes entre nous, Messieurs. « On raconte, écrit-il, qu'à une séance où l'on s'occupait d'attribuer le prix de poésie et où l'on discutait les candidats, un académicien fit remarquer la méchante qualité des envois. — Pourquoi donc, ajoutait le digne homme, nous adresse-t-on toujours des choses médiocres ? — Mais, Monsieur, lui répondit Vigny avec son plus beau sourire, mais, Messieurs, pour vous plaire. »

Otez l'amertume et vous avez là, ce me semble, l'esprit goûté par Henri de Régnier.

Il en fit jusque dans cette sévère célébration qui est un des rites solennels de votre Compagnie, je

veux dire dans le rapport sur les Prix de vertu, qui lui fut confié en 1927.

Il commença par invoquer à cette occasion Tallemant des Réaux, dont ce jour n'est pourtant pas précisément l'anniversaire, et tira des *Historiettes* une anecdote sur un sieur de Bautru. Ce Bautru était un mécréant réputé que l'on vit, un jour, saluer une procession. « Ah ! ah ! lui dit alors quelqu'un, vous êtes donc mieux avec le bon Dieu qu'on ne pense, » Et l'autre de répondre en se recoiffant : « Oui, oui, nous nous saluons, mais nous ne nous parlons pas. » Henri de Régnier ajoute, après cet exorde : « J'avoue que dans le rôle qui m'est dévolu aujourd'hui, je me sens terriblement Bautru ! »

Le malheur est que je puis m'inscrire en faux contre cette dernière allégation. Jugez-en plutôt. Il y a quelques années, le hasard mit chez moi en présence M. de Régnier et un médecin de mes amis. « Je vous ai vu bien souvent, lui dit celui-ci. C'était en 1922. J'étais alors interne à l'hôpital Cochin, et tous les jours, pendant plusieurs mois, je vous ai aperçu au chevet d'une vieille femme qui était en traitement et que nous savions condamnée. » Henri de Régnier reconnut le fait. Il s'agissait d'une servante qui l'avait élevé et dont il adoucit la fin par ces visites quotidiennes. Qu'en pensez-vous, Messieurs, et croirez-vous toujours votre rapporteur ? Mais non, mon histoire ne vous a rien appris. Vous saviez comme moi que si votre confrère s'entendait à merveille avec l'esprit de Tallemant, il avait une élégance de cœur qui se confond bien souvent avec l'exercice de la vertu.

Les dernières œuvres.

Depuis notre première entrevue que je vous ai contée, il m'était donné de rencontrer fréquemment M. de Régnier. Sans que j'eusse besoin désormais d'aller solliciter chez lui une dédicace, je recevais ses ouvrages ornés de ce beau paraphe que vous avez connu. Les quinze dernières années de sa vie ne furent pas les moins fécondes, puisqu'il publia romans, nouvelles, essais, et deux volumes de vers, *Vestigia flammae* et *Flamma tenax*. Dans ces poèmes, il va entretenir cette flamme toujours vive aux grands foyers qu'il admire. Il y a là des pièces qui sont comme des dialogues avec Ronsard, Hugo, Baudelaire. C'est vous dire qu'elles font moins de place au fond original du poète. Mais que sa voix est ferme ! Et qu'il est émouvant de le voir avancer et tendre ainsi le bras vers ceux que bientôt il va rejoindre !

La pécheresse est le plus important des romans qu'il nous donna en cette période. Œuvre très riche, où abondent les originaux, chers à notre auteur. On y retrouve sa connaissance de l'histoire, la grande et la petite, son goût du romanesque bien machiné et de la galanterie bien tournée, sa manie d'exactitude en ce qui concerne le décor et le costume. Chose curieuse, il avait eu, au temps de sa jeunesse, une vive passion pour la marine ancienne. Il allait souvent contempler, paraît-il, les modèles qui sont conservés au Louvre. Et précisément, plusieurs pages de *La pécheresse* décrivent ces galères royales

Mais il ne faut pas s'en étonner. Jusqu'au bout de sa course, Henri de Régnier est resté lui-même. Celle qui le connut mieux que nous tous m'a dit que les différents âges de la vie ne l'avaient jamais modelé, comme ils font les êtres en général. Jeune ou vieux, il eut la même dose de sagesse et de gaieté, de mesure et d'enthousiasme. Quel plus bel éloge faire de sa personnalité et comment mieux souligner la sincérité de ses sentiments ?

La dernière fois que je le vis, ce fut deux ou trois mois avant sa mort. Je lui demandai un rendez-vous et, je dois l'avouer, avec le désir d'obtenir, sinon son assentiment, du moins son avis sur l'audacieuse prétention qui devait, quelque temps après, me conduire parmi vous. Il me répondit avec son empressement habituel qu'il était souffrant, mais que, si je venais un après-midi vers 4 heures, il ne manquerait pas de me recevoir.

C'est l'hiver, et quand je pénètre dans son cabinet de travail, je devine une pièce que l'on a laissé peu à peu envahir par l'ombre. Je reconnais le mobilier vénitien, les bibelots familiers, miroirs gravés, étagères à figurines, mais lui-même je ne le vois pas, car un paravent cache l'étroit divan où il repose.

Cet humble coin, ce peu d'apparat, comme cela le peint bien ! Cet homme qui avait le goût des époques magnifiques et des styles majestueux se présentait toujours avec je ne sais quoi de frugal et de modeste. Il s'enchantait de richesses rêvées.

Ce jour-là, je ne rejoue pas avec lui la scène des *Deux timides*. Vingt années, ou presque, de vie littéraire enhardissent quelqu'un. Lui, pourtant, c'est de la même manière posée, sûre, mais discrète, qu'il me conseille. Dans le plan qu'il esquisse, vos noms reviennent souvent, Messieurs, et l'on sent bien, à travers la finesse de ses vues, l'estime qu'il vous porte. Bien vite, d'ailleurs, nous parlons d'autre chose. Je le questionne sur le symbolisme, dont on s'apprête à célébrer le cinquantenaire. Je lui dis tout ce que les écrivains de ma génération, et, fait remarquable, les romanciers en particulier, doivent aux recherches des symbolistes. La diffusion de la poésie dans la prose, les coups de sonde vers l'âme cachée des êtres, la vérité psychologique atteinte par pressentiment ou par une lente succession de nuances, le mot qui se contente de suggérer l'idée, ce n'est pas nous qui avons inventé cela, mais eux. Et peut-être que si l'on ouvre nos livres, c'est, pour reprendre le mot d'Anatole France, qu'on a souffert quelque obscurité dans les leurs...

Tandis que nous parlons ainsi d'hier et d'aujourd'hui, la pièce a été éclairée. Les miroirs aux cadres dédorés, les arêtes du vieux bureau patiné, luisent doucement. Et soudain, dans ce décor qui réunit tout ce qu'il a goûté, je repense à cet écrit de jeunesse où Henri de Régnier a tenté de définir son art, *le Bosquet de Psyché*.

Ce qu'il a nommé ainsi, ce n'est pas seulement le recueillement si nécessaire à la vie créatrice, c'est le refuge idéal qu'il engage chacun de nous à se constituer par ses songes et en s'aidant du rêve inconscient des choses. C'est l'endroit, écrit-il, « où l'on abrite les instants qu'on dérobe à la vie et où l'on reprend contact avec je ne sais quel instinct d'idéal qui est nous ».

« Jadis, écrit-il encore, de grands cultes, de grandes fêtes assortissaient les âmes et leur prescrivaient un destin ; il y eut des autorités et des symboles ; l'homme antique prenait, à des époques fixes, conscience de soi... De même dans les cathédrales, les peuples chrétiens communiaient dans une foi dont le temple était l'emblème... Tout a changé maintenant. L'au-delà s'est fait taciturne ; personne ne nous avertit de ce qui est en nous, et, pour se connaître, il n'y a d'autre entremise que l'art, la rêverie ou la lecture. ».

Dira-t-on que ces paroles prêchent un exemple égoïste ou stérile, dessinent devant nous une chimère qui ne mène à rien ? Jugez-vous que le moyen n'est point valable au temps présent ? Pourquoi, Messieurs ? Au contraire, la voix du grand poète

me persuade. N'est-ce pas, en effet, au moment où une fureur inexplicable se propage à travers le monde et ne fait que s'exaspérer par la formation des âmes collectives, n'est-ce pas à ce moment que chacun de nous devrait enrichir sa patrie intérieure et, s'il ne peut sauver les hommes, sauvegarder au moins une part de soi-même ?

Réponse de M. Abel Hermant

D'abord, Monsieur, rassurez-vous. Bientôt nous vous ferons connaître que vos alarmes étaient vaines. Nos mœurs académiques se sont fort adoucies depuis un quart de siècle; nos épreuves d'initiation ne sont plus formidables, elles n'ont aucun caractère maçonnique, et vous n'avez nul sujet de craindre que je ne me dresse tout d'un coup devant ce fauteuil, où j'ai le privilège envié d'être commodément assis, pour vous dire, en tendant vers vous une main menaçante, que vous avez fait rougir un ancien brigadier de chasseurs à cheval. Je préfère évoquer des souvenirs moins militaires.

Est-ce, Monsieur, parce qu'originaire de notre Bourgogne, né au château historique et très littéraire de Cormatin, vous avez cependant passé plusieurs années de votre enfance en terre d'Egypte ? Je ne puis vous imaginer que sous les traits d'un jeune saïs, du saïs qui court dans le maïs, comme on chantait dans un opéra-comique du temps de ma première jeunesse, bien avant votre naissance. C'est aussi pour des raisons plus personnelles, que j'hésite à dire ici; car je sais bien que notre Compagnie n'aime pas beaucoup les remarques personnelles. Enfin... Monsieur, c'était un jour d'élections à l'Académie française. L'un des candidats, qui avait eu déjà plusieurs déconvenues, attendait le résultat du vote dans une de ces vieilles maisons, très mystérieuses, qui existent encore... oh ! pardon, j'allais dire : au voisinage de la tour de Nesle, non : de l'Institut. Cette proximité, l'agilité de votre âge vous permettaient d'accourir, entre chaque tour de scrutin, et d'annoncer au candidat anxieux le nombre changeant, tantôt croissant, tantôt décroissant de ses voix. Comme l'a dit à peu près La Bruyère, à propos d'ailleurs de tout autre chose, pour un scrutin, un résultat bien fade est celui de n'en avoir aucun. Lorsque, après, si j'ai bonne mémoire, huit courses aller et retour, vous vîntes apporter au candidat qui, de la fenêtre, vous guettait cette nouvelle négative, je ne sais trop, Monsieur, qui de vous deux était le plus déçu. Ah ! que vous auriez été vite consolés l'un et l'autre si quelque prophète, par hasard clairvoyant, vous eût révélé que, très peu d'années plus tard, vous seriez à la place où vous êtes, et l'autre à la place où je suis, chargé de vous souhaiter ici la bienvenue.

JACQUES DE LACRETELLE

Vous ne venez pas à nous, Monsieur, par des chemins que vous ne connaissiez pas. Les vôtres vous les ont montrés dès votre naissance, peut-être même auparavant : c'est le mystère de l'hérédité. Vous êtes le troisième de votre nom qui prend place parmi nous; et je vous signale à l'envie de ceux qui ont quelques doutes sur le sort que la postérité leur réservera : vous aviez votre rue avant de naître ! Elle fait un angle droit avec « celle Vaugelas », comme disaient nos pères, ennemis des répétitions de mots : Vaugelas, c'est de la prédestination. Celle Lacretelle est même déjà prolongée; il ne vous reste plus, Monsieur, qu'à en faire un boulevard.

Dynastie académique.

Peut-être avez-vous ouï dire que l'Académie française ne hait pas les dynasties. La vôtre nous est particulièrement chère, et voici pour quelle raison historique.

Lorsque, le 29 décembre 1826, M. de Peyronnet déposa sur le bureau de la Chambre un projet de loi contre la presse, que par antiphrase sans doute il appelait « la loi de justice et d'amour », c'est votre aïeul, Lacretelle jeune, qui invita l'Académie française à délibérer sur les moyens de faire parvenir au roi « l'expression de ses inquiétudes et de sa douleur ». M. de Lally-Tollendal fit observer qu'il était peu raisonnable de présenter une requête sans aucune espérance de succès. A quoi M. de Chateaubriand répondit que la conscience ne se détermine point par les chances plus ou moins probables d'un résultat utile, et qu'on risque tous les jours pour rien sa fortune et sa vie.

On alla jusqu'à menacer l'Académie d'une dissolution : ce n'eût pas été la première. On n'osa point. On se contenta de retirer à celui dont vous avez l'honneur de porter le nom son titre — et son traitement — de censeur dramatique. Les détracteurs de notre Compagnie lui ont reproché souvent de fronder : cela n'est pas de sa dignité; mais elle a toujours défendu, au péril même de son existence, les droits de l'esprit. Elle n'a jamais avoué la raison pratique du roseau de la fable. Aussi a-t-il pu lui arriver de rompre : elle n'a jamais plié.

Vous venez à nous, Monsieur, environné d'ombres illustres : tous les amis et de votre grand-oncle et de votre aïeul se sont penchés sur votre berceau académique. J'ai nommé Chateaubriand. C'est aussi Lamartine, votre « pays » comme disent les bonnes gens. C'est Vigny, Musset... ils sont trop. N'étiez-vous pas chez vous dans la seule maison de France où l'on n'appelât point Victor Hugo le Maître, parce qu'on l'appelait le Père ? Et pour rallier à ce cortège romantique celui qu'entre tous les classiques nous vénérons sans doute et nous chérissons le plus, vous avez eu recours, Monsieur, au plus légitime des artifices : vous êtes devenu par alliance l'arrière-petit-fils de Jean Racine.

Mais il serait temps peut-être de parler de vous. Si vous êtes né, vous n'êtes pas de ceux qui se sont donné la peine de naître, et l'on a pu pressentir dès votre adolescence que vous ne vous en tiendriez pas là. Dirai-je : dès le collège ? Ce ne serait pas pour vous faire plaisir; car, je ne sais pourquoi, vous qu'il faut louer de ne vous être jamais soucié d'aucune mode, vous vous êtes passé cette coquetterie de prétendre que vous aviez été un élève ordinaire, un sujet médiocre. Je me suis laissé dire le contraire. Je vois non loin de vous, sur ces bancs, quelqu'un qui sait mieux que personne ce qu'il en est et qui ne se gênerait pas sans doute pour vous en donner le démenti.

Aussitôt émancipé, vous avez commencé de ne pas tenir en place : faut-il attribuer à vos enfances diplomatiques cet impatient besoin d'être toujours ailleurs ? Vous l'avez satisfait d'abord par de très modestes déplacements. Il vous suffisait, pour vous dépayser, de traverser cette mer étroite qu'on appelle plus justement « le Canal ». Vous êtes de ceux que l'Angleterre a séduits et qui ne respirent nulle part aussi bien que dans les parcs d'une grande Université.

Ce n'est pas moi, Monsieur, qui vous reprocherai un goût que je partage, encore qu'il soit la cause de notre plus grave dissentiment. Bien avant que je pusse connaître Oxford, Taine et Bourget

m'avaient appris à la désirer; et lorsque pour la première fois j'aperçus la tour de Magdalen, la belle coupole de la Radcliffe Camera, lorsque j'errai sous les ormes séculaires de Christ Church, lorsque je découvris, serrée entre les deux bras du Cherwell, la charmante Mésopotamie, je vis bien d'abord que mes deux maîtres ne m'avaient pas trompé, et que, sinon mon intelligence, du moins ma sensibilité avait maintenant une seconde patrie. Eh bien! Monsieur, je ne dis pas que toutes ces beautés qui me sont si chères vous soient indifférentes; mais vos préférences sont allées à la rivale d'Oxford: à Cambridge. Je suis *Oxonien*, vous êtes *Cantab!* Et vous vous réjouissez quand la grande course du printemps est gagnée par ceux de qui je souhaitais la défaite!

Premier roman.

Mais vous me reprocheriez à bon droit de n'avoir pas l'esprit sportif, si des considérations de cet ordre pouvaient fausser mon jugement. Soyez donc assuré que je ne tiendrai pas rigueur à Jean Hermelin d'avoir été enfanté par vous dans un autre bois sacré que celui où chaque année je reviens en pèlerinage. Ce jeune homme inquiet, qui vous ressemble comme un frère, c'est en effet aux lieux où il vous plaisait alors de chercher l'inspiration que vous l'avez créé, si je puis dire, d'un côté de votre âme; soit dans cette incomparable campagne anglaise, soit dans notre Ile de France que vous aimez aussi, dans les bois, ou même sur les champs de course de Maison-Laffite; ou encore dans la cité des eaux, à laquelle vous avez voué de bonne heure le même culte que Henri de Régnier. La guerre vous a fourni un dénouement, plus honorable, aussi discret que l'exécution de Julien Sorel dans *Le rouge et le noir.* Vous n'avez même pas écrit l'équivalent de la phrase célèbre: « Tout se passa simplement, convenablement, et de sa part sans aucune affectation. » Votre simplicité est encore plus nue et plus poignante: « Ces lignes sont les dernières tracées sur le carnet de Jean Hermelin. »

Lorsque votre main les eut tracées, Monsieur, c'en était fait, vous vous étiez inscrit, comme on dit dans les Parlements, au groupe des romanciers. Et cependant vous aviez des ambitions moins étroites, si j'en juge par l'avant-propos de votre premier livre: « Ce que j'entreprends d'écrire dans ce cahier n'est ni un roman ni une confession. Je veux éviter l'invention littéraire de l'un et la délectation orgueilleuse de l'autre, de crainte qu'elles ne me distraient de mon but, qui est de parvenir à la connaissance exacte de moi-même. »

Le roman n'est pas un simple divertissement.

Ecrire des histoires feintes n'était donc pas dès lors votre unique objet? Ah! Monsieur, combien je vous en félicite! C'est ici un romancier qui accueille un romancier, ne craignez pas qu'il ne l'oublie; mais, peut-être parce qu'il se flatte lui-même de n'avoir pas abdiqué son indépendance à une époque où la dictature de ce genre littéraire était plus jalouse encore que de votre temps, il sait bien ce qu'il vous a fallu de clairvoyance et de courage civique pour faire une franche et belle carrière de romancier profès, sans toutefois consentir à ce que l'on a justement appelé l'impérialisme du roman, une soumission absolue ni exclusive.

La prétention du roman à s'élever au-dessus du simple divertissement date du XVIIIe siècle. Elle était encore timide. Le genre, alors à peine littéraire, qui devait envahir, au siècle suivant, toute la littérature gardait une contenance modeste devant le genre souverain de la tragédie. Celle-ci avait une muse, la plus imposante des neuf sœurs, Melpomène: le roman n'avait même pas de muse. Voltaire croyait certainement que ses plus beaux titres de gloire étaient *Zaïre*, *Mahomet*, que sais-je? *l'Orphelin de la Chine;* si quelque prophète impertinent lui avait dit que ce serait un jour *Candide* et *l'Ingénu*, il aurait pensé que l'on se moquait de lui, à quoi il n'était pas accoutumé, et il l'aurait pris fort mal.

Cependant la philosophie commençait à se glisser dans les histoires feintes; et comme le siècle se faisait de sa philosophie une idée peut-être un peu trop avantageuse, le genre romanesque en prenait un sentiment de sa propre dignité qui menaçait de s'exagérer jusqu'à la suffisance. Il est curieux que d'aussi importants romanciers que Stendhal n'aient pas été touchés de cette vanité. Balzac, en revanche, que son génie excuse, les a eues toutes. On connaît son mot: « Je fais concurrence à l'état civil », qui est une façon, à mon sens, un peu trop administrative, trop bourgeoise, trop prosaïque d'exprimer qu'il avait la prétention, d'ailleurs justifiée, d'être un animateur innombrable de créatures humaines. Ce pouvoir créateur a permis de le comparer, sans trop de disproportion, à un Shakespeare, et dès lors le roman n'a plus voulu reconnaître de supérieur ni même d'égal parmi les genres littéraires.

On est en droit de s'étonner qu'il n'ait jamais eu de lui-même une opinion plus haute qu'au moment où, par la force des choses, il rabattait beaucoup de ses prétentions et, après avoir fait concurrence à l'état civil, n'aspirait plus qu'à faire concurrence aux manuels Roret; mais la grande ombre de Balzac, dont Rodin a fait une statue, planait sur ses héritiers naturalistes, et leur humble vérité empruntait aux derniers rayons de son couchant comme une illumination.

Maints esprits cependant restaient encore rebelles et refusaient d'avouer cette primauté de l'histoire feinte. Recevant, à cette place, un romancier de profession, Ernest Renan ne craignait pas de lui dire, avec cette charmante courtoisie qui lui permettait de dire les choses les plus désagréables: « L'illusion des faiseurs de *Cyrus* et d'*Astrées* est de supposer qu'on a le temps de les lire. Le grand inconvénient du roman moderne est d'avoir créé à son usage une catégorie spéciale de lecteurs. D'un côté, ceux qui lisent des romans ne lisent guère autre chose. D'un autre côté, la vie est courte, et l'histoire, la science, les études sociales ont tant d'intérêt! Pour moi, devant ces attrayants volumes, qui offrent le tableau, souvent vrai, des mœurs contemporaines, je suis partagé entre deux sentiments, l'ardent désir de les lire et le regret qu'on n'ait pas pratiqué, en les imprimant, l'ancien système des manchettes, qui permettait de ne parcourir que les marges. »

On eût peut-être, dans les milieux de naturalisme et au fameux grenier, pardonné à Renan cette pointe, parce qu'elle piquait un confrère d'une autre école; mais on ne badinait pas avec l'éminente dignité du genre, et un romancier que je sais, qui venait de publier un roman de mœurs militaires, document humain jusqu'alors négligé, n'a pas encore oublié, après plus d'un demi-siècle, l'accueil enthousiaste que lui fit Edmond de Goncourt, chez qui ces transports étaient rares: « Le roman, s'écriait le vieux maréchal de lettres, c'est vraiment, aujourd'hui, toute la littérature. Il est encyclopédique, il est universel, il a le droit de toucher à tout, son

domaine est illimité. » Sensible, comme il convient, à des louanges si outrées, mais formé par d'autres disciplines, le jeune débutant ne pouvait s'empêcher de protester dans son for intérieur. Il n'avait jamais souscrit la formule de l'école, savoir que la seule fonction d'un intellectuel est la littérature, et que la seule littérature digne de ce nom est la littérature romancée.

L'art du romancier.

Il ne semble pas, Monsieur, que vous l'ayez non plus souscrite, et je trouve, dans la diversité de votre œuvre, maints livres qui ne répondent guère à la définition, devenue classique, du lexicographe : « Histoire feinte, écrite en prose, où l'auteur cherche à exciter l'intérêt par la peinture des passions, des mœurs, ou par la singularité des aventures. » Dans *le Demi-Dieu* ou *le Voyage de Grèce*, où ce qui excite ne manque point, on chercherait en vain l'ithos et le pathos, et des aventures plus singulières que celles qui peuvent advenir au commun des passagers de croisières : mais Alfred de Vigny, qui n'aimait pas les chaudières ni « la vapeur foudroyante », serait agréablement surpris de voir que la rêverie d'un moderne peut emprunter ces chemins qu'il disait sans grâces, et après cela, comme si de rien n'était, sur chaque objet visible

Verser un long regard comme un fleuve épanché.

Car il faut

Qu'elle interroge tout avec inquiétude,
Et, des secrets divins se faisant une étude,
Marche, s'arrête et marche avec le col penché.

Il est d'autres secrets, que l'on peut aussi appeler divins puisque ce sont les secrets de l'âme et de la vie, dont vous vous êtes plu de bonne heure à vous faire une étude. Vous avez interrogé, entre autres, avec une curieuse anxiété, le promeneur solitaire ; ou plutôt vous ne vous en êtes fié qu'à vous-même, à cette pénétration singulière dont vous êtes doué, et peut-être avez-vous éclairci en quelques pages les troubles mystères de Jean-Jacques, sur lesquels le long examen de conscience de toute son œuvre laisse encore tant d'obscurités. Vous avez été pour lui, un moment, le confesseur averti qui sait ce qu'il faut retenir et ce qu'il faut rabattre d'une confession auriculaire ou publique.

Cependant votre vocation véritable, celle de paraître surprendre les secrets de vos personnages fictifs comme si ce n'était pas vous qui les eussiez faits, s'était révélée dès votre second début. Un romancier n'a point gagné la maîtrise ni fait ses preuves de créateur d'âmes, tant qu'il n'a pas tiré de lui-même un être vivant qui ne soit pas à son image. A rebours de ce que croyaient la philosophie et la science d'hier, la nature ne procède que par sauts et par bonds. Les progrès des artistes-nés sont pareillement discontinus. Vous avez étonné ceux mêmes qui déjà comptaient sur vous, en produisant à la lumière brusquement, presque aussitôt après ce Jean Hermelin, frêle symbole de votre conscience inquiète, cet âpre Silbermann aux traits accusés et qui vous ressemble si peu. C'en était fait, vous aviez accompli ce que la raison bornée déclare impossible : vous aviez sauté hors de votre ombre, vous étiez un homme pour qui l'humanité extérieure existe.

Vous n'aviez point cependant renoncé à demeurer en tiers entre votre personnage et le lecteur ; vous avez gardé dans plusieurs de vos romans un rôle d'importance, quelquefois la vedette, et vous avez un faible manifeste pour le récit à la première personne. Je doute que Flaubert vous l'eût pardonné, quoique, en dépit du grand principe de l'impersonnalité de l'écrivain, *Madame Bovary* commence par ces mots : « Nous étions à l'étude, quand le proviseur entra. » Mais ces sortes de grands principes ne vous soucient guère, et ce n'est pas moi qui vous reprendrai là-dessus. Vous vous faites une idée moins étroite, moins technique, de la fonction des écrivains ; et dans l'un précisément de ces livres où vous vous réservez un rôle, qui est, comme il fallait s'y attendre, celui d'un homme de lettres à ses débuts, vous exprimez en si bons termes votre façon de penser que je ne saurais faire mieux que vous rendre un instant la parole.

« Je lui dis, un jour, que si j'avais envie d'écrire, c'était surtout pour satisfaire une curiosité intellectuelle.

» — Il me semble que traduire par les mots ce que je vois me donne de ce spectacle une compréhension plus profonde. L'expression est comme une clé que je tiens entre mes doigts et que je peux faire jouer.

» Cela est si vrai, continuai-je, que, bien souvent, il m'est arrivé de m'arrêter devant un paysage, un arbre, un pan de ciel, et de les considérer tout d'abord comme des mystères indéchiffrables. Mais, si j'essayais mentalement de les décrire, il me semblait aussitôt que je pénétrais quelque chose du mystère ; il me semblait même que si, par chance, j'avais réussi à trouver les épithètes les plus justes, peut-être une expression unique, je serais arrivé à élucider complètement le mystère de cet arbre ou de ce ciel. Voilà pourquoi j'ai envie d'écrire. »

De même, je pense, vous avez essayé d'exprimer des âmes pour voir en elles plus clair, pour lire en elles plus profondément. Un peu plus loin, vous dites, vous vous écriez :

« Mais qui ne méprise la fiction pure, la fiction pour la fiction ? Seulement, pour certains hommes, l'instrument de la connaissance est l'imagination. C'est avec cet instrument et sous le couvert de l'art qu'ils participent au progrès de l'esprit, qu'ils entament l'inconnu. »

La vie et le roman.

Je ne sais trop, Monsieur, comment on pourrait concilier ces vues avec la fameuse doctrine de l'art pour l'art, ni si vous tenez beaucoup à cette conciliation. Il m'apparaît seulement qu'avant même d'entrer dans la carrière vous vous faisiez une idée à la fois singulièrement austère et singulièrement élevée des devoirs de l'homme de lettres envers lui-même et envers l'esprit, dût-il ne jamais prétendre à rien de mieux qu'à ce qu'on appelle, presque péjorativement, la littérature d'imagination.

Votre esthétique me paraît faire plus mauvais ménage encore avec celle des écrivains qui ont pris pour mot d'ordre, ou pour enseigne, le nom même de la vie, en l'ornant d'une de ces majuscules dont il faut toujours se méfier. Que l'art soit une imitation de la nature, voilà un point sur lequel toutes les poétiques sont d'accord depuis celle d'Aristote, et il s'ensuit nécessairement de là que le genre particulier du roman est une imitation de l'humanité vivante dans ses décors qui changent et qui passent.

Je me reprends pour m'excuser d'avoir cité Aristote. Je devrais savoir que cela est pédant et de mauvais ton. Une grande amie de lettres, qui, hélas ! n'est plus, qui appartenait à la plus haute société et

qui avait, de surcroît, du génie, m'a conté qu'elle avait commis cette erreur chez une de ses parentes, qui naturellement appartenait au même monde, mais qui n'avait pas de génie. Cette dame en était outrée, et elle disait à tout venant : « Croiriez-vous qu'hier ma cousine est entrée dans mon salon en citant de l'Aristote ? Ah ! je ne veux pas de ça chez moi ! » J'espère que notre Compagnie me sera plus indulgente. Mais revenons à la vie et à sa majuscule.

Avec un petit *v*, la vie est celle dont nous avons tous, les plus humbles comme les plus savants, une idée claire et distincte, que nous ne pouvons tenter d'exprimer sans la rendre aussitôt parfaitement inintelligible. Claude Bernard nous a sagement conseillé de nous borner à la connaître et de ne pas chercher à la définir. Avec un grand *V*, la Vie est ce qu'on appelle aujourd'hui une mystique. Jamais on n'a tant parlé de mystiques, peut-être parce que nous sentons qu'à l'heure qui sonne, c'est ce qui nous manque le plus. Eros, ou le Désir, disait Platon — ah ! pardon encore, — est le plus démuni des dieux : il est le fils illégitime que Poros, dieu de l'Abondance, a eu de la Pauvreté.

Ceux qui ont divinisé la vie et qui en ont institué le culte dans la littérature sont, de tous les zélotes, les plus étroitement fanatiques et les plus esclaves de la lettre. Tout ce qui est de la vie est, à leurs yeux, sacré, ou plutôt, pour parler polynésien, tabou. Ils n'en souffrent ni l'interprétation ni même, à proprement parler, la représentation, et ils ont quelque ressemblance avec les iconoclastes ; car, s'ils permettent — et l'on ne voit guère, à la vérité, comment ils le pourraient interdire — que le poète capte et fixe à la manière d'un film les reflets mouvants de la vie, ils ne sauraient tolérer qu'il en fabrique des images. En d'autres termes, ils ne laissent à l'artiste aucun droit, aucun rôle. Ils nient, au moins théoriquement, l'art lui-même. Je ne puis sans chagrin penser qu'ils tiendraient pour la plus désobligeante des critiques cette épithète, qui était au XVIe siècle le plus haut des éloges, quand les humanistes parlaient, avec un respect d'écoliers, d'une « laborieuse » Enéide.

Cette doctrine de la vie qu'il faut servir toute crue et sans apprêt, ne saurait avoir en aucun genre de production littéraire d'aussi dangereuses conséquences que dans le genre du roman, qui est par définition l'expression la plus directe de la vie. Elle n'irait à rien de moins qu'à le rayer des cadres de la littérature, puisqu'elle lui interdirait, d'abord la composition qui ordonne le désordre de la réalité, et le style, qui, vis-à-vis de cette objectivité pure, d'ailleurs inconcevable, trahirait l'indiscrète présence d'un sujet sensible et pensant.

L'art d'écrire.

N'a-t-on pas poussé le blasphème, ou, pour parler plus simplement, le paradoxe, jusqu'à dire qu'un roman ne doit pas être trop bien écrit ? Ce qui va de soi si l'on entend par bien écrire user et abuser de cette sorte d'éloquence qui ne se moque pas de l'éloquence, de cette sorte de style qui ne se moque pas du style ; mais ce qui n'a plus aucune signification si l'on définit le style comme Condillac dans son *Art d'écrire*, et si l'on tient que « l'accord entre le sujet, la fin et les moyens en fait toute la beauté » ; car en n'importe quel ouvrage cet accord est de rigueur, et l'on ne va point nier qu'il n'y ait dans chaque genre littéraire une façon *sui generis* de bien écrire, mais toute œuvre littéraire doit, à peine de ne pas compter, être, en effet, bien écrite selon les conditions du genre auquel elle appartient, et je ne ferais pas d'exception même pour les pièces de théâtre, en dépit de ce que prétendent ceux qui s'empressent de les condamner sur le seul soupçon de littérature et de style.

Cette formule, qu'un roman ne doit pas être trop bien écrit — je dis : formule, si je ne me retenais je lui donnerais plus volontiers un nom américain emprunté au vocabulaire de la publicité — cette formule est, en outre, une dangereuse équivoque. Trop bien écrire, qui signifie pour les uns « faire des phrases », signifie, pour les autres, « écrire trop curieusement en bon français. » Elle insinue sans l'exprimer, une condamnation hypocrite, je ne veux pas dire du purisme, puisqu'il paraît que ce mot a un sens péjoratif, mais de la simple correction, et l'on voit trop l'avantage qu'en peuvent tirer ceux que leur astre en naissant n'a pas formés bons écrivains.

La haute probité littéraire du nouvel académicien

Vous sentez, Monsieur, que je ne me serais pas étendu si longuement sur des erreurs que je crois mortelles aux bonnes lettres, si je n'avais dû vous louer en fin de compte d'avoir su les éviter et, dès vos premiers pas dans la carrière, échappé à l'influence des manifestes, ainsi qu'à la contagion des préjugés d'écoles. Ici encore, je ne veux invoquer que votre témoignage. N'avez-vous pas écrit : « Je me séparais des écrivains de mon âge en ce qui concerne l'expression. Parce qu'ils exploraient une région où il n'y a, en apparence, ni contrôle raisonnable ni logique, ils entendaient laisser à leurs écrits un aspect informe. Or, j'éprouve une véritable impuissance à m'exprimer sans ordre ni clarté... Lorsque j'écoutais les essais de mes compagnons, je pensais souvent : « A quoi bon me conduire au plus profond de vous-mêmes, si ce n'est pour me faire voir clair ? » Et il m'arrivait ensuite de reprendre *Adolphe* et d'en lire quelques pages. « Il se peut, me disais-je, qu'à l'aide de la physiologie ou d'autres sciences d'observation, le coup de sonde descende plus profondément, que la dissection soit plus hardie, mais il sera toujours impossible d'exposer les résultats obtenus sans se servir de cette même expression claire et cohérente. »

Que cette expression claire et cohérente soit en même temps française, cela est sous-entendu, et je croirais vous faire injure si j'insistais sur une chose qui va de soi. Je manquerais pourtant à mon devoir si je la passais sous silence, au moment que je vous accueille dans une Compagnie dont « la principale fonction, disent nos statuts, est de travailler avec tout le soin et toute la diligence possibles à donner des règles certaines à notre langue, à la rendre pure, éloquente, capable de traiter les arts et les sciences », capable aussi de prêter généreusement ses grâces à l'art frivole du roman. Frivole ou non, vous entendez, Monsieur, que cet art soit un art.

Vous tenez trop des classiques pour que vos secrètes préférences n'aillent point aux œuvres de dimensions modérées. Vous avez un faible pour la nouvelle, un faible heureux. Je n'essayerai pas, après tant d'autres, de marquer ce qui distingue la nouvelle du roman. Je n'oublierai pas, cette fois encore, le sage conseil de Claude Bernard, et je me garderai d'obscurcir une idée claire en la définissant. Nous savons tous ce que c'est qu'une nouvelle. On en cite de vous, entre autres *La mort d'Hippolyte* et *Une belle journée*, que vos amis eux-mêmes ont qualifiées de chefs-d'œuvre. Je ne veux pas rechercher si ce n'était pas, à leur insu, avec l'arrière-pensée, à

humaine, de diminuer un peu l'importance de vos œuvres plus considérables. Ils ne sauraient du moins trouver, entre celles-ci et vos écrits les plus ramassés, d'autre différence que l'étendue ; car vous n'avez renoncé à aucun des principes de haute probité littéraire que j'ai pu tout à l'heure extraire de vos propres textes ; et même lorsque vous vous promettiez au départ la latitude d'un ample volume, voire de plusieurs tomes, jamais vous n'avez consenti à devenir, par négligence ou par omission, ce que les théologiens d'autrefois appelaient latitudinaire.

On s'est même étonné parfois, qui sait ? un peu irrité peut-être, de vous voir imperturbablement garder, d'un bout à l'autre d'un récit de très longue haleine comme les *Hauts-Ponts*, votre manière scrupuleuse, cette démarche régulière et sans à-coups. Mais c'est qu'on a voulu prendre *les Hauts-Ponts* pour un roman-fleuve comme on parle aujourd'hui ; et *les Hauts-Ponts* ne sont point du tout un roman-fleuve, mais un roman cyclique, ou, pour mieux dire, un cycle de romans.

Le roman-fleuve.

Le roman-fleuve, que je n'essayerai pas non plus de définir, mais qui se définit assez par son débordement, est sans doute une des inventions les plus paradoxales de la littérature contemporaine. Si l'illusion des faiseurs de *Cyrus* et d'*Astrées*, qui supposent qu'on a le temps de les lire, faisait sourire Ernest Renan il y a un peu plus d'un demi-siècle, que plus encore elle amuserait son ironie, à notre époque où l'on n'a le temps de rien ! Lit-on même les journaux, tout dégouttants de sang et de crimes, sur lesquels les pacifiques employés de l'un ou de l'autre sexe se jettent avidement à la sortie du bureau ou du magasin, à l'heure tranquille où les lions vont boire ? C'est eux qui ont remis en pratique, en l'adaptant à nos besoins nouveaux, mais en le modifiant à peine, cet ancien système des manchettes que regrettait Renan et qui permettait de ne parcourir que les marges. Ils ont seulement, aux manchettes, substitué ces titres démesurés que l'on peut déchiffrer sans effort d'un bout à l'autre d'une voiture de transport en commun ; ils ont remplacé la lecture au coin du feu, la lecture dans un fauteuil de nos arrière-grands-pères, par l'information à distance et la télévision. Et l'on a choisi le moment où les masses — les élites aussi, hélas ! — témoignent cette incapacité de lire, pour inventer, ou pour ressusciter — car il n'y a rien de nouveau sous le soleil, — le roman-fleuve ! Ne serait-ce pas à croire que ce siècle étrange se laisse dicter sa règle de vie, et jusqu'à l'ordonnance de ses divertissements, par l'esprit de contradiction ou par le démon de la perversité ?

Mais vous n'êtes pas sans défense contre ces sortes de suggestions, et j'imagine que le jour où l'idée vous est venue d'étudier la religion de la propriété, du domaine familial, chez des bourgeois de province attachés à leur glèbe et quasi nobles, comme on a si souvent étudié, ou cru étudier, la passion de la terre chez les paysans, ce n'est pas l'ampleur démesurée du sujet qui vous a séduit : elle vous aurait effrayé plutôt, ou rebuté ; mais vous en avez d'abord aperçu les divisions naturelles en épisodes dont chacun, ayant un commencement, un milieu et une fin, se pouvait aisément plier aux exigences de votre méthode, poursuivre son intérêt particulier sans jamais se détacher de l'ensemble ni renier sa dépendance, et s'assujettir aux cadres de votre art concerté, sans y perdre l'air d'imprévu ni le miroitement de la vie.

Le sens du péché chez de Lacretelle.

Mais surtout, Monsieur, ce qui a intéressé votre curiosité d'amateur d'âmes, c'est le spectacle des déformations que produit une telle idée fixe dans un caractère droit, dans une sensibilité trop facile à émouvoir, dans une intelligence peu cultivée, mais parfaitement saine. Ajouterai-je que certaines traces de puritanisme, laissées en vous par de lointaines hérédités, se trahissent, à l'insu probablement de vous-même, quand vous montrez que, par une sorte d'injustice immanente, cette passion de posséder, même si elle est inspirée par la fidélité la plus touchante aux traditions et par un devoir chimérique, aboutit en fin de compte, fatalement, à la ruine ; que cet or, toujours maudit, se changera toujours en monnaie de plomb ? Certes, vous ne moralisez pas, mais vous laissez malgré vous entrevoir que vous avez le sens du péché, que vous en avez une connaissance doctrinale, et que vous n'en avez ni le goût ni le dangereux dilettantisme. C'est, Monsieur, cette attitude sévère, parfois même un peu chagrine, qui vous a permis d'aborder, sans jamais choquer personne, des sujets scabreux, voire défendus ; non point seulement parce que vous savez tout dire, mais parce que votre lecteur devine toujours ce que vous pensez et que vous ne dites pas.

HENRI DE RÉGNIER

Votre illustre prédécesseur n'avait sans doute pas plus de complaisance pour le péché, mais il avait plus d'indulgence pour le pécheur ou pour la pécheresse. Doit-on lui en tenir rigueur, et n'est-ce pas tout justement ce qui nous est recommandé ?

Le prestige du passé.

Ce qui lui rendait plus facile ce devoir de charité littéraire, et qui, en préservant de tout contact, partant de toute contagion, la moralité de ses lecteurs les plus timorés, sauvait la morale elle-même, c'était le soin qu'il prenait presque toujours de transposer ses sujets et ses personnages en d'autres lieux et en d'autres époques. Il a mis en pratique avec une merveilleuse et charmante industrie la célèbre seconde préface de *Bajazet*, où M. Racine, votre aïeul, expose — un peu naïvement, si vous me permettez de le dire — les commodités qu'offre à l'auteur dramatique le double prestige du lointain et du passé : « Le respect que l'on a pour les héros augmente à mesure qu'ils s'éloignent de nous ; *major e longinquo reverentia*. L'éloignement des pays répare en quelque sorte la trop grande proximité des temps. Car le peuple ne met guère de différence entre ce qui est, si j'ose ainsi parler, à mille ans de lui, et ce qui en est à mille lieues. C'est ce qui fait, par exemple, que les personnages turcs, quelque modernes qu'ils soient, ont la dignité sur notre théâtre. »

Les personnages turcs, quelque modernes qu'ils soient, auraient-ils, en 1938, au théâtre ou dans nos histoires feintes, cette dignité que leur attribuait en 1672 l'auteur de *Bajazet*, sur la seule vue de leur passeport ? C'est ce qu'il serait peut-être oiseux de rechercher ; mais nous souffrons, de personnages vénitiens, par exemple, surtout s'ils datent d'un siècle ou deux, certaines aventures et certains états de la sensibilité qui, dans l'actualité du temps et de l'espace, risqueraient de nous effaroucher un peu, ou du moins de nous étonner. On sait combien fut cher à Henri de Régnier le décor de Venise, et que

Mme de Staël n'avait pas plus de tendresses et de regrets pour le ruisseau de la rue du Bac que lui, quand il en restait éloigné trop longtemps, pour les *calli e canali* les plus étroits et les plus secrets. Notez que Venise n'est plus pour nous qu'une grande banlieue et que nous allons dîner en voisins chez ces Turcs, dont l'éloignement dans l'étendue équivalait, selon Racine, à un millénaire dans la durée ; mais ce rapprochement des distances n'est d'aucune conséquence en littérature. Il suffit encore, malgré ce que nous appelons le progrès, d'une seule et de la moindre étape dans le sens du passé ou dans le sens du lointain pour changer le climat d'un sujet, la physionomie des âmes, et pour dépayser non seulement le candide lecteur, mais le censeur aux aguets.

Que parlais-je de Venise ? Lorsque Henri de Régnier n'avait pas le loisir de pousser jusque-là, ne se contentait-il pas d'aller à Versailles ? La cité des eaux ne lui était pas moins familière que celle des doges. Il avait aussi une amitié particulière pour ce qu'on appelle toujours, machinalement, d'une formule convenue, dont la banalité ne signifie quasi rien : le grand siècle ; mais c'est qu'il le connaissait autrement qu'on apprend à le connaître au collège. S'il en avait admiré du dehors, pour une certaine conformité avec ses goûts personnels, l'ordonnance et la façade, il n'avait pas été retenu par un vain respect d'y pénétrer en poussant toutes les portes, notamment celles sur lesquelles il voyait écrit : Défense d'entrer. Et il avait surpris, sous des dehors plus policés, un siècle, somme toute, assez peu différent de celui qui l'avait précédé, dont la brutalité était seulement plus apparente ; il avait surpris l'humanité réelle, dont la moyenne de vertus et de vices, de bassesses et de grandeurs, est à peu près constante ; la vie enfin, qui continue et qui change peu.

La vie ! Henri de Régnier non plus n'appartenait pas à l'école de la Vie. Il n'était pas de ceux qui prétendent que le devoir du littérateur est de renoncer la littérature et de mettre sur le papier l'incohérence des choses sans aucun apprêt de composition ni de style ; et cependant plus que personne il a su rendre « le passé vivant » : c'est le titre d'un de ses livres, c'est aussi comme la devise de son talent de romancier. Il serait injuste de ne pas ajouter que le présent, quand il veut bien s'égarer dans notre sombre époque, n'est pas moins vivant sous sa plume ; il serait impie d'oublier son dernier roman, *Lui, elle et moi*, qu'il écrivit si peu de mois avant de nous quitter, et qui est peut-être le plus beau de ses livres en prose.

Henri de Régnier, poète

Car il a considérablement écrit en prose, et si même nous cherchions à établir des comptes exacts, nous trouverions sans doute dans son œuvre beaucoup plus de ces lignes qui vont d'une marge à l'autre que de ces lignes inégales à l'œil, pareillement cadencées à l'oreille, qui s'arrêtent sur une assonance ou sur une rime. Mais rien n'est si vain que les statistiques. Etre poète, cela ne consiste pas essentiellement à écrire de ces lignes inégales. Celui qui est né poète l'est en toutes ses œuvres, aussi bien dans celles qui ne relèvent d'aucune prosodie que dans celles qu'il lui plaît de soumettre au rythme et à la mesure. Son caractère, si je puis le dire sans blasphème ou sans inconvenance, est indélébile comme celui du prêtre.

Sans prendre, comme Baudelaire, les choses au tragique et sans croire que sa mère « crispa ses mains vers Dieu » quand il apparut « en ce monde ennuyé », on ne peut nier que dans notre société positive et carrée par la base il ne fasse, dès sa première épiphanie, figure d'ennemi du peuple — j'ai failli dire : du primaire. La grande malice du sort est de le réduire à dissimuler sous le masque de la prose son visage impérial ; mais qu'importe, si par maint endroit le front trop large brise le masque étroit ?

Jusque dans les travaux les plus modestes de la critique, le poète a ce privilège éblouissant d'être le gentilhomme verrier qui ne déroge pas. Mais dès qu'il se libère des besognes pour entreprendre une œuvre de création, même que le vulgaire à courte vue exclut de la qualification poétique, son incognito devient impossible à garder. Comment dissimulerait-il son nom véritable, son nom de poète qui veut dire celui qui fait, celui qui crée ? Et qui serait assez aveugle pour méconnaître son pouvoir, dans le temps même qu'il le manifeste en inventant des actions et en donnant l'être à des personnages ? Qui oserait enfin lui nier les droits que ce pouvoir lui confère, fût-ce par delà le bien et le mal, sur ces personnages qu'il a tirés du néant ? Singulièrement ce que j'appellerais le droit de visite ; car rien de la créature ne doit demeurer secret au créateur, et ce serait bien le rabaisser que d'imputer à une curiosité perverse le besoin légitime qu'il a de projeter la lumière jusque dans les plus alarmantes profondeurs de sa création.

Il serait toutefois un peu trop paradoxal de tant insister sur l'ubiquité du poète dans tout l'univers de la littérature que l'on parût négliger une vérité moins subtile, mais de sens commun : c'est qu'il n'est jamais plus poète que quand il l'est au sens courant de ce mot, quand il exerce, si je puis faire cet emprunt au vocabulaire commercial, sa spécialité. Si j'ai tardé jusqu'ici à parler d'Henri de Régnier artisan de vers, c'est d'abord, Monsieur, que vous m'avez laissé peu de chose à dire sur cet article, mais surtout que mon incompétence de profane m'inspirait quelque timidité. Il faut cependant vaincre cette pudeur, si justifiée qu'elle soit.

Le symbolisme.

Nous avons en France un besoin d'ordre qu'il convient d'estimer, mais qui dégénère aisément en un goût superstitieux des classifications, toujours plus ou moins arbitraires, et que nous poussons jusqu'à la manie des étiquettes. Notre premier mouvement, lorsque nous étudions une personne humaine, fût-elle marquée de l'exception du génie, n'est pas de chercher ce qui lui est propre et ce qui la distingue, mais au rebours ce qui la confond, et de lui assigner une place dans un groupe. Ainsi, une sorte d'association d'idées indissoluble nous oblige d'abord et sans plus ample informé à rattacher Henri de Régnier poète au symbolisme.

Ces affiliations forcées prêtent à maints jugements téméraires : ici toutefois le danger d'erreur sur la personne, de confusion entre elle et le groupe où on la range d'autorité paraît à peu près nul. Rien, en effet, n'a moins ressemblé que le symbolisme à une de ces sociétés closes dont les membres participants doivent, à peine d'excommunication, accepter les articles de foi. Jamais en aucune école la diversité des tempéraments et l'indépendance spirituelle de chacun n'ont été plus loyablement ménagées. Peut-on même parler ici d'école ? Le symbolisme fut un mouvement, un mouvement de réaction, je dirai presque de révolte. Comment tous ceux qui avaient le souci de la plus haute dignité humaine

auraient-ils pu, quelles que fussent les divergences de leur esthétique, douter de le suivre, ou de le mener ? Il s'agissait de protester contre ceux qui avouaient alors, non pas, comme disait Théophile Gautier, « le triste amour du laid », mais l'amour, plus triste, du bas.

Un danger non moins grave menaçait la poésie dans son essence même. Un savant, d'ailleurs l'un des plus illustres dont notre pays se puisse enorgueillir, avait tranquillement annoncé cette bonne, ou mauvaise nouvelle, que la nature, ainsi que le bocage de Millevoye, était désormais sans mystère, ce qui suffirait pour que le rossignol fût sans voix. Il est vrai que le même, parce qu'il était aussi un grand esprit, a pressenti que le XIXe siècle pourrait bien finir dans une crise de mysticisme. Plus musical que philosophique, le symbolisme ne s'est point apparemment piqué d'accomplir ce second et contradictoire article de la prophétie ; mais il a restauré dans notre littérature le sens momentanément aboli et indispensable du mystère, aux dépens même de cette fameuse clarté française, en butte aujourd'hui aux mêmes railleries que la non moins fameuse gaieté française.

Nous garderions de nous associer aux plaisanteries impertinentes et trop faciles que certains partis pris d'obscurité du symbolisme ont plus ou moins justifiées ; mais ce qu'il nous plaît de signaler, c'est la passion sincère, alors même que le snobisme y avait un peu de part, avec laquelle on discutait alors les moindres problèmes d'art ou de littérature. Ce n'est pas sans tristesse que l'on compare ces violences courtoises d'hier avec la morne indifférence d'aujourd'hui. Ceux mêmes contre qui les symbolistes se dressaient avaient, pour des positivistes, des façons de défendre leurs dogmes qui étaient d'un lyrisme étrange. La plupart étaient, à leur insu, des romantiques impénitents, et l'on pouvait, d'un côté à l'autre de la barricade, s'estimer, s'admirer même en échangeant de nobles coups. Le jour qui s'est levé sur le champ de ces batailles, dont les survivants regretteront toujours l'ardeur désintéressée, nous semble sans éclat. Comme l'a dit magnifiquement celui dont vous venez, Monsieur, prendre parmi nous la place,

L'aurore est pâle encor d'avoir été la nuit.

Il était trop fervent amant de la beauté pour n'être pas affecté péniblement par cette pâleur d'un crépuscule du matin qui devait être son crépuscule du soir, après tant d'aubes et même de nuits ardentes. Et cependant la nature ne l'avait point fait pour les vaines joutes d'idées. Elle l'avait doué d'un de ces génies bien tempérés qui ont l'ordonnance de nos parterres, où ceux des siècles qu'il aimait croisaient parfois l'épée en dépit des édits du roi, mais où ils préféraient encore de se promener à pas comptés en disant des choses précieuses, et d'offrir aux dames ce que l'on appelait alors des cadeaux, ce que nous appelons maintenant des garden-parties. Sa place était marquée dans le chœur du symbolisme pour la raison surtout qu'il ne pouvait pas siéger ailleurs ; mais, en y apportant sa confession de foi, il n'avait rien renoncé de soi-même, et on le vit sortir de cette cathédrale quand elle ferma ses portes, avec la même physionomie qu'il y était entré, avec cet air de dignité imposante qui semblait l'intimider lui-même un peu, mais qu'il faisait des efforts touchants pour rendre plus souriante et plus accessible.

Dans l'ordre de la poésie, il n'avait non plus menti à aucun de ses principes en s'affiliant à un groupe que les uns qualifiaient de rétrograde, les autres de révolutionnaire ; car il était de ces véritables amis de la tradition créatrice, qui ne redoutent pas les choses nouvelles et qui méprisent la routine, caricature de la tradition. Le vers libre n'a pas été pour ce classique une pierre de scandale ; mais, quand il est revenu, de propos délibéré, aux formes régulières, on a senti que ces expériences ne lui avaient pas été inutiles et qu'il s'y était assoupli.

Henri de Régnier avait de l'esprit.

Je voudrais, Monsieur, appuyer encore sur un des traits de cette haute figure que vous avez le plus heureusement indiqués. Oui, Henri de Régnier avait de l'esprit. Je sens bien que cette louange, adressée à un Français de sa qualité, est inattendue, qu'elle paraîtra singulière, à peine convenable. N'est-ce pas comme si l'on s'avisait de louer un homme de bonne compagnie d'observer les règles du savoir-vivre, de l'ancien, celui qui ne consistait pas, comme le nouveau, à en manquer ? Ou bien comme si l'on complimentait celui qui a ses diplômes de mettre l'orthographe ? Et l'on va me rappeler que, sans fausse modestie, d'ailleurs à l'exemple des Grecs, les Français n'ont pas douté de convenir qu'ils étaient le peuple le plus spirituel de la terre.

Oui, mais cela se passait en des temps très anciens, et depuis au moins un bon siècle, l'esprit a eu presque continuellement en France, à Paris même, ce qu'on appelle une très mauvaise presse. Entre nous, c'est un peu sa faute. A l'âge classique, il n'était pas ennemi des choses nouvelles, il était résolument pour les modernes : tout du long du XIXe siècle, il a fait figure de réacteur, du moins dans la république des lettres et des arts ; il a imprudemment raillé l'une après l'autre toutes les écoles qui, en dépit de ses flèches et de ses pointes, se sont fait une place au soleil ; le romantisme n'a pas été épargné, ni le wagnérisme, ni le symbolisme, ni même le naturalisme, encore que le symbolisme fût son ennemi juré ; mais les chercheurs d'esprit n'y regardent pas de si près, et rien ne saurait moins les gêner que l'inconséquence ou la contradiction.

Ce qui a plus aidé à compromettre l'esprit de l'époque, c'est que son tir partait d'un peu bas. On a fort plaisanté l'un de nos lointains prédécesseurs, Duclos, d'avoir commencé son ouvrage intitulé *Considérations sur les mœurs de ce siècle* par ces deux mots ambitieux : « J'ai vécu. — Où donc ? demandait une de ses contemporaines. Dans un café ? » C'est à peu près ce que l'on aurait pu dire à une époque où l'esprit, l'esprit français, celui de La Bruyère et de La Rochefoucauld, se commettait sur le boulevard et s'oubliait à la terrasse de Tortoni.

Mais rien ne peut diminuer l'esprit, quels que soient ses déguisements passagers. Et puis, il souffle où il veut. Tous ceux qui ont approché Henri de Régnier, d'aussi près du moins qu'il souffrait d'être approché, savent quel avantage il retirait d'ajouter à son génie poétique, naturellement un peu hautain, ces grâces de surcroît. Rien ne se marie mieux à la poésie que l'esprit, parce qu'il y a entre les deux, sinon des ressemblances apparentes, du moins des affinités secrètes, et que ni l'esprit ni la poésie ne sont ce qu'un vain peuple pense. Cette sorte d'ubiquité insinuante que j'attribuais à la poésie tout à l'heure, elle est aussi l'attribut de l'esprit. Il n'est pas plus dans les mots heureux que la poésie dans les mots cadencés : il se répand parmi tout l'être qui a le privilège merveilleux d'en avoir reçu le don. Aucun genre littéraire n'est, grâce à Dieu, incompatible avec l'esprit. Est-il rien de si

spirituel que les dialogues même les plus graves, les plus mystiques, du divin Platon ?

Certains prétendent cependant que le roman — car il est temps, je crois, que nous redescendions sur la terre, — certains prétendent que le roman, tel qu'on le conçoit aujourd'hui, ne s'en accommode pas, et qu'un récit, dès qu'il deviendrait spirituel, cesserait d'être vivant : les deux choses s'excluraient. Je sais, pour le tenir de sa propre bouche, que telle n'est pas l'opinion du plus illustre des philosophes vivants, de celui qui n'a pas dédaigné de prendre le rire pour sujet d'une de ses plus ingénieuses études ; et j'ai lieu de croire, Monsieur, que vous partagez l'avis de notre grand Bergson, quoique l'on vous puisse faire le reproche de garder un peu trop constamment votre sérieux. Peut-être est-ce un effet de cette jeunesse dont vous feignez de vous plaindre ; car, laissez-moi vous le dire, vous faites sonner terriblement votre âge ; mais ce n'est guère avant la saison où les jours commencent de décroître que l'on ose commencer de sourire aux joies et aux tristesses de la vie.

LIVRES NOUVEAUX

« Le Saint Suaire de Turin » (1)

En 1902 l'auteur avait publié une étude scientifique « Le Linceul du Christ » (2). Vint l'ostension du Suaire de 1931 et de 1933. S'appuyant alors sur les travaux du Dr Barbet et de M. Colson, professeur de physique à l'Ecole Polytechnique, M. Vignon approfondit ses recherches et les poussa aussi loin que la science moderne le permet grâce aux expériences de laboratoire. L'ouvrage qui vient de paraître est un magistral rapport sur l'état actuel des recherches scientifiques sur le Saint-Suaire.

Le « Saint Suaire » est un drap large de 1 m. 10, long de 4 m. 36, où l'on voit, en brun, la double effigie, face et dos, d'un homme que le linge avait jadis enveloppé.

Depuis 1453, la maison royale de Savoie en est devenue propriétaire : aussi M. Vignon dédie-t-il son ouvrage à Son Altesse royale et impériale Mgr le prince de Piémont.

En 1898, le commandant Pia avait pris une première photographie du linceul : les hommes de science découvrirent alors l'étrange photographie négative d'un corps humain. Les croyants voulurent voir dans le suaire le drap qui enveloppa le corps du Christ. Si légitime est leur prétention, les clichés, « où est négativé ce négatif », nous rendent alors les traits de l'Homme-Dieu crucifié.

Le chevalier Enrie, à son tour, prit de remarquables photographies du Saint Suaire en 1931 et en 1933 : grâce à ces clichés ont peut désormais étudier la relique en détail. C'est ce que fait M. Vignon du triple point de vue de la science, de l'histoire et de l'art.

Du point de vue de la science, il raisonne comme il suit : le suaire a enveloppé le corps d'un mort. Ce mort était comme le Christ un crucifié ; ce crucifié avait été couronné d'épines et flagellé comme l'avait été le Christ. Donc, par le supplice et par la mort, ce condamné pouvait et devait être le Christ.

Du fait de la mise au tombeau, ce supplicié peut-il être le Christ ? La sépulture de ce mort peut-elle avoir été celle de Jésus ? Et ce linge est-ce bien son drap mortuaire ? Comment ce supplicié fut-il enseveli ? Le mort du linçeul avait-il les mains disposées comme le voulait l'usage des Juifs ? L'étoffe elle-même est-elle du pays, de l'époque ? Et après avoir lu sur le drap le supplice, l'homme de science déchiffre la sépulture, et toujours il juge que cet homme qui avait souffert, qui était mort, qui avait été enseveli, avait pu être le Christ. Tout ceci démontré longuement, minutieusement, grâce aux photographies et à une science profonde, vaste, qui discute et contrôle scientifiquement. L'examen se poursuit en contemplant le mort tel que le suaire l'enveloppait ; l'effigie antérieure, l'empreinte dorsale. Et la logique nommera le mort... le Christ.

Les premiers temps de l'histoire n'ont rien écrit sur le linceul. « Tout comme les premiers siècles avaient défense de représenter le Christ en croix, il leur devait être interdit de faire de cette suite illustrée de la croix qu'était le Suaire, l'objet d'une propagande et d'un culte public. » Vint le temps cependant où il fallut se mettre à montrer le Christ suspendu à la croix bien que, pour quelques siècles encore, Jésus dût y être figuré les yeux ouverts : maître de son supplice et mourant d'après son seul vouloir. Et nous arrivons ainsi à la fin du ve siècle commencement du vie. Puis c'est l'obligation de montrer en croix le Christ, pourvu qu'il soit représenté vivant. Mais le Suaire suppose un cadavre ; il faut donc tenir encore le Sindon prudemment au secret, et Byzance doit taire les empreintes et ne pas les laisser voir... quand il est sûr que les empereurs possédaient ce Suaire.

En 1204, les Latins pillent Byzance ; le Sindon disparaît et retourne pendant cent cinquante ans à la nuit, avant de reparaître, sans garantie, vers 1355, dans la collégiale de Lirey près Troyes. Pour aller de Byzance à Lirey, le Sindon a-t-il passé par Besançon ? La voie est libre devant l'histoire : à elle de faire des découvertes qui lui incombent. Mais, remarque M. Vignon, supposez qu'elle n'en fasse aucune : pourquoi rendre le linceul responsable de cette carence ? La première loi de l'histoire défend d'oser le faux, la seconde, de ne pas oser le vrai.

Dans la troisième partie, une riche iconographie vient en aide aux textes défaillants. Elle prouve que dès le ve siècle, le masque imprimé sur le linge avait été copié, traduit, pour engendrer ensuite toute une lignée d'œuvres d'art et produire une théorie de témoins indiscutables.

Et l'auteur de conclure que le Suaire logiquement est authentique. Il n'y a pas eu faussaire : nul n'aurait jamais voulu jadis confectionner un suaire porteur de prétendues empreintes du Christ. L'eût-on voulu c'était pratiquement irréalisable. Il eût fallu un crucifié au flanc percé d'un coup de lance, un enseveli non lavé, embaumé, lié de bandes, un mort que la tombe n'eût pas eu le loisir de corrompre, un cadavre au drap mortuaire saupoudré d'aloès.

L'homme du suaire en logique c'est le Christ.

Les dernières pages nous laissent devant de graves problèmes. On peut trouver nettement insuf-

---

(1) *Le Saint-Suaire du Turin* devant la science, l'archéologie, l'histoire, l'iconographie, la logique. — Un vol. in-4° raisin de 216 pag. avec 92 figures dans le texte, 10 planches et une héliogravure hors texte, couverture rempliée. Prix : 100 francs (frais d'envoi en plus), par PAUL VIGNON, docteur ès sciences, professeur de biologie à l'Institut catholique de Paris. Librairie Masson, Paris, 1938.

(2) Cf. *D. C.*, t. 33, col. 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914.

fisantes les explications données jusqu'à maintenant tant pour les brunissements négatifs que pour les « décalques » mis sur le drap par un sang qui était déjà sec. Aussi M. de Vignon est-il conduit à prier la science de revoir ces troublantes questions. Ne sera-t-elle pas ici plus ou moins dépassée ? A elle seule de nous le dire.

Le volume se termine par la table des planches et figures, par l'index des auteurs et collaborateurs cités.

J. Swift.

BIBLIOGRAPHIE

Tractatus de Matrimonio, par Armand Gougnard, Official de la Curie archiépiscopale de Malines. 8e édition. — Un vol. 23 × 15 cm., VIII-682 pages. Prix : 57 francs. H. Dessain, Malines (Belgique).

Cette 8e édition du traité *De Matrimonio* est due, comme la précédente, au chanoine Armand Gougnard, qui a déjà publié dans la collection intitulée « *Theologia Mechliniensis* » deux excellents travaux sur les indulgences et le sacrement de Pénitence. Elle a été recommandée d'une façon spéciale par le cardinal Van Roey aux séminaristes et aux prêtres de son diocèse. Cette étude dogmatique, morale, canonique et pastorale sur le mariage mérite d'être connue hors de Belgique. Elle soutient, en effet, par les remarquables qualités qu'elle possède, avantageusement la comparaison avec d'autres ouvrages très estimés relatifs au même sujet. Ordre et clarté dans l'énoncé et l'exposé de la doctrine puisée aux sources intégralement reproduites au début ou dans le cours des divers chapitres. C'est ainsi que l'auteur nous donne le texte des décisions conciliaires, des documents du Saint-Siège, des canons du Codex relatifs au mariage. Sa science théologique et juridique, très avertie, multiplie les renseignements de tout genre, les renvois aux divers articles de la loi civile belge concernant la publication des bans, le divorce, la célébration du mariage. Au bas des pages se trouve une bibliographie ou des références se rapportant principalement aux revues religieuses ou aux ouvrages belges, mais rien d'exclusif cependant : les ouvrages importants publiés ailleurs à propos de telle ou telle question relative au mariage se trouvent, eux aussi, mentionnés. L'auteur a largement mis à contribution l'encyclique *Casti Connubii* de Pie XI ; il a tenu compte de tous les décrets récents du Saint-Siège : en matière d'onanisme, il a voulu reproduire le texte même des diverses réponses du Saint-Office. Des sujets très actuels et très utiles, comme l'examen prénuptial, la continence périodique, les conditions mises par certains futurs à leur consentement matrimonial, l'usage du mariage, etc., ont été spécialement et longuement traités. Dans les conseils ou directives pastorales, comme dans les solutions de certaines questions d'ordre pratique, telles que l'instruction et la confession des époux, la demande et l'exécution des dispenses matrimoniales, on reconnait l'expérience acquise dans les fonctions d'un long enseignement de la théologie morale et dans la charge de défenseur du lien matrimonial : la sagesse et la prudence de jugement sont si nécessaires en ces matières si délicates et si complexes ! Le chanoine Gougnard, en vue de rendre service aux prêtres belges qui ont étudié les anciennes éditions du traité *De Matrimonio* dans la *Theologia Mechliniensis* a gardé la même division et numérotation. Les quatre livres de l'ouvrage traitent de la préparation du mariage (fiançailles, examen et instruction des époux, proclamation des bans), du mariage en lui-même comme contrat et comme sacrement (nature, propriétés, consentement, obligations, effets, etc.), des empêchements au mariage et enfin des dispenses à obtenir de Rome quand il y a des empêchements de mariage. Toutes ces matières sont étudiées à la lumière de la théologie et du droit canonique : l'auteur insiste sur le côté pastoral, car son livre s'adresse avant tout à des futurs prêtres. Soulignons que la présentation typographique du texte est fort réussie : nette, variée, agréable à l'œil et faisant bien ressortir l'importance comme les divers points de l'exposé doctrinal. La nouvelle édition contient cent pages de plus que la précédente : elle se termine par l'Index des canons expliqués dans l'ouvrage et une table analytique que l'on voudrait plus détaillée. Excellent manuel pour les séminaristes belges, il a été composé avant tout pour eux. Ce traité du mariage, en raison de sa science et de sa clarté dans l'exposé de la doctrine, de l'abondance et de l'exactitude des renseignements pratiques et actuels sera très utile aux professeurs de théologie, de droit canonique, ainsi qu'aux prêtres employés au ministère des âmes. On ne peut que lui souhaiter bon accueil et grand succès.

F. P.

César Borgia (1475-1507), par Rafaël Sabatini. Traduction de l'italien par G. Jean-Aubry. Collection « Bibliothèque historique ». — Un vol. 23 × 14 cm., 368 pages. Prix : 30 francs. Payot, Paris. 1937.

Historiens, romanciers, dramaturges semblent s'être servis de la famille des Borgia comme d'une toile pour y peindre toutes les turpitudes des XVe et XVIe siècles. Contre certains membres de cette famille, César Borgia, sa sœur Lucrèce, leur père Alexandre VI, on a porté les accusations les plus sensationnelles, les plus graves, les plus monstrueuses. Le livre de Rafaël Sabatini se présente comme une enquête sur ces accusations plus ou moins véridiques, comme un examen des témoins, contemporains et ultérieurs, qui en furent les auteurs, comme un effort pour juger équitablement des accusés en les plaçant dans leur temps et dans leur milieu, dans l'atmosphère sensuelle et violente de leur époque. Avant d'admettre les crimes imputés à César Borgia et à sa famille, il faut examiner l'authenticité, le crédit, la valeur historique des témoignages qui les formulent. Il semble que dans l'histoire des Borgia on ait trop accepté d'affirmations sans examen sérieux de leurs sources. Ces sources principales sont *L'Histoire d'Italie* du Florentin Guichardin que Voltaire a justement traité de menteur en cette affaire ; le *Journal* de Burchard qui ne confirme rien de ce que Victor Hugo a écrit dans sa *Lucrèce Borgia* ; quant à la vie de *César Borgia*, par Tommaso Tommasi, calviniste haineux, ce n'est qu'un ouvrage d'imagination. L'auteur analyse et critique ces témoignages défavorables aux Borgia ; il ramène à de justes proportions les crimes qu'on leur impute ; il atténue leur responsabilité en invoquant les mœurs et la mentalité de l'époque ; certes les Borgia furent loin d'être des saints, mais ce ne furent pas non plus des démons incarnés. La vie de César Borgia fut très étroitement mêlée à celle d'Alexandre VI : on ne pouvait l'écrire sans parler du pontificat de son père. Ainsi dans les deux premiers des quatre livres qui composent l'ouvrage, c'est Alexandre VI qui, plus que son fils, occupera le centre de la scène. On lira avec plaisir et intérêt cette biographie nourrie de faits, très judicieuse dans l'exégèse de certains documents. Si même le lecteur n'adopte pas toutes les conclusions du biographe, du moins il lui sera reconnaissant d'avoir essayé, à la lumière de l'histoire, de raconter la vie et les gestes de celui en qui Nicolas Machiavel a vu l'incarnation du conquérant et de l'administrateur idéal au point de vue politique ; personne, en effet, ne peut voir en César Borgia un modèle de prince chrétien.

F. P.

Textes administratifs.

DÉFENSE NATIONALE

I. — Décret du 21 janvier 1938 [1].

Le président de la République française,

Vu les décrets des 23 février 1929, modifiés par les décrets des 7 mars 1931, 23 janvier 1933, 13 novembre 1934, relatifs au Conseil supérieur de la défense nationale ;

Vu les décrets des 4 et 6 juin 1936 et du 18 janvier 1938,

Décrète :

Article premier. — Le ministre de la Défense nationale approuve, en dernier ressort, pour l'ensemble des ministères de la Guerre, de la Marine et de l'Air :

Les mesures relatives à la préparation et l'emploi des forces armées.

Les programmes d'armement, de construction et de fabrication. Il en suit l'exécution.

Les demandes de crédits relatifs aux constructions et matériels neufs.

Il contresigne les décrets nommant les chefs d'état-major généraux et les membres des Conseils supérieurs de la guerre, de la marine et de l'air.

Art. 2. — Pour le seconder dans cette tâche, le ministre de la Défense nationale dispose :

Du Comité permanent de la défense nationale, institué par le décret du 6 juin 1936 ;

Des chefs d'état-major généraux de l'armée, de la marine et de l'air ;

Du secrétaire général du ministère de la Défense nationale et de la Guerre ;

Il délègue, dans les fonctions de chef d'état-major général de la défense nationale, l'un des trois chefs d'état-major généraux.

Les ministres intéressés sont avisés des missions confiées à ces hautes autorités.

Celles-ci reçoivent la collaboration des services de chaque ministère et du secrétariat général du Conseil supérieur de la défense nationale.

Art. 3. — Le ministre de la Défense nationale notifie aux ministres intéressés les décisions prises et en suit l'exécution.

Il reçoit communication des instructions d'application données en conséquence.

Il reçoit également communication des rapports des corps de contrôle des administrations de l'armée, de la marine et de l'aéronautique.

Art. 4. — En vue d'intensifier la production des matériels de guerre, il est créé, sous la présidence du ministre de la Défense nationale, assisté des ministres de la Marine et de l'Air, un Comité comprenant :

Le secrétaire général du ministère de la Défense nationale et de la Guerre.

Les directeurs des fabrications d'armement, des constructions navales, de l'artillerie navale, des constructions et de la production aéronautique et des poudres.

Art. 5. — Des arrêtés du ministre de la Défense nationale détermineront les mesures propres à assurer l'application du présent décret.

Art. 6. — Toutes dispositions contraires sont abrogées.

Art. 7. — Le président du Conseil, le ministre de la Défense nationale et de la Guerre, le ministre de la Marine et le ministre de l'Air sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 21 janvier 1938.

Albert Lebrun.

[Ce décret est contresigné par MM. Chautemps, prés. Cons. ; Daladier, min. Déf. nat. ; Bertrand, min. Marine, et La Chambre, min. Air.]

(1) « Action de direction et de coordination du ministre de la Défense nationale » (*J. O.*, 22. I. 38).

II. — Décret du 21 janvier 1938 [1].

Le président de la République française,

Vu le décret du 21 janvier 1938 fixant l'action de direction et de coordination du ministre de la Défense nationale,

Décrète :

Article premier. — En temps de paix, le chef d'état-major général de la défense nationale est chargé, d'une façon générale, sous l'autorité et par délégation du ministre de la Défense nationale, de l'étude et de la mise au point des questions qui lui seront confiées par le ministre de la Défense nationale.

En ce qui concerne les armées de terre et de l'air, il coordonne les études concernant la préparation stratégique de la guerre et l'établissement des plans d'opération et de mobilisation.

En ce qui concerne les opérations maritimes combinées, il peut recevoir, également, une mission analogue dans les cas fixés par le ministre de la Défense nationale.

Art. 2. — Le chef d'état-major général de la défense nationale réunit, quand il le juge utile, les chefs d'état-major généraux.

Il peut utiliser comme organe d'études le secrétariat général du Conseil supérieur de la défense nationale.

Art. 3. — Le chef d'état-major général de la défense nationale est vice-président militaire de la Commission d'études de la défense nationale.

Il exerce la direction supérieure du collège des hautes études de défense nationale, dont il préside le Conseil de perfectionnement.

Art. 4. — Le ministre de la Défense nationale et de la Guerre, le ministre de la Marine et le ministre de l'Air sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 21 janvier 1938.

Albert Lebrun.

[Ce décret est contresigné par MM. Chautemps, prés. Cons. ; Daladier, min. Déf. nat. ; Bertrand, min. Marine, et La Chambre, min. Air.]

(1) « Attributions, en temps de paix, du chef d'état-major général de la défense nationale. » (*J. O.*, 22. I. 38.)

Un troisième décret du 21 janvier 1938 nomme M. le général de division Gamelin, vice-président du Conseil supérieur de la guerre, chef d'état-major général de l'armée, « chef d'état-major général de la défense nationale » (1).

CONTROLE DES ÉCOLES PRIMAIRES PRIVÉES

Circulaire min. Education nationale aux Inspecteurs d'Académie (28. 12. 36) (2).

Il m'a été rendu compte que, dans les écoles primaires privées, des personnes étaient chargées de classe ou participaient à l'enseignement, en dehors de la présence effective de l'un des maîtres, sans remplir la condition d'âge exigée par l'article 7 de la loi du 30 octobre 1886, ou sans être pourvues d'un titre de capacité de l'enseignement primaire.

Les infractions constatées ont naturellement été déférées au parquet.

Je vous prie de vouloir bien inviter MM. les inspecteurs primaires à visiter le plus fréquemment qu'ils pourront les écoles privées de leur circonscription et à porter sur ce point leur attention. Les infractions relevées seront signalées immédiatement au procureur de la République et vous me tiendrez informé de la suite qui y sera donnée.

D'autre part, je vous serais obligé de me rendre compte de tous faits qui viendraient à être portés à votre connaissance concernant la propagande ou les attaques directes poursuivies contre l'école publique, de même que les actes de pression sur les familles en vue de détourner les enfants de l'école publique.

LUTTE CONTRE LES FLÉAUX SOCIAUX

Circulaire min. Education nationale et Santé publique aux préfets (14. 9. 37) (3).

L'importance de la lutte contre les fléaux sociaux n'est plus à l'heure actuelle contestée par personne. Toutefois, pour que les mesures d'ordre technique prises pour les combattre soient réellement efficaces, il est indispensable que l'opinion soit dûment informée des dangers qu'ils font courir à l'individu et à la race tout entière.

De louables efforts ont été, d'ores et déjà, tentés pour instruire le grand public. C'est ainsi que les conférences, les causeries radiophoniques, les articles de presse, le cinéma ont servi à répandre aussi largement que possible les plus sages conseils.

Mais les pouvoirs publics ne sauraient ainsi borner leur tâche. Ils se doivent d'inculquer à la jeunesse les notions d'hygiène sociale les plus fondamentales. Aussi, devant cette nécessité impérieuse, une entente a-t-elle été établie entre l'administration de la Santé publique et le département de l'Education nationale, en vue de compléter dans ce sens les différentes branches de l'enseignement, aussi bien en ce qui concerne l'éducation des futurs éducateurs que l'instruction des élèves.

Le programme suivant a été élaboré à cet effet :

1° *Pour les éducateurs :* 3 causeries par an, faites à la radiodiffusion d'une durée de vingt minutes chacune, par des médecins désignés par le ministre de la Santé publique, sur « le rôle des éducateurs en face des fléaux et du péril vénérien ».

Le texte de ces conférences serait, d'autre part, transmis par le ministère de l'Education nationale à MM. les inspecteurs d'Académie pour insertions dans les bulletins de l'enseignement primaire.

2° *Pour les élèves des Ecoles normales d'instituteurs :* 3 leçons sur « la lutte contre les maladies sociales, en particulier les maladies vénériennes ».

3° *Pour les élèves des Ecoles normales d'institutrices :* 3 leçons sur « les maladies héréditaires au point de vue de la maternité ».

4° *Pour les élèves garçons âgés de plus de seize ans :* 3 leçons sur « la lutte contre les fléaux sociaux, en particulier contre le péril vénérien, considéré au point de vue : *a*) de la responsabilité individuelle ; *b*) de l'hérédité ; *c*) de la préservation.

5° *Pour les élèves filles âgées de plus de seize ans :* 3 leçons sur la « préparation au mariage et à la maternité ».

Le texte de l'ensemble de ces leçons sera établi par l'administration de la Santé publique et adressé, par les soins du ministre de l'Education nationale, à MM. les inspecteurs d'Académie.

Nous nous garderons d'insister sur l'intérêt que présente l'application intégrale de ce programme dont nous escomptons pour l'avenir les meilleurs résultats, tant en ce qui concerne l'amélioration de la santé publique que la sauvegarde de la race.

Je vous serais, en conséquence, reconnaissant de bien vouloir prescrire toutes mesures utiles pour que soient facilitées les conférences et les causeries prévues.

Connaissant l'intérêt agissant que vous avez toujours manifesté à l'égard de la lutte contre les fléaux sociaux, nous ne doutons pas que vous mettrez tout en œuvre pour aider les efforts communs de nos deux départements.

MARC RUCART, JEAN ZAY.

***

En reproduisant ce texte, la Correspondance des Œuvres *(décembre* 1937) *le fait précéder de ces lignes :*

Par une circulaire du 14 septembre 1937, les ministres de l'Education nationale et de la Santé publique ont informé les préfets des conditions dans lesquelles ils avaient l'intention de combattre le péril vénérien : conférences radiodiffusées, leçons diverses aux éducateurs et à la jeunesse. Nous donnons à titre documentaire le texte de la circulaire qui n'est pas sans soulever de graves objections.

Jurisprudence.

PROCESSIONS TRADITIONNELLES

Arrêté municipal. Cortèges ou manifestations. Voie publique. Autorisation préalable. Processions traditionnelles non exceptées. Décret du 23. 10. 35. Illégalité et annulation.

CONSEIL D'ÉTAT (Contentieux).

(*Séance du* 4 *février* 1938.)

Loin d'avoir modifié le sens et la portée de la jurisprudence du Conseil d'Etat, relativement aux manifestations extérieures du culte, le décret du 23 octobre 1935 en a, au contraire, confirmé l'exactitude ;

(1) Cf. *J. O.*, 22. 1. 38.
(2) Cf. *Correspondance hebdomadaire* (25. 1. 38).
(3) Cf. *Information Universitaire* (9. 10. 37).

Dès lors, c'est à tort qu'un maire a soumis tous cortèges ou manifestations sur la voie publique à la nécessité d'une autorisation à la seule exception des convois funèbres, cette dernière réserve devant s'étendre notamment aux cérémonies extérieures du culte traditionnelles dans la commune.

Le Conseil d'Etat, statuant au Contentieux, section du contentieux,

Sur le rapport de la 1re sous-section de la section du contentieux,

Vu la requête (1) et le mémoire ampliatif présentés pour l'abbé Nicolet, curé de Peyrins (Drôme), ladite requête et ledit mémoire enregistrés les 1er et 5 octobre 1936 et tendant à ce qu'il plaise au Conseil annuler un arrêté en date du 18 juillet 1936, par lequel le maire de Peyrins soumet à la nécessité d'une autorisation préalable tous cortèges ou manifestations sur la voie publique, à l'exception des convois mortuaires ;

Ce faire, attendu qu'aucune nécessité de police particulière ne justifie l'arrêté attaqué qui, par la généralité de ses termes, est contraire à la loi du 9 décembre 1905 et au décret du 23 octobre 1935 ;

Vu l'arrêté attaqué ;

Vu la lettre en date du 28 décembre 1936 par laquelle le préfet de la Drôme fait connaître que, après avoir pris connaissance de la requête et du mémoire ampliatif susvisés, le maire de Peyrins l'a informé qu'il n'avait aucune observation à présenter ;

Vu, enregistrées comme ci-dessus le 19 mars 1937, les observations présentées par le ministre de l'Intérieur, en réponse à la communication qui lui a été donnée du pourvoi, et par lesquelles il déclare s'en remettre à la sagesse du Conseil, l'arrêté attaqué se heurtant à la jurisprudence constante du Conseil ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu la loi du 9 décembre 1905 ;

Vu les lois des 7-14 octobre 1790 et du 24 mai 1872 ;

Vu la loi du 8 juin 1935 ;

Vu le décret du 23 octobre 1935 ;

Ouï M. Lucius, auditeur, en son rapport ;

Ouï Me Rouvière, avocat de l'abbé Nicolet, en ses observations ;

Ouï M. Latournerie, maître des requêtes, commissaire du gouvernement, en ses conclusions ;

Considérant que par l'arrêté attaqué, le maire de Peyrins a soumis à autorisation préalable tous cortèges ou manifestations sur la voie publique à la seule exception des convois funéraires ; qu'aucun motif tiré de la nécessité de maintenir l'ordre public ne pouvait être invoqué pour justifier légalement cette exigence ; que le maire ne tenait à ce point de vue aucun pouvoir spécial du décret du 23 octobre 1935, visé par lui, lequel décret prescrit seulement une déclaration préalable pour tous cortèges, défilés et rassemblement de personnes, et, d'une façon générale, toutes manifestations sur la voie publique et dispense même de cette déclaration les sorties sur la voie publique conformes aux usages locaux, au nombre desquelles doivent être rangées notamment les processions ayant un caractère traditionnel ; que, par suite, le requérant est fondé à soutenir que le maire a excédé ses pouvoirs ; qu'en raison de l'indivisibilité des dispositions, il y a lieu d'annuler intégralement l'arrêté attaqué ;

(1) N° 56 293.

Décide :

Art. 1er. — L'arrêté attaqué du maire de Peyrins en date du 18 juillet 1936, est annulé ;

Art. 2. — Les frais de timbre exposés par l'abb[é] Nicolet s'élevant à la somme de 8 francs, ainsi qu[e] ceux de la présente décision, lui seront rembours[és] par la commune de Peyrins ;

Observations. — Il existe de nombreux arrê[ts] annulant pour excès de pouvoir les arrêtés soumet[tant] les cérémonies extérieures et traditionnelles d[u] culte soit à une autorisation (Cons. d'Et., 25 jui[n] 1931 : *D. C.*, t. 27, col. 499 et la note) soit mêm[e] à une simple déclaration préalable (Cons. d'Et. 2 mars 1934 : *D. C.*, t. 31, col. 1351 et la note)

L'arrêt ci-dessus présente cette particularité qu'[il] statue pour la première fois sur une espèce où l[e] maire avait visé le décret-loi du 23 octobre 193[5] (*D. C.*, t. 34, col. 887). Le Conseil d'Etat a ét[é] ainsi appelé à examiner si ce texte devait entraîne[r] une modification de la jurisprudence notammen[t] en ce qui concerne les manifestations extérieures d[u] culte à caractère traditionnel. Etant donné la rédac[tion] libérale du décret-loi qui dispense de tout[e] déclaration préalable « les sorties sur la voie pu[]blique conformes aux usages locaux », le Consei[l] d'Etat (section du contentieux) n'a pu que se con[]former à ses décisions antérieures, le nouveau text[e] n'ayant pas innové mais ayant au contraire main[]tenu le *statu quo* pour les manifestations tradition[]nelles et, par conséquent, pour les processions d[e] cette nature.

J. R.

Réponses ministérielles

Associations diocésaines

Association diocésaine. Apport immobilier. Loi du 31 dé[]cembre 1935. Exigibilité du droit proportionnel d'appor[t]

Du *J. O.*, 11. 3. 37, déb. parl., Chambre, p. 94[7]

2278. — M. Polimann *expose à* M. le ministre d[es] Finances *que l'article 9 de la loi des finances d[u] 31 décembre* 1935 (*code de l'enregistrement* 445, § 3 *nou[]veau ; instruction enregistrement* n° 4249) *dispose que le[s] apports immobiliers faits aux associations constitué[es] conformément à la loi du* 1er *juillet* 1901 *et aux Synd[i]cats professionnels régis par le livre III du Code du tra[]vail et de la prévoyance sociale seront soumis aux même[s] droits que les apports aux sociétés civiles ou commerciale[s] et demande si ce texte s'applique aux associations dioc[é]saines.* (Question du 4 février 1937.)

Réponse. — Réponse affirmative.

Enseignement

Universités françaises. Etudiants étrangers inscrits a[u] 31. 7. 37. Statistiques par nationalité.

Du *J. O.*, 10. 12. 37, déb. parl., Chambre, p. 284[4]

4638. — M. Desgranges *demande à* M. le ministre d[e] l'Education nationale *quel était, par nationalité, le nomb[re] des étudiants étrangers inscrits au* 31 *juillet* 1937. (Que[s]tion du 16 novembre 1937.)

Réponse. — Statistique des étudiants étrangers inscrits u 31 juillet 1937 dans les Universités françaises :

Europe.	
lbanie	74
llemagne	309
utriche	54
elgique	86
ulgarie	245
Danemark	11
spagne	60
sthonie	16
inlande	16
rande-Bretagne	503
rèce	208
ongrie	150
rlande	4
alie	197
ettonie	66
ithuanie	59
uxembourg	169
onaco	21
orvège	40
ays-Bas	69
ologne	1 264
ortugal	31
oumanie	836
uède	47
uisse	273
chécoslovaquie	104
urquie	204
. R. S. S. (1)	468
ougoslavie	178
Afrique.	
gypte	104
thiopie	5
nion sud-africaine	1
Amérique.	
olivie	4
résil	16
Amérique (Suite.)	
Canada	48
Chili	10
Colombie	39
Costa-Rica	7
Cuba	45
Equateur	3
Etats-Unis	291
Guatemala	3
Haïti	4
Honduras	8
Mexique	9
Nicaragua	1
Panama	2
Paraguay	1
Pérou	25
République argentine	26
République dominicaine	8
San-Salvador	4
Urugay	1
Venezuela	14
Asie	
Afghanistan	3
Chine	201
Indes anglaises	20
Iran	279
Irak	39
Japon	28
Palestine	65
Siam	25
Océanie.	
Australie	3
Nouvelle-Zélande	1
Nationalités indéterminées	16
Total	7 421

nseignement secondaire. Examen d'entrée en sixième. Valable pour tous les établissements secondaires de France. Candidat ayant échoué en juillet.

Du *J. O.*, 1. 1. 38, déb. parl., Chambre, p. 3491 :

4910. — M. Bousquet *demande à* M. le ministre de Education nationale : *si un élève désirant suivre l'enseinement secondaire, candidat à l'examen d'entrée en ixième, ayant échoué au mois de juillet, peut se reprénter au mois d'octobre dans le même établissement ; ° si l'examen d'entrée en sixième est valable pour tous s établissements secondaires de France, lycées et collèges, u seulement pour le seul établissement où l'enfant se résente.* (Question du 7 novembre 1937.)

Réponse. — 1° Réponse négative ; 2° réponse affirmave. Toutefois l'examen doit être subi en principe dans établissement où l'élève se propose d'entrer, et l'admission peut être subordonnée à un nouvel examen si changement d'affectation n'est pas justifié par une aison valable dont la Commission d'admission est juge.

nseignement primaire public. Nombre d'élèves au 1er décembre 1936. Total des dépenses prévues au budget de 1937. Dépense par élève.

Du *J. O.*, 14. 1. 38, déb. parl., Chambre, p. 37.

5039. — M. Boux de Casson *demande à* M. le ministre e l'Education nationale : 1° *combien d'élèves ont été scrits dans l'enseignement primaire public au cours de l'année 1937 ;* 2° *à combien s'élève le total des dépenses de l'enseignement primaire public prévues au budget de 1937 y compris les services d'Alsace-Lorraine et la part de l'enseignement primaire commune aux trois enseignements (non comprises évidemment les dépenses des départements et des communes) ;* 3° *combien coûte à l'Etat un enfant fréquentant l'école primaire publique.* (Question du 14 décembre 1937.).

Réponse. — 1° La statistique pour l'année 1937 n'est pas encore établie ; au premier jour scolaire de décembre 1936, 380 564 enfants étaient inscrits dans les écoles maternelles (dont 29 047 dans les écoles des départements recouvrés) et 4 410 738 étaient inscrits dans les écoles élémentaires publiques (dont 237 130 dans les écoles des départements recouvrés); 2° les dépenses d'enseignement primaire élémentaire prévues au budget de 1937 s'élèvent à la somme de 2 351 267 312 francs. Dans cette somme ne sont pas comprises les dépenses d'enseignement primaire élémentaire concernant l'Alsace-Lorraine, ces dépenses figurant non pas au budget du ministère de l'Education nationale, mais à celui d'Alsace-Lorraine qui est rattaché à la présidence du Conseil des ministres ; 3° le dernier nombre connu des élèves inscrits dans les écoles primaires élémentaires étant, au 1er décembre 1936, déduction faite de celui des élèves des départements recouvrés, de 4 525 125, la dépense par élève ressort à 519 francs.

(1) Y compris les émigrés.

Exportation de minerai de fer

Allemagne. Quantités de minerai de fer français exportées mensuellement en Allemagne.

Du *J. O.*, 12. 2. 38, déb. parl., Chambre, p. 332 :

4476. — M. Bedin *demande à* M. le ministre des Finances *quelles sont, en tonnes, les quantités de minerai de fer exportées mensuellement en Allemagne pendant la période écoulée depuis le 10 juin 1937.* (Question du 13 octobre 1937.)

Réponse. — Les statistiques du commerce extérieur étant établies mois par mois, l'administration des douanes n'est en mesure de fournir le renseignement demandé qu'en prenant comme point de départ le premier jour du mois. Les quantités de minerai de fer exportées mensuellement à destination de l'Allemagne sont, depuis le 1er juin 1936, les suivantes :

Mois	Quantités	Valeurs
	tonnes	mille francs
1936		
Juin	730 886	20 511
Juillet	607 276	16 834
Août	662 697	18 893
Septembre	688 894	21 682
Octobre	695 887	22 107
Novembre	591 525	18 090
Décembre	496 575	17 645
1937		
Janvier	528 067	20 598
Février	590 251	23 323
Mars	512 580	21 414
Avril	629 161	27 233
Mai	599 001	27 007
Juin	580 789	26 062
Juillet	557 100	26 791
Août	557 096	26 784
Septembre	547 229	31 511
Octobre	664 342	33 849

DOSSIERS DE LA « DOCUMENTATION CATHOLIQUE »

BRÈVES STATISTIQUES

I — Coût de la vie

Le Front populaire avait bien inscrit à son programme « la lutte contre la spéculation et la vie chère », et cependant, depuis son arrivée au pouvoir, nous avons subi plusieurs augmentations importantes du coût de la vie.

En effet, l'indice général de dépense d'une famille ouvrière de quatre personnes, qui était de 507 en 1936, est monté à 606 dans le deuxième trimestre de 1937 : soit une hausse de 99 points en six mois.

Toutes les denrées alimentaires, tous les articles de chauffage et d'éclairage ont augmenté dans de fortes proportions. On pourra en juger par le tableau suivant, que nous empruntons au *Bulletin de la statistique générale de la France* de septembre 1937 :

L'indice de l'habillement (17 articles) est en hausse constante. La statistique générale de la France accusait pour août 1937 une augmentation de plus de 57 % sur 1936.

II — Notre commerce extérieur pendant les huit premiers mois de 1937

Du *Temps* (11. 10. 37) :

Le tableau suivant indique la valeur nominale (en milliers de francs), pour les huit premiers mois de 1937, de nos importations et de nos exportations (y compris le transit pour les Etats limitrophes de la France, notamment l'Union belgo-luxembourgeoise) avec les principaux pays étrangers, colonies et protectorats :

PAYS	Importation en France	Exportation de France
Allemagne	1 997 702	838 959
Argentine	693 486	341 456
Australie	831 593	45 271
Autriche	158 570	92 405

Prix de vente au détail à Paris (en centimes).

DÉSIGNATION	Unité	1936	1937				
		Moyenne	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
Pain blanc 1re qualité	kilo	180	230	232	235	235	240
Bœuf plat de côtes	»	822	1 090	1 110	1 065	1 050	1 065
— tranche (beefsteak)	»	2 240	2 855	2 990	3 110	3 135	3 160
Veau poitrine	»	1 080	1 290	1 370	1 315	1 285	1 295
— quasi désossé	»	2 265	2 685	2 845	2 855	2 785	2 820
Mouton poitrine	»	540	670	685	665	715	745
— gigot entier	»	2 245	2 455	2 465	2 510	2 515	2 530
Porc échine	»	1 325	1 605	1 740	1 745	2 005	1 945
— jambonneau devant salé	»	1 075	1 230	1 240	1 250	1 295	1 375
— lard gras	»	1 000	1 065	1 035	1 035	1 145	1 255
— saindoux français	»	720	1 090	1 065	1 015	1 005	1 016
Beurre frais de table	»	1 935	2 580	1 990	2 040	2 215	2 490
Fromage de gruyère	»	1 695	1 825	1 850	1 820	1 800	1 800
Œufs	12	877	815	830	855	975	1 025
Lait	litre	131	160	160	160	160	160
Pommes de terre	kilo	109	104	130	120	104	113
Pâtes	»	565	680	685	685	690	710
Riz	»	320	355	360	360	365	365
Haricots blancs suisses	»	425	470	470	470	470	470
Lentilles	»	635	615	590	610	610	610
Sucre scié	»	340	415	425	445	460	460
Huile blanche comestible	»	670	745	745	740	750	775
Café	»	1 840	2 005	2 035	2 065	2 120	2 235
Chocolat	»	1 130	1 395	1 395	1 395	1 420	1 485
Vin rouge ordinaire (9°5)	litre	198	268	270	278	287	291
Bière	»	114	142	142	142	144	148
Savon	kilo	355	523	528	532	540	550
Pétrole raffiné	litre	203	205	237	237	237	237
Charbon demi-gras	50 kilos	2 088	2 395	2 260	2 335	2 335	2 575
Gaz d'éclairage	m3	96	98	98	120	120	120
Electricité (éclairage seulement)	kwh	155	165	165	165	165	165

PAYS	Importation en France	Exportation de France
résil	419 633	109 592
ulgarie	18 285	18 706
anada	396 503	84 028
hine	213 568	103 692
anemark	61 030	67 827
gypte	298 303	101 577
spagne	279 582	265 096
sthonie	25 193	9 557
tats-Unis	2 447 826	973 109
inlande	244 065	54 623
rande-Bretagne	2 135 082	1 618 330
rèce	37 775	37 811
longrie	56 835	16 559
ndes anglaises	818 861	71 716
ndes néerlandaises	213 963	47 310
rlande	3 645	20 210
talie	353 123	395 936
apon	174 458	119 109
ettonie	17 394	12 510
ithuanie	30 122	36 624
lalaisie britannique	405 412	22 511
laroc espagn. et îles Canaries	2 022	2 329
orvège	194 725	119 462
ays-Bas	639 874	490 663
ologne	259 580	111 642
ortugal	148 382	87 567
oumanie	254 615	114 212
uède	486 831	210 810
uisse	517 956	904 960
chécoslovaquie	250 229	277 206
urquie	60 819	40 949
nion écon. belgo-luxemb.	1 949 959	1 905 307
. R. S. S.	435 717	68 611
nion Sud-Africaine	231 821	51 100
ougoslavie	56 075	43 892
utres pays étrangers	2 559 631	522 077
otaux des pays étrangers	20 380 245	10 455 311
frique occident. française	914 630	317 490
lgérie	2 386 305	2 138 323
ndochine française	911 238	484 700
ladagascar et dépendances	308 250	186 679
laroc (zone française)	416 271	302 600
yrie (mandat français)	50 796	71 211
unisie	406 686	449 471
utres colon. et protector.	866 032	312 917
otaux des colonies, protectorats et mandats	6 260 208	4 313 391
Totaux généraux	26 640 453	14 768 702

Comparaison de 1937 avec 1936.

Si l'on compare le montant nominal de nos échanges dans les principaux pays pendant les huit premiers mois de chacune des années 1936 et 1937, on observe que, d'une année à l'autre, nos achats ont augmenté dans l'ensemble des pays étrangers de 9 199 millions 1/2 et de 1 867 millions dans l'ensemble de nos colonies et protectorats : au total, une progression de 11 066 millions 757 000 francs. Nos ventes ont progressé de 4 101 millions 1/2 dans les pays étrangers et de 1 189 millions 1/2 dans nos colonies et protectorats ; au total, une augmentation de 5 291 millions 17 000 francs. Mais il faut toujours tenir compte qu'il s'agit de francs Poincaré en 1936 et de francs Auriol ou Bonnet en 1937.

La valeur nominale de nos achats a progressé, durant la même période, d'une année à l'autre, dans tous les pays étrangers, les colonies et protectorats figurant dans la statistique officielle, à deux exceptions près : Espagne (— 109 983 000 francs), Maroc espagnol et Canaries (— 63 757 000 francs). C'est la conséquence de la guerre civile espagnole.

Partout ailleurs, le montant nominal des importations en France est en progression sensible d'une année à l'autre. Citons notamment : Allemagne (+ 902 millions), Argentine (+ 325), Australie (+ 403 1/2), Autriche (+ 76 1/2), Brésil (+ 171), Canada (+ 157 1/2), Chine (+ 74 1/2), Egypte (+ 82), Etats-Unis (+ 995), Finlande (+ 147), Grande-Bretagne (+ 1 051), Indes anglaises (+ 334), Indes néerlandaises (+ 99), Italie (+ 320 724, conséquence de la suppression des sanctions), Malaisie britannique (+ 211), Norvège (+ 92), Pays-Bas (+ 331), Pologne (+ 132), Portugal (+ 77 1/2), Roumanie (+ 131), Suède (+ 279), Suisse (+ 154), Tchécoslovaquie (+ 121), Union belgo-luxembourgeoise (+ 974), U. R. S. S. (+ 154), Afrique occidentale (+ 228), Algérie (+ 669), Indochine (+ 377 1/2), Madagascar (+ 132), Maroc (+ 97), Syrie (+ 17), Tunisie (+ 73).

Nos ventes en valeur nominale n'ont fléchi pour les huit premiers mois d'une année à l'autre que dans trois pays : Maroc espagnol et Canaries (— 27 329 000 francs), U. R. S. S. (— 30 501 000 francs), Yougoslavie (— 16 287 000 francs). Partout ailleurs le montant nominal de nos exportations a augmenté d'une année à l'autre, notamment : Allemagne (+ 458 millions 1/2), Argentine (+ 71), Etats-Unis (+ 470), Grande-Bretagne (+ 416 1/2), Italie (+ 321 1/2, en conséquence de la suppression des sanctions), Japon (+ 67), Norvège (+ 66), Pays-Bas (+ 207), Suède (+ 94), Suisse (+ 322), Tchécoslovaquie (+ 124 1/2), Union belgo-luxembourgeoise (+ 831), Afrique occidentale (+ 106), Algérie (+ 538), Indochine (+ 195 1/2), Madagascar (+ 54), Maroc (+ 59), Syrie (+ 19), Tunisie (+ 142).

La balance commerciale des huit mois.

La balance commerciale visible de la France pour les huit premiers mois de 1937 a été, comme il a été indiqué plus haut, déficitaire de 11 871 millions 751 000 francs. Elle a été négative aussi bien avec les pays étrangers (— 9 925 millions) qu'avec les colonies, protectorats et mandats (— 1 947 millions).

Il n'y a que quelques pays à qui nous ayons vendu pendant ces huit mois plus que nous n'avons acheté : Bulgarie (421 000 francs d'excédent d'exportations françaises), Danemark (+ 7 millions), Irlande (+ 13 millions), Italie (+ 43), Lithuanie (+ 6 1/2), Maroc espagnol (+ 300 000 francs), Suisse (+ 387 millions), Tchécoslovaquie (+ 27), Syrie (+ 21 1/2), Tunisie (+ 93).

Nos autres clients nous ont vendu plus qu'ils ne nous ont acheté, et particulièrement : Allemagne (1 159 millions d'excédent d'importations en France), Argentine (— 352 millions), Australie (— 786), Brésil (— 310), Canada (— 312), Chine (— 110), Egypte (— 197), Espagne (— 14 1/2), Etats-Unis (— 1 475), Finlande (— 190), Grande-Bretagne (— 517), Indes anglaises (— 747), Malaisie britannique (— 383), Norvège (— 75), Pays-Bas (— 149), Pologne (— 148), Portugal (— 61), Roumanie (— 140), Suède (— 276), U. R. S. S.

(— 367), Union sud-africaine (— 181), Afrique occidentale (— 597), Algérie (— 248), Indochine (— 427), Madagascar (— 122), Maroc (— 114).

Il est intéressant de noter que la balance commerciale visible de la Grande-Bretagne, pour les huit premiers mois de 1937, fut en déficit de 258 millions de livres, soit plus de 37 milliards de francs, dont 37 millions de livres, soit 5 milliards et demi de francs, pour le mois d'août.

III — Démographie

1° *Les naissances en Allemagne*

De *la Croix* (19. 5. 37) :

Les « prêts » de mariage (1).

Le succès dépassa les prévisions les plus optimistes. En trois ans furent contractés 700 000 mariages de « prêt » avec 500 000 enfants. C'est que les 1 000 marks prêtés à la jeune fille convolant en justes noces, en contre-partie de sa place de travail abandonnée à un homme, ne doivent être remboursés (sans intérêt) qu'au cas où il n'y aurait pas de progéniture.

Pour chaque enfant la remise étant de 25 %, les nouveaux mariés s'efforcent d'être le plus tôt possible quittes envers l'Etat, avec au moins quatre enfants.

Cette prime de 1 000 marks n'est pas la règle, elle est l'exception. Si la *Kinderfreudigkeit* devait être subventionnée d'office, l'Etat aurait vite fait de faire faillite, et ce n'est pas pour avoir réussi en politique par d'incessants appels à l'idéalisme qu'il se propose de ravaler le problème de la natalité à une coûteuse préoccupation matérielle.

Comment le gouvernement a développé la « fierté » d'avoir une belle famille.

La *Wille zum Kind* — la volonté d'avoir des enfants — doit être appuyée moralement par le rétablissement de la confiance générale, un renouveau d'optimisme, la force de persuasion de l'Etat, sans promesses d'avantages économiques d'aucune sorte.

« Pas une politique d'aumônes, mais une politique de justice sociale », telle est bien la formule stéréotypée jetée en pâture aux familles nombreuses, appelées en allemand d'un mot intraduisible *die Kinderreichen*, et qui ne bénéficient d'aucun des avantages — ni entrées gratuites au cinéma ni parcours sur les chemins de fer — dont profitent leurs semblables en France, tout au plus d'une légère réduction de loyer à partir du quatrième enfant. S'entendant répéter qu'ils se rangent moralement en tête de la nation, il leur suffit de savoir qu'en tout état de cause le chef de la famille nombreuse a la certitude d'avoir toujours du travail.

M. Wilhelm Stüwe, généralissime des forces démographiques du Reich, pour être le moins connu des collaborateurs du Führer, en est à coup sûr le plus précieux. C'est lui qui, à l'aide de son association et de ses 3 554 succursales, a la mission de faire en sorte que le peuple allemand, peuple de 68 millions, vogue toutes voiles dehors vers l'avenir qui n'appartiendra qu'aux nations les plus nombreuses.

Ce n'est pas que l'Allemagne s'apprête à engloutir les « nations mourantes », et rien ne lui fait plus horreur que de s'entendre reprocher l'impérialisme des naissances. A ceux qui lui en font grief, elle répond que depuis 1914 elle a eu 12 millions de naissances en moins, et qu'au taux de la natalité de 1933 elle n'aurait plus compté en 1980 que 47 millions d'habitants.

Depuis l'avènement du nazisme, les choses ont changé du tout au tout, les naissances passant dès la première année de 960 000 (1933) à 1 170 000 (1934) et à 1 300 000 (1935). Si l'étranger s'en inquiète au lieu de suivre l'exemple allemand, tant pis pour lui, puisque rien n'indique que le Reich compte s'arrêter à mi-chemin, au contraire. [...]

Deux enfants ne suffisant pas à continuer la génération des parents, il en faut au moins trois, quatre, l'idéal étant six.

C'est du nombre de quatre enfants qu'il faut justifier pour avoir le droit d'adhérer à l'Association de Wilhelm Stüwe « l'Association des *Kinderreichen* », dont le président, avec ses 34 ans, est tout fier de pouvoir aligner huit enfants.

La propagande fait flamber la même image devant des millions d'yeux.

La propagande en faveur de la natalité.

Peintres et sculpteurs, par ordre du Dr Goebbels, font figurer dans toutes les scènes de famille au moins quatre enfants. Les Congrès des « riches d'enfants » sont l'occasion de diatribes acerbes contre les autres, les « insoumis », les « embusqués », tous les profiteurs de la « guerre des naissances », tirant dans le dos des « combattants du front », terminologie spéciale et qui dénote une volonté indomptable d'introduire dans le domaine de la réalité la formule de Wilhelm Stüwe, celle qui dit que le troisième Reich doit devenir un pays « d'enfants ».

« Après le rétablissement de la souveraineté nationale en Rhénanie, il est temps, s'est écrié M. Stüwe, de proclamer la politique des naissances totalitaires dans l'Etat total. » Certes, il n'est pas question de recourir à des mesures coercitives, d'ailleurs parfaitement irréalisables.

Les lourdes taxes frappant les célibataires, la réprobation morale qu'on fait peser sur tous les récalcitrants en les assimilant tôt ou tard à des « Volksschaedlinge », des saboteurs de la nation, ne tarderont pas à avoir d'excellents résultats.

Le troisième Reich veut des époux jeunes, plus optimistes et par là même plus prolifiques que leurs aînés.

Contre la « culture » qui ferait entrave à la fécondité

Après de longues délibérations, l'âge pour le mariage — puisque tout est une question d'organisation — a été fixé en Allemagne à 23 ans. Mais les étudiants auront-ils le temps de terminer leurs études ? Qu'importe, puisqu'on a le moyen de les abréger ! C'est pour leur permettre de se marier à temps que le ministre de l'Instruction publique vient de faire accorder le baccalauréat à tous les élèves de huitième, leur faisant cadeau d'un an. La formation des élites ne se ressentira-t-elle pas d'un traitement de faveur qui rappelle assez celui de la dernière guerre ? La question n'est pas là.

Si en 1900, pour tout le Reich, 8 000 élèves obtenaient le baccalauréat, leur nombre, qui en 1932 fut de 45 000, est tombé pour 1936 à 20 000. L'une des raisons pour lesquelles pas mal de gens du peuple n'avaient plus que deux ou trois enfants fut leur désir de se priver afin de doter leurs rejetons de certificats universitaires.

Que de fils de boulanger, de coiffeur, de bistro,

---

(1) Les sous-titres sont de *la D. C.*

ui possèdent leur *Abitur*, tout en continuant le nétier du père ! Il n'était donc pas mauvais de discréditer tant soit peu l'enseignement supérieur aux veux du peuple pour lui faire abandonner une ambition qui avait été en corrélation directe avec la diminution des naissances.

es arguments mis en avant pour inviter à la fécondité.

M. Stüwe et son état-major, dans leurs campagnes, nt toujours recours aux mêmes arguments. Il y en trois qui leur tiennent particulièrement à cœur.

Tout d'abord, appel à l'idéalisme, d'un effet tellement sûr auprès des pauvres !

« L'image qu'il faut avoir présente à l'esprit, c'est ue le peuple n'est pas, suivant l'expression du ührer, la génération actuelle des vivants, mais la haine interminable des aïeux et des petits-fils des ècles révolus et des millénaires à venir. » De son ôté, le président des « riches d'enfants », avec non noins d'éloquence, ajoute que la diminution des aissances ravage une nation bien plus que n'importe uelle guerre, n'importe quelle épidémie ou « catasophe de la nature »!

S'il faut avoir des enfants, pourquoi en avoir le aximum possible ? C'est que, indépendamment de utes les considérations morales, les enfants, étant onsommateurs et non producteurs, aident à comattre le chômage.

L'autre argument est que la qualité est fonction · la quantité, tous les grands hommes ayant apparnu à des familles nombreuses.

Pour avoir la chance de donner la vie à un Führer u à un génie quelconque, le père allemand est donc ment averti de courir cette chance le plus souvent ossible.

Un danger pour les voisins ?

Last not laest, beaucoup d'enfants servent à assurer défense du pays. Alors qu'en 1901 les recrues âgées · vingt ans donnaient le contingent appréciable de 00 000 hommes, ceux de 1932 ne dépassèrent pas 0 000. La morale, c'est que les territoires dépeués attirent les nations d'une forte vitalité.

Aucun danger pour le Reich. S'il est encore loin prétendre à pouvoir réaliser la prophétie du Führer sant qu'en cent ans 250 millions d'Allemands peuront le centre de l'Europe, il a de toutes façons nversé énergiquement la vapeur.

Au point de constituer un danger pour les voisins ? ule la France pourrait à longue échéance s'inquiér du choc en retour des naissances allemandes. elles-ci comportent le double des naissances franises (680 000 l'an dernier) ; on peut se demander uelle sera la proportion en cinquante ou cent ans ?

Ne doit-on pas craindre qu'un jour le peuple alleand, se sentant trop à l'étroit, ne déborde par-dessus s frontières ? D'autre part, le peuple « sans espace » *s Volk ohne Raum* — comment peut-il pratiquer ne politique des naissances en contradiction avec ses oyens ? « Mais la capacité d'absorption de l'espace lemand, nous avertit M. Stüwe, est loin d'être uisée, et le plan des quatre ans a précisément pour ıt de l'intensifier. » Avec l'esprit inventif de ses chiistes et de ses savants, l'Allemagne pourrait-elle ourrir 100 millions d'habitants ? Il est vrai que . Ribbentrop, dans son discours de Leipzig, a prénté l'autre argument, celui de la nécessité d'un utoire pour le trop-plein de la population. . Schacht aussi a évoqué à plusieurs reprises le nger d'explosion.

2° Naissances et décès au Canada

De *l'Action catholique* de Québec (28. 9. 37) :

Les naissances vivantes au Canada durant le premier trimestre de 1937 sont au nombre de 51 623 (chiffres préliminaires), ce qui donne un taux annuel de 18,9 par 1 000 personnes, contre 55 672 naissances et un taux de 20,3 en 1936. Il y a eu 2 134 naissances illégitimes (4,1 pour 100 de toutes les naissances vivantes) contre 2 412 ou 4,3 pour 100 en 1936. Les mort-nés sont au nombre de 1 563 ou 2,9 pour 100 de toutes les naissances contre 1 659 et le même taux.

Les décès se chiffrent par 31 534 (11,5 par 1 000 personnes) contre 28 552 (10,4).

Les décès d'enfants de moins d'un an sont au nombre de 4 482 et le taux de mortalité infantile est de 87 par 1 000 naissances vivantes. Pour la période correspondante de 1936, les décès se chiffrent par 3 684 et le taux est de 69. Les décès de personnes âgées de moins d'un mois sont au nombre de 2 031, ce qui donne un taux de 39 par 1 000 naissances vivantes, contre 1 978 et 36. Les décès puerpéraux sont de 277 contre 345 ; le taux est de 5,4 contre 6,2 par 1 000 naissances.

Le nombre de décès par cause au cours du premier trimestre s'établit comme il suit, chiffres de la période correspondante de 1936 entre parenthèses dans chaque cas : Fièvres typhoïde et paratyphoïde, 43 (60) ; vérole, 1 (2) ; rougeole, 290 (135) ; fièvre scarlatine, 83 (82) ; coqueluche, 192 (174) ; diphtérie, 76 (65) ; influenza, 3 330 (1 363) ; paralysie infantile, 8 (13) ; tuberculose, 1 719 (1 724) ; cancer, 2 887 (2 938) ; maladies cardiaques, 4 617 (4 452) ; maladies des artères, 2 659 (2 458) ; pneumonie, 2 796 (2 376) ; diarrhée et entérite, 388 (454); néphrite, 1 813 (1 747) ; suicide, 220 (229) ; homicide, 37 (45) ; accidents d'automobile, 223 (147) ; autres causes externes, 935 (907).

Le premier trimestre de 1937 compte 12 617 mariages, ce qui fait un taux de 4,6, contre 11 822 et un taux de 4,3 en 1936.

ÉPHÉMÉRIDES

Mercredi 29 décembre 1937.

France. — *Paris :* Grève des services publics de la région parisienne affectant le nettoiement, le métro, la Société des transports en commun et, en partie, l'eau, le gaz, l'électricité, l'air comprimé, sous le prétexte de solidarité avec les transports contre l'utilisation des camions militaires, et de protestation contre l'augmentation jugée dérisoire accordée par le Conseil municipal.

Belgique. — *Anvers :* Le tribunal civil condamne M. Léon Degrelle à 25 000 fr. de dommages-intérêts pour avoir accusé M. Van Cauwelaert, min. d'Etat, alors bourgmestre d'Anvers, d'avoir obtenu une commission de 63 817 fr. sur l'emprunt de 100 millions de la ville d'Anvers.

Egypte. — *Le Caire :* Le gouvernement rejette l'offre du roi Farouk Ier de soumettre le conflit entre le Palais et le Cabinet à une Commission arbitrale composée d'ex-ministres de la Justice et de conseillers juridiques.

Irlande. — Entrée en vigueur de la nouvelle Constitution, l'Etat libre prend le nom gaélique d' « Eire ».

Pérou. — Violent séisme détruisant plusieurs villages dans la région montagneuse de Huacho, Oxapampa et Huancaramba ; 100 morts, nombreux blessés.

Russie. — *Moscou :* Signature d'un protocole russo-japonais établissant un régime provisoire des pêcheries en Extrême-Orient.

Formand

Jeudi 30 décembre.

SAINT-SIÈGE. — La S. S. C. du Saint-Office met à l'Index le livre *Von der Arbeit zum Erfolg*, de Raoul Francè.

FRANCE. — *Paris :* Mort du sénateur ~~François~~ Merlin, né à Saint-Just-la-Pendue le 12. 2. 68, docteur en médecine, conseiller général de la Loire, 1904, député de la Loire, 1914-19, sénateur de la Loire depuis le 11. 1. 20, de la Gauche démocratique.

CHINE. — *Changhaï :* M. Joseph Lo-Pa-Hong, président de l'Action catholique chinoise, est assassiné par deux Chinois (industriel, président de la Société des tramways, de la Société électrique, des conduites d'eau de Changhaï, de la Société de navigation du Yang-Tsé, membre du Comité permanent des Congrès eucharistiques internationaux).

EGYPTE. — *Le Caire :* Le roi Farouk Ier révoque le Cabinet Nahas pacha avec lequel il était en conflit au sujet de l'organisation militarisée des Chemises vertes nationalistes et au sujet des prérogatives constitutionnelles de la Souveraineté, formation du Cabinet Mohamed Mahmoud, chef du parti libéral-constitutionnel ; dissolution de toutes les organisations de chemises de couleur.

ITALIE. — *Rome :* Signature d'un traité commercial supplémentaire italo-japonais.

ROUMANIE. — *Bucarest :* Le premier ministre Octavian Goga ordonne aux journaux *Lupta, Adeverul* et *Dimineata*, appartenant à des juifs, de suspendre leur publication, et destitue la majorité des administrateurs des départements pour les remplacer par des membres de son parti.

Vendredi 31 décembre.

FRANCE. — *Sénat :* La reconduction de l'Exposition des arts et techniques de 1937 est repoussée par 224 voix contre 73.

— *Paris :* S. Exc. le nonce Mgr Valerio Valeri offre les vœux du corps diplomatique au président A. Lebrun (cf. *D. C.*, t. 39, col. 74).

BELGIQUE. — *Erbrugge-Wyneghem :* Mort de Louis Franck, né à Anvers le 29. 11. 68, avocat, prof. de droit maritime à l'Univ. libre de Bruxelles, membre du Conseil d'administration du fonds d'amortissement de la Dette publique, vice-président de l' « International Law-Association » de Londres, leader des libéraux flamands, min. des Colonies, 1918-22, créateur de l'Université coloniale, gouverneur de la Banque nationale depuis 1926.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* Réponse du gouvernement à la note japonaise du 28. 12. 37 relative aux attaques dirigées par les forces japonaises contre des bâtiments de guerre et des vapeurs britanniques à Wou-Hou et à Nankin. — Sir Robert Vansittart est nommé principal conseiller diplomatique du roi George VI.

ITALIE. — *Rome :* Signature d'un accord commercial italo-hollandais.

PORTUGAL. — *Lisbonne :* Le gouvernement proteste auprès du Japon contre l'occupation d'une île près de Macao.

RUSSIE. — *Moscou :* Création d'un commissariat de la marine, sous la direction de Smirnov.

Samedi 1er janvier 1938.

FRANCE. — *Matha :* Mort du Dr Jean Coyrard, né à Siecq le 11. 11. 65, docteur en médecine, conseiller général, 1895-1937, député de Saint-Jean-d'Angély, 1912-19, sénateur de la Charente-Inférieure depuis le 9. 1. 21, de la gauche démocratique.

CHINE. — *Hankéou :* Le Dr Oskar P. Trautmann, ambass. d'Allemagne, soumet, au nom du Japon, des propositions de paix au maréchal Tchang-Kaï-Chek, qui les rejette.

ESTONIE. — *Tallinn :* Entrée en vigueur de la nouvelle Constitution qui prévoit la création du poste de président de la République.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* A l'occasion du nouvel an sont élevés au rang de vicomte le philanthrope et constructeur d'automobiles William Richard Morris, baron Nuffield, et au rang de baron le feld-marschal Sir William Riddell Birdwood, commandant en chef de l'armée de l'Inde de 1925 à 1930, et le capitaine Sir Francis John Childs Ganzoni, président de la Chambre des Communes.

JAPON. — *Tokio :* Dans la revue *Kaizo*, publication des déclarations faites le 11. 11. 37 par l'amiral Suetsugu, min. d'Etat depuis le 15. 10. 37 et min. de l'Intérieur depuis le 13. 12. 37 : le joug des Blancs sur la race jaune doit disparaître, même si cet affranchissement s'opère au prix d'une conflagration générale.

— *Tokomachi :* La toiture d'un cinéma s'effondre sous le poids de la neige ; 79 morts, 66 blessés.

Dimanche 2 janvier.

CHINE. — *Hankéou :* Le maréchal Tchang-Kaï-Chek quitte la présidence du gouvernement nationaliste, mais reste commandant en chef des armées chinoises ; il est remplacé par M. Kung-Hsiang-Hsi, min. des Finances.

— *Taian-Fou :* Les Japonais s'emparent de la ville.

EGYPTE. — *Le Caire :* Décret portant prorogation du Parlement, dont les séances reprendront dans un mois.

MEXIQUE. — Violentes secousses sismiques dans la région de Mexico.

Lundi 3 janvier.

FRANCE. — *Nice :* Mort de Mgr André du Bois de La Villerabel, né à Saujon le 28. 6. 64, vicaire gén. à Saint-Brieuc, élu év. d'Amiens, 1. 6. 15, promu archev. de Rouen, 16. 12. 20, démissionnaire et transféré à l'archev. tit. de Mélitène, 6. 7. 36, commandeur de l'Ordre de Léopold II, 9. 8. 19, chevalier de la Légion d'honneur, 11. 11. 31.

— *Paris :* La 12e Chambre statue sur les quinze poursuites en diffamation et injures engagées par le colonel François de La Rocque contre six journaux, leurs gérants et les auteurs des articles incriminés ; le colonel Guillaume, MM. Sicé, Philippe Henriot et G.-Th. Girard sont condamnés pour injures ; MM. Léon Daudet, Lucien Sampaix, Maurice Pujo et G.-Th. Girard sont condamnés pour diffamation ; le duc Pozzo di Borgo et MM. Léon Bailby, Charles Maurras, Alexandre Zévaès et J.-M. Hermann sont acquittés. — Mort d'André Lebey, né à Dieppe le 10. 8. 77, études au lycée Michelet, poète, romancier, historien, sociologue ; collabora à *la Plume*, à *la Revue socialiste*, un des fondateurs du *Centaure*, député de Paris, 1914-19, socialiste ; auteur de *Le cahier rose et noir*, 1896 ; *Chansons grises*, 1896 ; *Les élégies du jardin mélancolique*, 1899 ; *Le connétable de Bourbon*, 1904 ; *Les pigeons d'argile*, 1905 ; *Le socialisme et la Franc-Maçonnerie*, 1910 ; *L.-Napoléon Bonaparte et le ministère Odilon Barrot*, 1911 ; *Sur la route sociale*, 1913 ; *Gerbes et mosaïques*, 1924 ; *Dans l'atelier maçonnique*, 1926 ; *L'initiation de Vercingétorix*, 1926 ; *La France et les peuples de la Petite Entente*, 1927 ; *Le vénérable et le curé*, 1928, etc.

ESPAGNE. — *Irun :* Arrestation, pour trafic illégal de devises, de M. Ducoureau, agent consulaire français, et de trois agents commerciaux à son service.

ETATS-UNIS. — *Washington :* Message du président F. Roosevelt au Congrès ; il attaque l'esprit de guerre des dictatures, demande aux démocraties d'être fortes pour pouvoir défendre la paix, propose d'augmenter le pouvoir d'achat des masses par l'élévation des salaires les plus bas et la coopération entre le capital et la main-d'œuvre.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* Inauguration d'un poste d'émissions radiophoniques en langue arabe pour les pays islamiques du Proche-Orient.

MEXIQUE. — *Mexico :* Remaniement du ministère.

Mardi 4 janvier.

FRANCE. — *Paris :* La 14e Chambre correctionnelle condamne M. Jean Renaud à 3 000 francs d'amende pour reconstitution de ligue dissoute : le Rassemblement populaire français, créé le 1. 7. 36, étant la reconstitution du Parti national corporatif français, qui n'était lui-même qu'une reconstitution de la Solidarité française.

CANADA. — *Ottawa :* Mort de Sir George Perley, né à Lebanon le 12. 9. 57, études à l'Université Harvard, commerçant en bois, député conservateur d'Argenteuil, 1904-19 et depuis 1925, whip du parti conservateur, 1910, min. sans portefeuille, 1911, haut-commissaire du Canada à Londres, juin 1914-1918, min. des forces expéditionnaires canadiennes, novembre 1916-novembre 1917, min. du Cabinet de guerre impérial, 1917, secrétaire d'Etat, 1926, min. sans portefeuille, 1930-1935.

CHINE. — *Changhaï :* Le commandement militaire japonais adresse un ultimatum aux autorités de la concession internationale.

— *Tchou-Fou :* Les troupes japonaises occupent la ville.

Mercredi 5 janvier.

France. — *Cap-d'Antibes :* Mort de Paul Heuzé, âgé de 60 ans, écrivain et publiciste, collaborateur au *Mois littéraire et pittoresque*, 1901-17, au *Journal ;* auteur de *Les camions de la victoire ; La voie sacrée ; Le diadème de cristal*, 1916 ; *Les morts vivent-ils ? L'ectoplasme ; Où en est la métapsychique ?* etc.

— *Paris :* Arbitrage de M. C. Chautemps dans le conflit des usines Goodrich : il déclare justifié, pour négligences, le renvoi de l'ouvrier russe Rivinov et invite les patrons et les ouvriers à la conciliation et à l'arbitrage sur la question des licenciements.

Autriche. — *Vienne :* La police saisit un ordre du jour nationalsocialiste enjoignant aux membres du parti de porter le désordre dans les manifestations monarchistes annoncées pour le 11 janvier.

Egypte. — *Le Caire :* Les Drs Ahmed Maher et Hamed Mahmoud et M. Nokrachy pacha constituent un nouveau groupe wafdiste qui s'opposera à celui qui est dirigé par Nahas pacha.

Etats-Unis. — *Washington :* Démission pour raison de santé de M. George Sutherland, juge à la Cour suprême depuis le 6. 9. 22, adversaire de la politique du « New Deal ».

Inde. — *Kottar :* Mort de Mgr Laurent-Pereira, né à Kayenkulam, dioc. de Quilon, le 1. 1. 76, élu év. de Kottar le 26. 5. 30.

Roumanie. — *Bucarest :* Décret portant dissolution de tous les Conseils départementaux et municipaux, qui seront remplacés par des Commissions intérimaires en attendant les élections.

Tchécoslovaquie. — *Prague :* Mort du Dr Karel Baxa, né en 1862, avocat, député à la Diète de Bohême, 1895, député au Parlement autrichien, 1903-18, maire de Prague jusqu'en avril 1937, président de la Cour constitutionnelle et de la Banque tchèque.

Jeudi 6 janvier.

France. — *Paris :* Mort de l'écrivain anarchisant James Hans (pseudonyme : Han Ryner), né à Nemours (Algérie) en 1861, élu prince des conteurs en 1912 ; auteur de *Le crime d'obéir*, 1900 ; *Les paraboles des cyniques*, 1912 ; *Le P. Diogène*, 1920 ; *Les véritables entretiens de Socrate*, 1922 ; *Les voyages de Psychodore*, 1925 ; *Le cinquième évangile*, etc.

Belgique. — *Bruxelles :* Mort du juif ukrainien Judko Barmat, qui prit le nom de Julius Barmat, né à Umany le 18. 12. 89, fonda à Amsterdam une grande Compagnie d'exportation avec filiale à Berlin, 1916, condamné pour détournements de fonds en Allemagne après la guerre, s'ingéra dans l'administration de la « Noorderbank » et de la Banque « Goldzieher et Penso » de Bruxelles, et dans celle des charbonnages « Flora », condamné pour escroquerie, extradé de Hollande le 30. 12. 37.

Chine. — *Changhaï :* Les Japonais établissent la censure sur les radios et câbles pour l'étranger.

Pays-Bas. — *La Haye :* Le gouvernement belge et celui de Barcelone renoncent à poursuivre l'instance engagée devant la Cour permanente de justice internat. concernant le meurtre du baron Jacques de Borchgrave, un accord étant intervenu entre les deux parties.

Roumanie. — *Bucarest :* Le gouvernement décide de nommer un ambassadeur à Rome avec une lettre l'accréditant auprès de S. M. le roi d'Italie et empereur d'Ethiopie.

Vendredi 7 janvier.

Chine. — *Changhaï :* Deux agents britanniques de la police municipale sont assaillis par des Japonais dans la concession internationale.

Italie. — *Rome :* Signature d'un accord commercial italo-yougoslave.

— Le gouvernement décide de construire 2 croiseurs de 35 000 tonnes, 12 croiseurs de la classe *Explorateur* et un certain nombre de sous-marins.

Martinique. — *Fort-de-France :* Mort de J.-B. Alberti, né à Saint-Pierre-de-Venaco (Corse) le 10. 10. 81, docteur en droit, attaché à l'administration de Madagascar, puis de l'Indochine, gouverneur de la Martinique, 23. 5. 36 ; auteur de *L'Indochine d'autrefois et d'aujourd'hui.*

Russie. — *Sébastopol :* Condamnation pour espionnage et exécution de cinq officiers de la marine militaire de la mer Noire, parmi lesquels Kolestinov, commandant en second.

Samedi 8 janvier.

France. — *Colombes :* Les grévistes des usines Goodrich votent la reprise du travail par 673 voix contre 488 et de nombreuses abstentions.

— *Onesse-Laharie :* Mort accidentelle du contre-amiral Gaston-Pascal Olmi, né à Oléron le 8. 8. 68, entré en service, 1885, contre-amiral, 18. 10. 23, commandant des forces navales d'Alger, à la retraite.

Espagne. — *Teruel :* Reddition du colonel nationaliste Rey d'Harcourt et d'une grande partie de la garnison.

Tunisie. — *Bizerte :* L'expulsion de l'agitateur Hassen Nouri provoque de sanglants désordres ; la troupe doit faire usage de ses armes ; 6 morts, 35 blessés ; arrestation de 8 meneurs néo-destouriens.

Dimanche 9 janvier.

Allemagne. — *Berlin :* Décrets des min. de l'Intérieur et des Cultes portant dissolution de l'association chrétienne des cheminots allemands.

Grèce. — *Athènes :* Mariage du prince héritier Paul de Grèce et de la princesse Frédérique-Louise de Brunswick-Lunebourg.

Italie. — *Rome :* Réception, par M. B. Mussolini, des lauréats du concours national du blé, parmi lesquels 60 évêques et 2 000 prêtres (Cf. *D. C.*, t. 39, col. 131).

Luxembourg. — *Luxembourg :* Congrès internat. des rédacteurs en chef des revues et des journaux français (9-10 janvier), réunissant des journalistes de quinze nations, sous la présidence de M. Mario Roustan ; jette les bases pour la formation d'une association internat. des rédacteurs en chef.

Tchécoslovaquie. — *Prague :* M. Istrate Micesco, min. des Affaires étrangères de Roumanie, confère avec M. Camille Krofta, M. Milan Hodza et le président E. Benès (9-10 janvier) ; ils examinent la situation internat. en fonction de la session de janvier du Conseil S. D. N. et de la prochaine session du Conseil permanent de la Petite-Entente.

Lundi 10 janvier.

France. — *Paris :* M. Marx Dormoy annonce à la presse que la Sûreté a découvert les auteurs de l'attentat de l'Etoile du 11. 9. 37, tous membres du C. S. A. R. : MM. François Méténier et Moreau de la Meuse, déjà arrêtés, l'ingénieur Pierre-Jules Locuty, arrêté à Clermont-Ferrand, Jean-Alfred Macon, en fuite ; Henri Vogel est arrêté à Clermond-Ferrand le 11 janvier et M. Gustave Vauclard le 12 janvier. — Mort du chanoine Stéphen Coubé, né à Lyon le 28. 10. 57, licencié ès lettres, bachelier ès sciences, prédicateur, de la Compagnie de Jésus jusqu'en 1901, prof. aux collèges de Vaugirard, Cantorbéry, Trichinopoly, chanoine honoraire de Cambrai, Orléans, Nice et Carcassonne, membre des Comités eucharistiques nationaux et internat. ; collaborateur aux *Etudes*, à *la Croix ;* auteur de : *Au pays des Castes*, 1888 ; *La communion hebdomadaire*, 1901 ; *L'âme de Jeanne d'Arc*, 1910 ; *Discours de mariage*, 1910 ; *Jeanne d'Arc et la France*, 1910 ; *Gloire et bienfaits de l'Eucharistie*, 1911 ; *Epopée de Jeanne d'Arc*, 1911 ; *Gloire et bienfaits de la Sainte Vierge*, 1912 ; *Gloire et bienfaits des saints*, 1912 ; *Ames juives* (à l'Index, 16. 6. 13) ; *Nos alliés du ciel*, 1915 ; *Du champ de bataille au ciel*, 1915 ; *Patriotisme de la femme française*, 1916 ; *Alsace-Lorraine et France rhénane*, 1917 ; *Les enfants héroïques*, 1917, etc.

Chine. — *Tsing-Tao :* Les fusiliers marins japonais occupent la ville.

Espagne. — *Madrid :* Dans le métro, explosion d'un dépôt de munitions ; plus de 400 tués, un millier de blessés ; 153 terroristes arrêtés.

Etats-Unis. — *Washington :* La Chambre, par 208 voix contre 188, rejette la proposition de loi Ludlow, tendant à soumettre à un referendum l'entrée en guerre des Etats-Unis.

Hongrie. — *Budapest :* Conférence italo-austro-hongroise (10-12 janvier) ; elle constate les résultats positifs et le développement favorable des accords de Rome du

23. 3. 36 ; l'Autriche et la Hongrie expriment leur sympathie pour la collaboration italo-allemande, confirment leur opposition au communisme, saluent avec sympathie le pacte antikomintern italo-germano-japonais, décident de procéder à la reconnaissance du généralissime Franco comme gouvernement légitime de l'Espagne, déclarent que la S. D. N. ne peut et ne doit pas revêtir le caractère d'un groupe idéologique ; l'Italie et l'Autriche confirment que leurs gouvernements reconnaissent la complète égalité de la Hongrie en matière d'armements militaires et suivent avec intérêt le développement des relations entre la Hongrie et la Roumanie ; la Conférence décide d'intensifier les échanges commerciaux entre les trois pays et de collaborer avec les Etats qui ont pour but une meilleure entente entre les nations.

Norvège. — *Oslo* : Le Conseil national du Parti socialiste refuse l'alliance avec le Parti communiste.

Palestine. — Entre Hébron et le camp archéologique de Tel-el-Doueir, assassinat de l'archéologue anglais John Starkey, directeur des fouilles de l'expédition Wellcome ; 10 arrestations.

Suisse. — *Genève* : Session extraordinaire du Comité exécutif du Congrès juif mondial qui adopte une résolution communiquée à tous les Etats membres de la S. D. N. et protestant contre la politique antijuive du gouvernement roumain.

Uruguay. — *Gomensoro* : Au retour de l'inauguration d'un pont international à Paso de Los Libres, un avion militaire argentin s'écrase au sol ; les huit occupants sont carbonisés, parmi lesquels M. Eduardo Justo, fils du président argentin, et six officiers supérieurs du Cabinet militaire de M. Justo.

Mardi 11 janvier.

France. — *Parlement* : Ouverture de la session ordinaire ; M. Edouard Herriot est réélu président de la Chambre.

— *Paris* : La Confédération générale des patrons français déclare qu'elle ne pourra participer à l'élaboration de la nouvelle charte du travail parce que M. C. Chautemps n'a pas convoqué à la Conférence toutes les organisations de salariés, de techniciens et de patrons. — Le Conseil de l'Ordre radie, par défaut, Me Jean-Charles Legrand du barreau parisien.

Allemagne. — *Berlin* : S. Exc. Mgr Cesare Orsenigo, nonce apostolique, présente au Führer-chancelier A. Hitler les vœux de nouvel an du corps diplomatique.

Italie. — *Rome* : Mort du R. P. Barthélemy Caledentey, né à Felanitx, dioc. de Majorque, le 29. 11. 78, préposé général des Théatins depuis 1923.

Japon. — *Tokio* : Conférence impériale ; elle décide la guerre à outrance contre la Chine « asservie au bolchevisme ».

Yougoslavie. — *Belgrade* : M. Istrate Micesco, min. des Aff. étr. de Roumanie, confère avec M. Stoyadinovitch sur la collaboration des deux pays dans le cadre de la Petite Entente et de l'Entente balkanique.

Mercredi 12 janvier.

Saint-Siège. — Audience spéciale des 60 archevêques et évêques et des 2 000 prêtres d'Italie venus à Rome pour le concours national de la bataille du blé (Cf. *D. C.*, t. 39, col. 131).

France. — *Paris* : Conférence en vue d'élaborer le statut moderne du travail, réunissant les délégués de la C. G. T., de la Confédération des travailleurs intellectuels et de la Confédération de la petite et moyenne industrie sous la présidence de M. C. Chautemps, la Confédération générale des patrons français et les syndicats non cégétistes n'y assistent pas. — La police découvre les auteurs de l'assassinat des deux frères Carlo et Sabatino Rosselli à Bagnoles-de-l'Orne le 9. 6. 37 : Robert Jakubiez et André Tenaille, déjà arrêtés ; Jacques Fauran et Robert Puireux, arrêtés à Paris ; Jean Bouvyer arrêté à Constantine ; Jean-Paul Filliol, Louis-Charles Huguet et X, en fuite.

Italie. — *Sarno* : Mort de Mgr Pasquale dell'Isola, né à Naples le 30. 7. 68, élu év. de Cava et Sarno le 29. 9. 28.

Portugal. — *Lisbonne* : Découverte d'une organisation subversive dans l'immeuble du journal communiste clandestin *Avante* ; plusieurs arrestations.

Roumanie. — *Bucarest* : Fusion des deux partis libéraux, présidés, l'un par M. Constantin Bratiano, l'autre par M. Georges Bratiano, séparés depuis 1930.

Russie. — *Moscou* : Première session du Soviet suprême de l'U. R. S. S. (12-19 janvier).

Jeudi 13 janvier.

France. — *Sénat* : M. Jules Jeanneney est réélu président.

— *Paris* : M. Georges Goyau est élu secrétaire perpétuel de l'Acad. française, en remplacement de René Doumic, décédé le 2. 12. 37. — Le Bureau de la Fédération syndicale internat. signifie qu'il juge impossible de s'associer aux propositions d'unité faites le 24. 11. 37, à Moscou, par les syndicats soviétiques.

Allemagne. — *Berlin* : Le colonel Joseph Beck, min. des Aff. étr. de Pologne, confère avec les dirigeants allemands et le Führer-chancelier A. Hitler (13-14 janvier) sur le problème de la S. D. N. et sur la situation de la minorité allemande en Pologne.

Belgique. — *Bruxelles* : Jugement du tribunal correctionnel dans les affaires Julius Barmat ; ses complices, MM. Henri Barmat, Gyselinck, Loewenstein et De Vreese, sont condamnés à des peines allant de cinq ans à quatre mois de prison et à des amendes allant de 2 000 francs à 50 francs, pour délit de faux, usage de faux bilans, banqueroute frauduleuse et détournement ; l'action publique est éteinte en ce qui concerne Julius Barmat décédé le 6. 1. 38.

Vendredi 14 janvier.

France. — *Chambre* : A 4 h. du matin les ministres socialistes remettent à M. C. Chautemps leur démission, qui provoque la démission collective du Cabinet.

Chine. — Des troupes de la Mongolie extérieure occupent Pai-Ling-Miao, dans la Mongolie intérieure.

— *Tsi-Ning* : Les troupes chinoises réoccupent la ville.

Egypte. — *Le Caire* : L'armée prête serment d'allégeance au roi Farouk Ier.

Samedi 15 janvier.

Allemagne. — *Berlin* : M. Milan Stoyadinovitch, président du Conseil de Yougoslavie, s'entretient avec le baron Von Neurath et le général Goering, avec le Führer-chancelier A. Hitler, le 17 janvier ; ces conversations se sont deroulées dans une atmosphère de pleine compréhension pour les conceptions politiques des deux pays ; M. Stoyadinovitch quitte Munich le 22 janvier.

Chine. — *Hankéou* : Les généraux Han-Fou-Chou, Li Tou-Chan et Ouan-Fou-Lin, tenus pour responsables de la perte de plusieurs villes autour de Changhaï, sont condamnés à mort et fusillés.

Egypte. — *Le Caire* : M. Mazzolini, ambass. d'Italie, remet ses lettres de créance au roi Farouk Ier.

Etats-Unis. — *Washington* : Le solicitor général Stanley Reed est nommé juge à la Cour suprême.

Italie. — *Rome* : Signature d'un accord commercial italo-grec pour l'élargissement des échanges entre les deux pays et faciliter les payements qui en résulteront.

LIVRES REÇUS (1)

Semaines sociales de France, Versailles XXVIIIe session 1936. Les conflits de civilisations, Compte rendu in extenso des cours et conférences. — Un vol. 23 × 15 cm. de 544 pages. Gabalda, Paris ; Vitte, Lyon ; *Chronique sociale de France*, Lyon.

Cérémonial de la consécration d'une église selon le rite byzantin avec introduction et notes explicatives, par le R. P. S. Salaville, A. A. — Un vol. 18 × 12 cm. de 64 pages. Tipografia Poliglotta vaticana, 1937.

(1) Cette liste contient l'énumération des ouvrages qui ont été envoyés à la rédaction par les auteurs ou les éditeurs et dont l'annonce ne comporte aucun jugement ni approbation de notre part.

Georges Sorel, élites syndicalistes et révolution prolétarienne, par le R. P. Victor Sartre, S. J. — Un vol. 19 × 12 cm. de 312 pages. Prix, 12 fr. Editions Spes, Paris.

Petit directoire à l'usage des membres catholiques de l'enseignement public, par Un ancien élève et ami de l'Université. — Un vol. 21 × 13 cm. de 80-XVIII pages. Prix, 2 fr. 50. Imprimerie coopérative du Sud-Ouest, Albi.

L'Action catholique dans ses rapports avec l'Etat, par le chanoine Belorgey. — Une brochure 21 × 13 cm. de 44 pages. Prix, 3 fr. Le Bien du peuple, Dijon.

L'organisation corporative des professions, par Jean Brèthe de la Gressaye. — Un vol. 21 × 14 cm. de 48 pages. Editions de la Terre Wallonne, Charleroi.

Notre-Dame de Garaison 1510-1515, 1836-1936. Edition abrégée et illustrée de la petite histoire de Notre-Dame de Garaison, par le P. Antoine Larbout. — Un vol. 24 × 16 cm. de 108 pages. J. David et E. Valois, Paris.

Cours et conférences des Semaines liturgiques, tome VIII, *Tables 1912-1928*. — Un vol. 25 × 16 cm. de 68 pages. Prix, 5 fr. Abbaye du Mont-César, Louvain.

Il primato universale di Cristo secondo le S. Scritture, par le prof. Ugo Lattanzi. — Un vol. 26 × 18 cm. de 148 pages. Lateranum, Rome.

Echi di San Carlo Borromeo, pubblicazione milanese di contributi per la storia della religione e della coltura, nel IV centenario della nascita di San Carlo Borromeo. — 3 fascicules 27 × 19 cm. de 104 pages en tout. — Biblioteca Ambrosiana, Milan.

Maestros para mi patria, par Mgr Gregorio Adam. — Un vol. 25 × 17 cm. de 110 pages. Tipografia Libreria Editrice Arcivescovile Giovanni Daverio, Milan.

Die Palastina-Literatur eine internationale bibliographie in systematischer ordnung mit autoren — und sachregister, unter mitwirkung von J. de Groot A. Gustavs, bearbeitet und mit untersützung der Hermann Guthe — Stiftung und des Deutschen vereins zur erforschung Palastinas herausgegeben von Peter Thomsen, Fünfter Band die literatur der Jahre 1925-1934. — Un vol. 25 × 16 cm. de 464 pages. J. C. Hinrichs Verlag, Leipzig.

Algunas misiones dadas por Monseñor, Mariano A. Espinosa, antes de ser, Arzobispo de Buenos Aires. — Une brochure 23 × 15 cm. de 62 pages. Imprimerie « Guadalupe », Mansilla, Buenos-Aires.

Por qué creo en Dios, par Natalio de Anta y de Asis, Doctor en filosofia. — Un vol. 18 × 12 cm. de 64 pages. Prix, 1 peseta, Libreria religiosa Hernandez, Madrid.

Die Giestes-stromungen der Gegenwart, par le Dr Johannes Hessen. — Un vol. 19 × 12 cm. de 186 pages. Prix, 2 m. 20. Herder, Fribourg-en-Brisgau.

Die Heimhalung der Welt, Von der sakramentalen Lebensordnung, par Oskar Bauhofer. — Un vol. 20 × 13 cm. relié de 284 pages. Prix, 4 m. Herder, Fribourg-en-Brisgau.

Die Zwolf Apostel, mie fie mit Jesus wandern und Seinen Austrag erfüllen, par Elisabeth von Schmidt-Bauli. — Un vol. 20 × 13 cm. relié de 266 pages. Prix, 3 m. 20. Herder, Fribourg-en-Brisgau.

Messe dialoguée et chantée, par l'abbé Joseph Martin. — Une brochure 16 × 10 cm. de 22 pages. Prix, 0 fr. 75. Apostolat de la Prière, Toulouse.

La plus merveilleuse des histoires vraies, par Elisabeth de Besterfeld, préface par le R. P. Mistiaen, S. J., illustrations par Eudore Misonne. — Un vol. 20 × 14 cm. de 177 pages. Prix, 8 fr. Desclée De Brouwer et Cie, Paris.

L'examen de conscience de deux petits Croisés. — Une brochure 14 × 10 cm. de 32 pages. Prix, 1 fr. 25. Apostolat de la Prière, Toulouse.

Le Sauveur, par Emile Gissé. — Un vol. illustré relié 11 × 18 cm. de 272 pages. Prix, 6 fr. Apostolat de la Prière, Toulouse.

Jésus sourit aux petits enfants bleus, par Marie-Hélène. — Un vol. 19 × 12 cm. de 96 pages. Illustrations de Calvet-Rognat. Prix, 4 fr. Apostolat de la Prière, Toulouse.

Quand Jésus passait. Tableaux évangéliques. Les miracles, tome II, par Joseph Ledroit, S. J. — Un vol. 19 × 12 cm. de 172 pages. Prix, 6 fr. 50. Apostolat de la Prière.

Roger Scherpercel, 1914-1935, par Colette Yver. — Un vol. 21 × 17 cm. de 48 pages. Prix, 4 fr. Apostolat de la Prière, Toulouse.

La princesse Irène Puzyna, par le Dr Anna-Danuta Druzbacka, lettre-préface de S. Exc. Mgr Teodorowicz. — Un vol. 20 × 14 cm. de 100 pages. Prix, 8 fr. Labergerie, Paris.

La vie et l'esprit de Robert Lambry, par Jean Guitton. — Un vol. 23 × 14 cm. de 88 pages. Editions de la *Revue Montalembert*, Paris.

Marguerite-Marie messagère du Christ, par Colette Yver. — Un vol. 19 × 12 cm. de 260 pages. Editions Spes, Paris. 1936.

Retour de l'U. R. S. S., par André Gide. — Un vol. 19 × 12 cm. de 128 pages. Gallimard, Paris, 1936.

Nouvelles pages de Journal (1932-1935), par André Gide. — Un vol. 19 × 12 cm. de 240 pages. Gallimard, Paris. 1936.

A la source pure de la vie. Conseils à des mères chrétiennes sur l'initiation sexuelle des enfants, par le R. P. Schmitz, S. V. D., traduit de l'allemand par M. l'abbé E. Roblin. — Un vol. 19 × 12 cm. de 48 pages. Prix, 4 francs. Editions Salvator, Mulhouse. Casterman, Paris. 1937.

La bienheureuse Anna-Maria Taïgi, mère de famille (1769-1837). Quarante-huit ans de vie mystique dans un ménage ouvrier, par le R. P. Albert Bessières, S. J. — Un vol. 20 × 13 cm. de 280 pages. Prix, 13 francs. Desclée De Brouwer et Cie, Paris. 1937.

INDULGENCE PLÉNIÈRE
pour l'heure de la mort

Le Souverain Pontife Pie X a accordé une indulgence plénière qui sera appliquée à l'heure de la mort, à tous les fidèles qui, à un jour de leur choix, auront récité la prière ci-dessous avec un vrai sentiment d'amour de Dieu, après s'être confessés et avoir reçu la sainte communion.

Concession valable à perpétuité.

Rome, 9 mars 1904.

Seigneur, mon Dieu, dès aujourd'hui, j'accepte de votre main, avec résignation et de plein cœur, le genre de mort qu'il vous plaira de m'envoyer, avec toutes ses angoisses, ses peines et ses douleurs (1).

(1) Pour se procurer cette prière avec l'image qui l'accompagne, écrire à Mme de Fraguier, 17, rue de l'Assomption, Paris XVIe (texte français, anglais, espagnol, flamand). On en peut demander gratuitement ou, si les ressources le permettent, envoyer 5 francs pour 100 images.

AU « JOURNAL OFFICIEL »

Lois.

8. 1. 38 : Loi concernant l'emploi des femmes aux travaux souterrains dans les mines (*J. O.*, 11. 1. 38).

— Loi concernant le travail de nuit des femmes (*J. O.*, 11. 1. 38).

11. 1. 38 : Loi ayant pour objet de compléter la loi du 31. 12. 36 sur les procédures de conciliation et d'arbitrage et de proroger les décrets pris en application de ladite loi (*J. O.*, 13. 1. 38).

12. 1. 38 : Loi tendant à la revision des taux forfaitaires des pensions régies par l'article 24 de la loi du 21. 3. 28 (*J. O.*, 13. 1. 38).

13. 1. 38 : Loi portant revision du Code de justice militaire pour l'armée de mer (*J. O.*, 21. 1. 38).

7. 2. 38 : Loi tendant à modifier les art. 860, 861, 864, 922, 1075, 1076, 1077, 1078, 1079, 1080 et 1097 du Code civil, relatifs aux rapports et à la réduction dans les donations, à la rescision des partages d'ascendants et à la donation entre époux (*J. O.*, 9. 2. 38).

Décrets et arrêtés.

8. 10. 37 : D. (min. Ed. Nat.) fixant les conditions d'ouverture d'un concours annuel commun aux candidats aux Ecoles normales supérieures de jeunes gens et de jeunes filles et aux bourses de licence et d'agrégation des Facultés des lettres et des sciences des départements (*J. O.*, 16. 1. 38).

28. 12. 37 : D. (min. Ed. nat.) relatif à l'organisation du Conseil supérieur de l'éducation physique et des sports (*J. O.*, 21. 1. 38).

29. 12. 37 : D. (min. Trav.) organisant le Conseil supérieur des assurances privées (*J. O.*, 25. 1. 38).

5. 1. 38 : D. (min. Ed. nat.) portant modification du décret du 22. 7. 35 relatif au brevet professionnel (*J. O.*, 14. 1. 38).

7. 1. 38 : D. (min. Santé publique) instituant une Commission chargée d'étudier les questions relatives à la suppression des taudis (*J. O.*, 14. 1. 38).

12. 1. 38 : D. et AA. (min. Santé publ.) portant création du Conseil supérieur d'hygiène sociale (*J. O.*, 13. 1. 38).

— A. (prés. Conseil) instituant une Commission chargée d'étudier la situation actuelle de l'artisanat (*J. O.*, 15. 1. 38).

13. 1. 38 : DD. portant réorganisation du Conseil d'Etat (*J. O.*, 14. 1. 38; *rectificatifs*, *J. O.*, 16. 1. 38).

— D. (min. Fin.) fixant le taux du droit des pauvres perçu sur les spectacles à Paris (*J. O.*, 17-18. 1. 38).

— D. (min. Ed. nat.) : est membre de droit du Comité consultatif de l'enseignement supérieur public le chef du service central de la recherche scientifique (*J. O.*, 22. 1. 38).

21. 1. 38 : D. (min. Déf. nat.) fixant l'action de direction et de coordination du min. de la Défense nationale (*J. O.*, 22. 1. 38).

— D. (min. Déf. nat.) fixant les attributions, en temps de paix, du chef d'état-major général de la Défense nationale (*J. O.*, 22. 1. 38).

26. 1. 38 : A. et instruction (min. Fin.) relatifs à l'application des art. 1 et 2 du D.-L. du 8. 7. 37 concernant le contrôle fiscal des revenus mobiliers (*J. O.*, 28. 1. 38; *rectificatifs*, *J. O.*, 29. 1. 38).

28. 1. 38 : D. (min. Fin.) fixant le prix de vente des allumettes (*J. O.*, 30. 1. 38).

3. 2. 38 : Décret étendant à l'Algérie la loi du 31. 12. 37 sur les loyers (*J. O.*, 7-8. 2. 38).

5. 2. 38 : Décret portant règlement d'administration publique des art. 46 et 47 de la loi du 31. 12. 36 portant réforme fiscale (contrôle des déclarations de successions) (*J. O.*, 9. 2. 38).

Circulaires.

4. 1. 38 : Instruction (min. Fin.) relative à l'application du décret du 30. 6. 34 sur le cumul de plusieurs pensions (*J. O.*, 9. 1. 38).

6. 1. 38 : Circulaire et Règlement modèle concernant les bureaux de bienfaisance (*J. O.*, 1. 2. 38).

7. 1. 38 : Instruction (min. Pens.) portant application du décret du 18. 12. 37 relatif au réajustement des pensions d'invalidité (*J. O.*, 9. 1. 38).

27. 1. 38 : Circ. (min. Trav.) relative au fractionnement des congés payé en 1938 (*J. O.*, 30. 1. 38).

RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES

Trotski et la IVe Internationale.

TITAYNA : « Une interview de Trotski » (Les procès de Moscou. Le pacte franco-russe. « L'Europe marche à la guerre... » « Il y a dans le monde des dizaines de milliers de trotskistes ») (*Paris-Midi*, 16 février 1937).

ANDRÉ PIERRE : « La vie de Léon Trotski, talmudiste révolutionnaire » (*Assaut*, 16 février 1937).

CHARLES BENARD : « Les deux internationales : Staline et Trotski » (*Credo*, janvier 1937, pp. 31-44).

RAYMOND MILLET : « Une nouvelle extrême gauche va-t-elle se former ? » (La doctrine trotskiste. — Les prédictions de Victor Serge. — Le parti ouvrier internationaliste (bolchevik-léniniste), section française de la IVe Internationale. — Le parti communiste internationaliste (bolchevik-léniniste) pour la construction de la IVe Internationale. — Les Jeunesses socialistes révolutionnaires) (*Temps*, 31 mars, 2, 6 avril 1937).

XXX : « La IVe Internationale » (Développement historique de la IVe Internationale. La thèse de la IVe Internationale. Sa situation en Europe. La situation présente en France et les tâches de la IVe Internationale. L'avenir de la IVe Internationale. Ses effectifs) (*Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1937, pp. 523-541). — Mise au point de M. Georges Valois (*Revue des Deux Mondes*, 1er septembre 1937, pp. 228-230).

JEAN DE SAINT-CHAMANT : « Le trotskisme en France et en Espagne. Une nouvelle Internationale » (Divergences dans le parti communiste. Essais de fusion socialo-communiste. La révolution trahie : le « stalinisme ». La bureaucratie dirigeante renaît en Russie. La politique stalinienne opposée au marxisme. Trotski contre Staline. La IVe Internationale contre le Front populaire) (*Etudes*, 20 mai 1937, pp. 433-452).

ROGER GIRON : « Sous le patronage de Trotski, la IVe Internationale prépare la guerre civile en France » (« Mouvement, misérable par le nombre mais non par la force de la conviction ») (*Epoque*, 7 septembre 1937).

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse » (Ste Anme), 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le gérant :* L. VINCENT.